

le Libellio d'

*Patience, les chercheurs !
C'est par le mystère que s'éclaircira le mystère.
(Karl Kraus)*

DOSSIER La recherche de terrain en débat

DOSSIER Malinowski et l'ethnographie

& Publier un livre à Rome

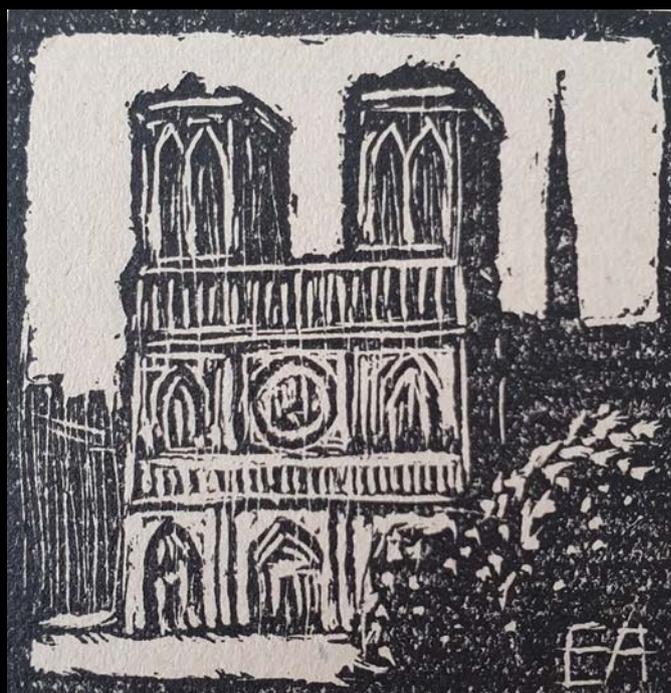


Illustration de couverture :
Notre-Dame, Émile Alder (gravure)

Rédacteur en chef : Hervé Dumez

Secrétariat de rédaction : Michèle Breton

**Relectrices : Magali Ayache, Sandra Renou, Camille Toussaint
& Marie-Pierre Vaslet**

<http://lelibellio.com/>

ISSN 2268-1167

Sommaire

5**Sciences sociales et comités d'éthique**

À propos de *Ethical Imperialism*,
de Zachary M. Schrag
Hervé Dumez

15**La fin de la liberté académique ?**

La transposition européenne des règles
éthiques américaines pour la recherche en
sciences sociales
Michel Villette

BRONISLAW MALINOWSKI**25****Introduction au dossier**

Hervé Dumez

27**Bronislaw Malinowski :
Journal d'ethnologue**

Christian Moire

31**Malinowski, l'exilé**

Elisabeth Szuyska

35**Publier un livre avant l'imprimerie et
sans droit d'auteur : retour sur l'édition
à Rome**

Hervé Dumez

**RECHERCHE DE TERRAIN :
ENJEUX SCIENTIFIQUES, MÉTHODES
ET DIFFICULTÉS****43****Introduction au dossier**

Hervé Dumez

45**Comité d'éthique et recherche
de terrain : vers une entrave
bureaucratique ?**

Yoann Bazin

avec Brigitte Bazin, Julienne Brabet, Elise
Goiseau & Xavier Strubel

55**Journalistes et chercheurs :
l'investigation de terrain, enjeux et
stratégies d'accès**

Jean-Philippe Denis
avec Sandra Charreire-Petit, Olivier Germain,
Jean-Luc Moriceau & Martine Orange

65**Recherche en gestion et entreprises :
réactions croisées**

Vanessa Warnier
avec Léa Bunnens, David Courpasson
& Christophe Larue

73**La transformation de la recherche de
terrain en management : nouvelles
approches, nouveaux défis**

Aurélien Acquier
avec Cécile Chamaret, Geoffrey Leuridan,
Thomas Roulet & Anne Touboulic

79**Premier de cordée ?**

Jean-Michel Saussois

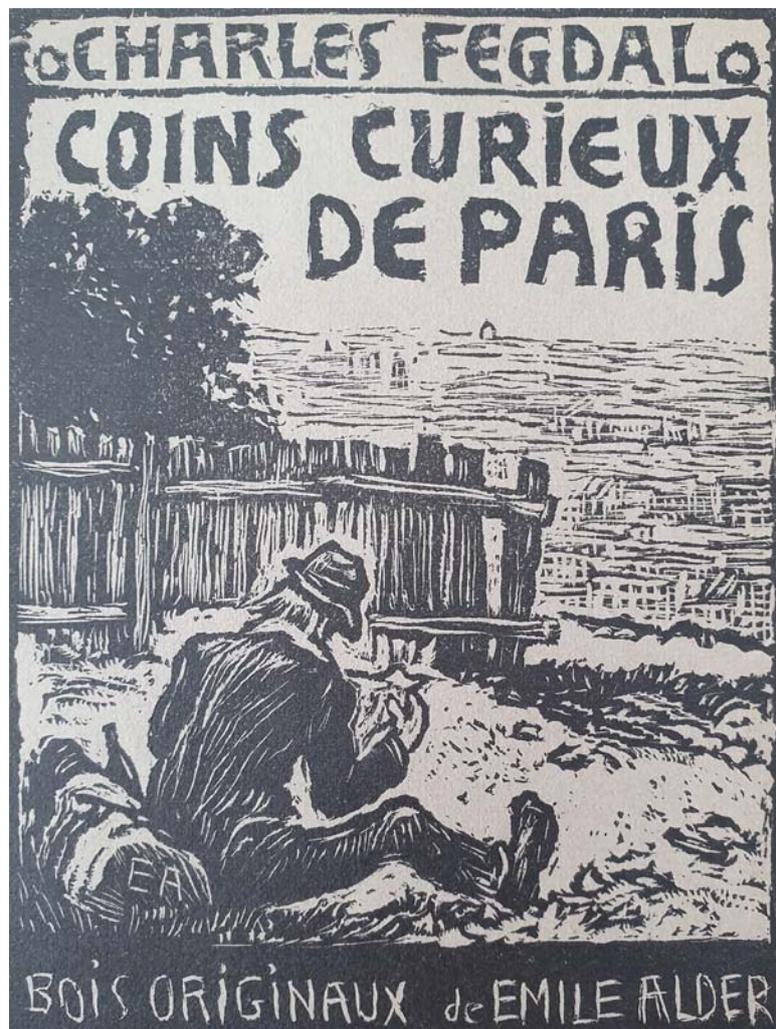
83**Le sort de Palinure**

Ce numéro est principalement consacré à la recherche de terrain. Le dernier séminaire d'hiver de la Société Française de Management (SFM) a été consacré au sujet. Il en est rendu compte. Deux thèmes actuels sont notamment abordés : la montée en puissance des comités d'éthique, qui peuvent constituer une menace lourde pour l'approche terrain, et les nouveaux outils pouvant au contraire faciliter sa pratique. Pas de rubrique geek, donc, exceptionnellement, parce que les auteurs habituels de la rubrique sont intervenus une première fois lors de ce séminaire d'hiver pour présenter certains de ces outils, puis, plus longuement lors d'une session qu'ils ont animée sur ce thème. À propos des comités d'éthique toujours, le livre central de Zachary M. Schrag explique comment ce dispositif s'est imposé et il est présenté en complément du séminaire. Un texte le complète, centré sur ce qui se passe au niveau européen. La recherche de terrain a d'abord été pratiquée par les ethnographes. Nous republions deux textes parus dans la Gazette du CRG en 1986 portant sur le journal d'ethnologue de Malinowski.

Que pouvait bien signifier « publier un livre » avant l'imprimerie et en l'absence de tout droit d'auteur ? Pour répondre à cette question, un passage par la Rome antique apparaît intéressant.

Enfin, à l'approche de la grande pause de l'été, une excursion est proposée en haute montagne, et une autre sur les mers, toujours dangereuses.

Bonne lecture.



Sciences sociales et comités d'éthique À propos de *Ethical Imperialism*, de Zachary M. Schrag

Hervé Dumez

i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris

En tant que sociologue, chercheur en gestion, en science politique, ou en anthropologie, vous vous définissez un sujet de recherche concernant un processus social, une institution, une organisation, un collectif. Vous ne savez pas exactement ce qui va résulter de votre recherche, mais votre méthodologie consiste à être au contact des acteurs que vous voulez étudier. Vous demandez à les rencontrer et à les observer et ils acceptent. Vous leur garantes l'anonymat de leurs propos. Vous leur restituez la primeur de vos résultats, avant de le faire aux responsables dont ils peuvent dépendre, et au public. Vous ne cherchez évidemment pas à nuire, mais vous considérez que la liberté de penser, d'écrire et d'analyser est fondamentale en tant que droit du chercheur et en tant que principe de nos sociétés, et que les résultats de votre recherche sont susceptibles de ne pas plaire et de susciter le débat, voire la controverse.

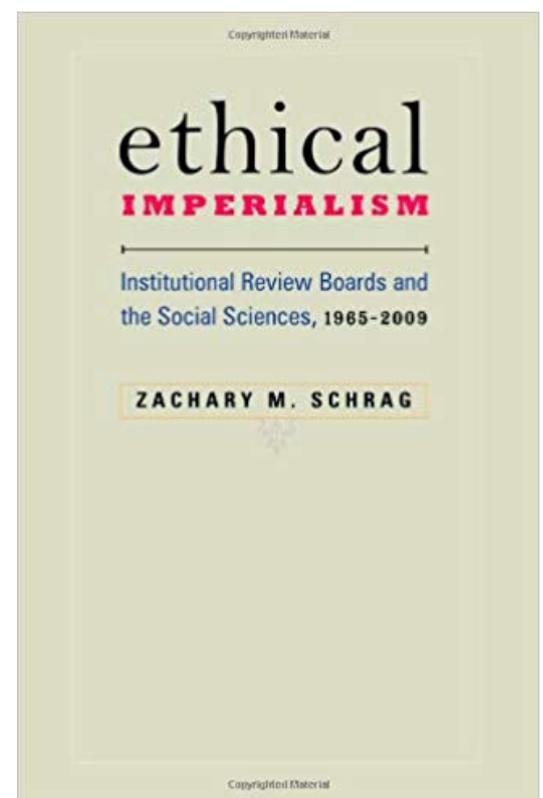
Vous sollicitez un financement de la Commission européenne ou d'une agence publique, ou votre université a annoncé qu'elle avait créé un comité d'éthique et que toutes les recherches impliquant des sujets humains, mêmes adultes et responsables, doivent désormais faire l'objet d'un contrôle préalable par ce comité.

Les ennuis commencent.

On vous demande votre protocole précis de recherche. Vous expliquez que votre démarche relève d'un type reconnu par l'Université de Pennsylvanie en 2006, dans lequel les :

research questions may only be clarified after a period of observation and where current findings drive the next steps in the study. (cité in Schrag, 2010, p. 185)

Mais ce type de recherche n'entre pas dans les cases du document que l'on vous demande de remplir. On vous demande quels sont les risques que vous allez faire courir aux sujets humains que vous allez interroger. Il n'y en a pas de réels, mais vous êtes obligé d'expliquer que certains des acteurs étudiés ne seront peut-être pas enchantés de ce que vous allez écrire. On vous explique alors qu'il y a un problème. Sont-ils susceptibles de



faire une dépression à la lecture d'un de vos articles ? L'université qui vous emploie risque-t-elle d'avoir un procès, de se voir couper ses financements ? On vous demande dans quelles conditions vous allez stocker vos notes de terrains ou d'entretiens, de nommer ceux qui pourront y avoir accès (mais si un an après avoir passé le comité d'éthique, vous avez la possibilité d'embaucher un post-doc pour travailler avec vous, alors il ne pourra pas traiter ce matériau ?) et quand vous allez les détruire. Les détruire ? Mais c'est votre matériau de recherche ! Peut-être dans dix ans aurez-vous l'idée d'y revenir, de l'actualiser, et de le traiter différemment de ce que vous aviez fait lors d'une première analyse. Les questions qu'on vous pose, les règles qu'on vous impose, n'ont aucune pertinence pour votre pratique de recherche et, si elles sont appliquées, l'interdisent. D'où vient ce problème ?

Zachary Schrag, professeur d'histoire à George Mason University, l'a rencontré quand il a étudié l'histoire du métro de Washington en interrogeant les acteurs qui avaient construit ce métro, en mobilisant donc la méthodologie de l'histoire orale. L'expérience ayant été traumatisante, il a réagi en historien et s'est attaché à comprendre comment les comités d'éthique – ils peuvent avoir des noms différents, Zachary Schrag leur applique une dénomination commune, *Institutional Review Boards*, que l'on retrouvera dans cet article sous le sigle IRBs – sont apparus et pourquoi ils s'appliquent à des disciplines scientifiques pour lesquelles ils sont visiblement totalement inadaptés. En est résulté un livre central pour la compréhension du phénomène (Schrag, 2010). L'expression d'impérialisme éthique utilisée pour le caractériser vient d'Albert Jonsen et a été formulée pour la première fois en 1978 :

I think the amateurs in ethics suffer in imperialism. They practice imperialism, which is constituted by establishing a rule and applying it ruthlessly. You know, wherever you go, you set your rule down. What we ought to be particularly good at by now is seeing that rules have very different meanings as situations approach or depart from a kind of a paradigm situation. (National Commission, transcript, meeting, Apr. 1978, cité *in op. cit.*, p. 9)

Cet article va suivre l'analyse historique menée par Schrag pour expliquer la situation actuelle.

Les origines médicales des comités d'éthique

La régulation sur l'éthique dans les sciences est née de la découverte des horreurs de la médecine nazie. Des gens formés à l'université, ayant prêté le serment d'Hippocrate, ont pratiqué des expériences abominables sur des êtres humains en se réclamant de la science. Le traumatisme est profond. Par ailleurs, d'autres problèmes sont apparus, dont un aux États-Unis relatif à l'inoculation d'un vaccin anti-polio dans des conditions qui ont fait scandale. Et puis il y a eu l'expérience de Milgram entre 1960 et 1963.

En réalité, les comités d'éthique sont nés à cause d'un tournant fondamental des sciences médicales : fondées durant des siècles sur la simple observation, elles ont adopté progressivement une démarche utilisant de plus en plus massivement l'expérimentation.

La nécessité de légiférer se fait alors jour. Elle va aboutir au vote du *National Research Act* de 1974 qui régit tout le fonctionnement du contrôle éthique de la recherche scientifique aux États-Unis, toujours en vigueur aujourd'hui. Se met en place une tendance de longue durée que Zachary Schrag caractérise de la manière suivante :

writing policies for social scientists without meaningful input from social scientists. (*op. cit.*, p. 31)

Les disciplines des sciences sociales avaient une réflexion éthique bien avant qu'une législation n'intervienne. En 1961, par exemple, l'American Sociological Association crée un comité d'éthique professionnelle. Un code est publié en 1969. Il ne parle pas de consentement éclairé (*informed consent*) parce que cette notion aurait rendu impossible en pratique l'observation de groupes ou d'individus. Le code affirme : « *all research should avoid causing personal harm to subjects used in research* » (cité in *op. cit.*, p. 19). Mais il ajoute : « *provided that he respects the assurances he has given his subjects, the sociologist has no obligation to withhold information of misconduct of individuals or organizations* » (cité in *op. cit.*, p. 19). Les problèmes de l'époque viennent du fait que la CIA utilise des recherches à ses fins propres et que certains de ses agents sont déguisés en chercheurs sur le terrain. Se pose aussi la question des chercheurs qui entrent sur un terrain sans dire qu'ils sont chercheurs et en utilisant dans leurs publications ce que les acteurs leur ont dit sans connaître l'identité de celui ou celle à qui ils se sont confiés.

Mais la régulation et le dispositif mis en place sont conçus pour la recherche médicale par des médecins. Les sciences sociales ne sont *a priori* pas concernées et donc pas consultées. Le problème va venir de deux phénomènes que l'on peut analyser avec des cadres que l'auteur du livre n'a pas mobilisés. Le premier est celui proposé par Mary Douglas (2004) : les institutions pensent par catégories. Le second est donné par Abbott (1995) qui explique que les phénomènes de structuration supposent une activité de « *yoking* », le regroupement dans une même catégorie de choses hétérogènes et diverses.

C'est exactement ce qui va se passer. Le problème vient de la psychologie. C'est une science humaine mais elle procède par expériences sur des sujets humains qui peuvent être soumises à un protocole du type de celui utilisé en recherche médicale : demande du consentement éclairé de ceux qui vont participer à l'expérience, spécification des variables qui vont être testées. Il faut donc atteler (*yoke*) la psychologie aux sciences médicales. Pour résoudre le problème, quelqu'un – malgré ses recherches, Schrag n'a jamais réussi à l'identifier, ce qui illustre la manière dont une réflexion institutionnelle est souvent menée – invente alors l'expression : « *biomedical and behavioral research* ». Le problème pratique est juste de faire entrer la psychologie dans le dispositif en l'annexant à la catégorie du bio-médical. Mais, ce faisant, on ne voit pas ce que l'on ne veut pas vraiment voir, le fait que toutes les sciences sociales risquent d'entrer dans la catégorie très floue de « *behavioral research* ». Un chercheur en éthique, Robert Veatch, est auditionné par le comité de la Chambre des Représentants qui élabore le texte de loi. Veatch fait remarquer devant les parlementaires que l'interprétation peut être étroite – « *research in behaviorist psychology* » – ou large – « *any research designed to study human behavior including all social scientific investigation* ». Il précise être favorable à la seconde interprétation mais il explique surtout qu'il faut absolument préciser de quoi l'on parle : « *to leave such ambiguity would be a tragedy* » explique-t-il (*op. cit.*, p. 38). Or l'ambiguïté ne sera pas levée.

L'American Sociological Association se plaint officiellement : « *the administrative apparatus required appears far too weighty and rigid for rational use in the large majority of cases in the behavioral sciences* » (*op. cit.*, p. 33). Margaret Mead explique :

Anthropological research does not have subjects. We work with informants in an atmosphere of trust and mutual respect. (cité in *op. cit.*, p. 33)

Les risques du système qui se met en place ont été très clairement perçus à l'époque. Sykes, qui a été un des responsables de l'American Sociological Association, les expose parfaitement :

There are the dangers that some institutions may be over-zealous to insure the strictest possible interpretation, that review committees might represent such a variety of intellectual fields that they would unwieldy and incapable of reasonable judgment in specialized areas, and that faculty factions might subvert the purpose of review in the jealous pursuit of particular interests. There is also the danger that an institutional review committee might become a mere rubber stamp, giving the appearance of a solution, rather than the substance, for a serious problem of growing complexity which requires continuing discussion. Effective responsibility cannot be equated with a signature on a piece of paper. (cité in *op. cit.*, p. 32)

La National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical and Behavioral Research, qui va se réunir de décembre 1974 à septembre 1978, n'arrivera jamais à définir l'expression « *behavioral research* » de son intitulé. Elle ne parviendra pas non plus à identifier quels problèmes les sciences sociales peuvent poser concrètement, et comment on peut traiter ces problèmes. Aucun chercheur en sciences sociales n'en a été nommé membre.

La grande bataille



Façade de la maison
de Nicolas Flamel,
Paris (1^{er} juin 2019)

Un rapport publié en 1975 reste aujourd'hui encore la référence : le rapport Belmont. Il est très général, tourné vers les problèmes des sciences médicales, inadapté pour les sciences sociales. Avant publication, des remarques et commentaires sont demandés, ce qui va déclencher la grande bataille des sciences sociales contre le système adopté, qui durera deux à trois ans. Ce sera la seule vraie lutte de toute cette période à aujourd'hui. Elle est menée notamment par un professeur de science politique du MIT, Ithiel de Sola Pool. Il veut étudier des activistes qui ont choisi d'enfreindre la loi, et on lui explique qu'une telle recherche ne pourra pas être menée parce qu'elle pourrait servir à identifier les contrevenants. Il formule alors ainsi sa position :

Studies in which the interaction of experimenter and subject involve no manipulation of the subject beyond free communication between them may [...] sometimes cause embarrassment, or annoyance, disseminate misinformation, or be of a questionable character; but such inevitable consequences of free speech do not constitute grounds for jurisdiction by the Committee or any authoritative body. (cité in *op. cit.*, p. 103)

Pool va adopter une position audacieuse sur le *yoking* : il n'hésite pas en effet à mettre en rapport les sciences sociales et le journalisme et demande la protection du premier amendement pour les chercheurs en sciences sociales, comme elle s'applique aux journalistes :

The ethics of some of the social sciences, like journalism, may require them to strip the concealing shroud from people whose behavior needs to be exposed for the good of others. [...] Historians, political scientists, economists, and many sociologists are in that role. Their professional ethics are in no way inferior to that of the service professions; they are simply different. (cité in *op. cit.*, p. 103)

Pour lui, la différence avec les journalistes est qu'eux sont employés par une organisation, alors que les universitaires ne sont pas employés par leur université, ils sont l'université. D'accord avec cette analyse, Edward L. Pattullo, directeur du Center for the Behavioral Sciences à Harvard écrit une formule dont il demande qu'elle soit intégrée comme un amendement dans le *National Research Act* :

There should be no requirement for prior review of research utilizing legally competent subjects if that research involves neither deceit, nor intrusion upon the subject's person, nor denial or withholding of accustomed or necessary resources. (cité *in op. cit.*, p. 107)

Les remarques de Pool furent examinées et rejetées par la Commission. Le Royaume-Uni sembla un temps plus ouvert. Le Research Ethics Framework reconnaît par exemple la dimension critique des sciences sociales :

Some research [...] poses risks to research subjects in a way that is legitimate. [...] Much social science research has a critical role to play in exploring and questioning social, cultural and economic structures and processes (for example relating to patterns of power and social inequality), and institutional dynamics and regimes that disadvantage some social groups over others, intentionally or not. Such research results may have a negative impact on some of the research subjects. (cité *in op. cit.*, p. 152)

Mais la bataille fut finalement perdue. Simplement, dans les années qui suivirent, les comités d'éthique qui se mirent en place se focalisèrent surtout sur le bio-médical. Pour les sciences sociales, la période fut donc assez calme. Mais à partir des années 1990, la situation changea. Une seconde bataille intervint sans que les chercheurs ne parviennent à dégager entre eux un consensus.

La seconde bataille

Dans les années 1990, les problèmes se concentrèrent sur l'histoire orale mais les autres disciplines ne se solidariserent pas vraiment avec elle. On obligeait les chercheurs à passer devant les comités, et ces comités leur imposaient l'anonymat pour les interviewés et un consentement à l'entretien, ce qui équivalait à tuer la discipline.

Au début des années 2000, une équipe de recherche a montré que les dispositifs sont très proches aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et que les chercheurs en sciences sociales sont amers et frustrés (« *angry and frustrated* » – Fitzgerald *et al.*, 2006, p. 379, cité *in op. cit.*, p. 152).

La situation était telle qu'en 2000, certains historiens adoptèrent la position suivante : l'histoire n'est pas une science, donc elle n'est pas soumise aux règles des comités d'éthique. Là encore, il n'y eut pas vraiment consensus : une partie de la communauté s'inquiéta de savoir si l'histoire aurait encore des financements si elle s'affichait comme non scientifique... En août 2003, il y eut pourtant cette déclaration :

most oral history interviewing projects [...] can be excluded from oversight because they do not involve research as defined by the HHS regulations. (cité *in op. cit.*, p. 155)

Étrangement, l'Office for Human Research Protections (OHRP) accepta cette position en expliquant qu'effectivement l'histoire n'avait pas pour vocation de produire de la connaissance généralisable (« *generalizable knowledge* ») mais seulement de la connaissance sur des faits spécifiques. Tout bloqua cependant au niveau des universités. UCLA, notamment, continua à appliquer les règles et son Office of

Protection of Research Subjects réclama des règles plus strictes sur la « *qualitative research utilizing open-ended interviews, especially activities performed by oral historians and other social scientists* » (cité *in op. cit.*, p. 156).

L'accord avec l'OHRP n'eut donc finalement aucune conséquence pratique. Un mémo précisa qu'il y avait recherche généralisable si la recherche était : « *designed to draw conclusions, inform policy, or generalize findings* » (cité *in op. cit.*, p. 156).

On eut alors des situations absurdes. Des *interviews* de survivants de la Shoah pour le musée de l'holocauste furent considérées comme non généralisables. Par contre, des *interviews* de soldats ayant fait la guerre du Golfe furent considérées comme généralisables parce que pouvant donner lieu à des interprétations par d'autres chercheurs, en tant qu'ils constituaient un dépôt historique d'information (« *a historical repository of information* »), les entretiens des survivants de la Shoah ne visant quant à eux qu'à « *create a historical record* » (cité *in op. cit.*, p. 156).

De manière incroyable, l'OHRP mena lui-même une campagne d'histoire orale sur ses membres, en postant sur son site des vidéos d'*interviews* menées auprès d'eux. Il leur fut demandé : mais avez-vous soumis votre projet à un comité d'éthique ? Et ils répondirent tranquillement que non puisqu'il n'y avait pas de recherche, pas de protocole, qu'il s'agissait juste de recueillir et conserver des témoignages individuels ! L'auteur du livre fait remarquer qu'il a lui-même utilisé ces témoignages et qu'ils étaient donc bien un « *repository of information for other investigators to conduct research* » (*op. cit.*, p. 158) !

Il conclut alors avec ironie :

In short, the strategy of exclusion for oral history (and potentially other fields), based on the regulatory definition of research, had worked for at least one group of researchers: OHRP officials, well insulated from the nonguidance they tossed around. (*op. cit.*, pp. 158-159)

Columbia adopta la règle selon laquelle l'histoire orale ne serait considérée comme connaissance généralisable que si elle posait des hypothèses et tentait de les vérifier. Cette règle protégea la discipline qui ne fonctionne quasiment jamais de cette manière. Il y eut quelques autres exceptions, mais l'ensemble de la discipline resta soumis au contrôle.

Alors que la pression s'accroissait, les réactions furent de faible ampleur. D'une part parce que la pression s'accroissait graduellement, d'autre part parce qu'on ne trouva pas un nouveau Pool, un chercheur très reconnu de ses pairs, ayant des contacts politiques et journalistiques, prêt à consacrer ses dernières années de carrière à un combat qu'il estimait central pour la liberté de la recherche.

La situation actuelle

Le fonctionnement du système pose de nombreux problèmes :

IRBs' demands often indicated a refusal to recognize that not all research uses the methods of medical experimentation. Many boards insisted that researchers spell out in advance every decision they would take and every question that they would ask. For experimental research, this is straightforward enough: the whole idea of an experiment is to control all variables but one. But many IRBs seemed not to understand that qualitative researchers don't work that way. Oral historians were asked, at times, to obscure the true names of their narrators or to destroy their interview recordings and transcripts. Both demands would require these historians to violate their professional ethics, and denying narrators the choice to be quoted by name was just plain rude. Some IRB demands had nothing to do

with the protection of research participants. Boards felt free, for example, to critique students' research plans and hypotheses, frustrating instructors who wanted student to learn from their mistakes. (*op. cit.*, p. 163)

Ces problèmes viennent du fait que les comités inventent souvent des risques imaginaires :

At times it seemed through IRBs were hunting desperately for possible risks, even if they had to be invented. (*op. cit.*, p. 163)

Assez rapidement, les IRBs ont par exemple considéré qu'une simple conversation entre un chercheur et un interviewé était potentiellement dangereuse. Un étudiant blanc qui voulait interroger des étudiants noirs sur leur vécu à l'université a été bloqué ; une équipe de recherche qui voulait interroger les membres de couples en conflit s'est vu imposer un psychologue et la recherche a été abandonnée. Au total, l'effet le plus grave des comités d'éthique est qu'ils finissent par interdire les idées dérangeantes (« *to suppress unpopular ideas* » – *op. cit.*, p. 165).

À l'université d'État de Floride, le document à remplir pose notamment la question suivante : « *Is the research area controversial and is there a possibility your project will generate public concern?* » (cité *in op. cit.*, p. 165). Toute recherche en sciences sociales peut générer des préoccupations, et on peut même se demander si une recherche peut être considérée comme une vraie recherche si elle ne génère potentiellement aucune préoccupation d'aucune sorte.

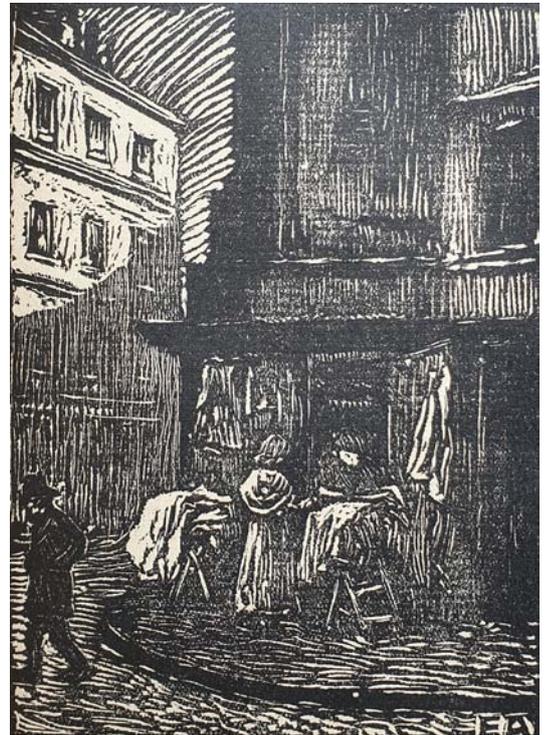
Un projet d'étude sur les Mormons gays a été empêché par Brigham Young University au motif qu'elle risquait de heurter les croyances et convictions de la communauté mormone. On ne peut donc qu'être inquiet concernant la liberté de la recherche et sa pertinence.

Such hypersensitivity to controversy threatened some of the most important research conducted by social scientists. (*op. cit.*, p. 166)

Au fil du temps, les délais se sont considérablement allongés, atteignant souvent maintenant des mois, même pour des projets de routine. Quand on interroge un chercheur qui pense que le système fonctionne bien dans son université, pour lui demander en quoi, il répond : parce que le comité n'a pas touché à mon projet de recherche...

Ceux qui s'accommodent, articulent le même discours :

1. Les sciences sociales doivent s'aligner sur les sciences bio-médicales et il faut éviter les dérives de Milgram (une recherche, vieille de quarante ans, très particulière...).
2. Les sciences sociales sont différentes du journalisme. Elles n'ont pas vocation à participer au débat démocratique (bizarre).
3. Les gens qui peuplent les IRBs sont de bonne volonté. Il suffit de leur expliquer les spécificités de la recherche en sciences sociales.
4. Les régulations sont suffisamment flexibles pour être adaptées aux spécificités de ce type de recherche.
5. Même si les règles sont mauvaises, de toute façon elles vont subsister et il faut vivre avec.



Dans la rue des Ecouffles,
Émile Alder (gravure)

Ceux qui résistent ont un autre discours :

1. Certaines recherches en sciences sociales sont plus proches du journalisme que de la médecine. C'est notamment le cas de l'ethnographie.
2. Il faut assumer le fait que « *good research can hurt* » (*op. cit.*, p. 178). L'historienne Linda Shopes l'a exprimé en 2007 : « *Historians' deepest responsibility is to follow the evidence where it leads, to discern and make sense of the past in all its complexity; not necessarily to protect individuals. In this we are more like journalists and unlike medical professionals, who are indeed enjoined to do no harm* » (cité *in op. cit.*, p. 178).
3. Les IRBs cherchent à garantir les universités contre les procès et à maintenir le financement public, plutôt qu'à protéger la liberté de la recherche.
4. Les IRBs focalisent les problèmes d'éthique sur des règles inadaptées et empêchent en réalité de traiter les vraies questions.
5. Il faut réformer le système en profondeur.

La première forme de résistance consiste à ne pas faire passer ses projets de recherche devant un comité d'éthique. C'est plus facile pour un senior connu. La seconde est de mentir. Dire dans le dossier soumis au comité d'éthique qu'on fera une chose, et en faire une autre sur le terrain. Mais si le résultat des comités d'éthique est d'inciter les chercheurs à mentir sur leurs recherches, on peut légitimement se poser des questions...

Les alternatives

En avril 2003, des chercheurs d'Urbana Champaign ont organisé une conférence sur les IRBs et ont publié ensuite le *Illinois White Paper*. L'American Association of University Professors (AAUP) a reformulé dans son rapport de 2006 la formule de Pattullo demandant que les régulations énoncent :

[...] that research on autonomous adults whose methodology consists entirely in collecting data by surveys, conducting interviews, or observing behavior in public places, be exempt from the requirement of IRB review—straightforwardly exempt, with no provisos, and no requirement of IRB approval of the exemption. (cité p. 183)

On en est revenu aux années 1978, mais sans le réseau et la puissance de résistance de Pool. Et les universités n'ont pas soutenu.

Plusieurs systèmes alternatifs ont été envisagés. L'un d'eux consiste à décentraliser l'évaluation éthique dans les unités de recherche, au plus près des chercheurs. Un autre a été adopté par l'université de Pennsylvanie en 2006 pour les disciplines où, comme en ethnographie :

research questions may only be clarified after a period of observation and where current findings drive the next steps in the study. (cité *in op. cit.*, p. 185)

Il consiste à certifier les chercheurs pour ne pas les obliger à repasser devant un comité à chaque fois que leur recherche évolue. On reste ainsi dans le cadre du *Human Research Protection Program* tout en laissant plus de liberté aux chercheurs.

La position de Zachary Schrag part du constat que les universités appliquent la loi fédérale, aussi absurdes que ses conséquences puissent être, parce qu'elles craignent de ne plus pouvoir recevoir de fonds fédéraux. Pour lui, il faut donc amender le *National Research Act* en introduisant une formule inspirée de celle de Pattullo et qu'il a rédigée de la manière suivante :

There should be no requirement for prior review of research utilizing legally competent subjects if that research involves neither deceit, nor intrusion

upon the subject's person, nor denial or withholding of accustomed or necessary resources. (*op. cit.*, p. 191)

Mais les communautés sont-elles prêtes à se mobiliser ?

Les remarques conclusives de l'auteur

Qu'est-ce qui est frappant dans cette histoire ?

Le système qui s'est mis en place n'est pas fondé sur l'analyse empirique de cas d'abus dans le domaine des recherches en sciences sociales. Les vrais problèmes empiriques, comme la confidentialité, n'ont jamais été analysés et les analyses qui existent sur la question n'ont jamais été mobilisées pour penser les règles qui se sont imposées. Si on veut la liberté de la recherche, on doit accepter qu'une recherche sur mille ou peut-être sur dix-mille pose des problèmes éthiques.

Les législateurs et les régulateurs n'ont jamais exploré les alternatives permettant de traiter ces cas d'un sur mille ou dix-mille. Pour les sciences sociales, on a par contre mis en place un marteau-pilon pour écraser une mouche. Les vrais problèmes n'ont pas été traités. Il faudrait surtout régler la question du *subpoena* : le fait qu'un chercheur puisse être enjoint par un tribunal de témoigner par exemple de faits délictueux qu'il aurait observés ou de livrer au tribunal des documents dont il aurait eu à connaître.

Le troisième point est que les sciences sociales en général ont toujours été très peu représentées dans les comités d'éthique et que la distinction entre des domaines scientifiques comme la psychologie et d'autres avec des approches plus qualitatives et moins expérimentales a rarement été faite.

Le quatrième est que l'extension des règles par les comités d'éthique à l'ensemble des sciences sociales n'a jamais été voulue en tant que telle et du coup jamais été assumée par quelqu'un. Un membre de comité a déclaré à l'auteur : « *[we] felt like we were stuck in including social research within the boundaries of research involving human subjects* » (*in op. cit.*, p. 189). Assez souvent, les responsables des comités d'éthique ont dit qu'ils étaient d'accord avec le fait de sortir les sciences sociales du champ, mais personne ne l'a fait.

Cinquième point : il n'y a jamais eu de « *good old days* » dans l'histoire des IRBs. Les seuls moments de fonctionnement satisfaisants pour les sciences sociales n'ont pas été des moments où les règles ont été conçues et appliquées intelligemment, mais des moments où les comités ne se sont pas trop préoccupés des sciences sociales. Dès qu'ils se sont mis en tête de le faire, des absurdités ont eu lieu.

Le point final, pour Zachary Schrag, est le rapport étrange à l'histoire des gens qui défendent les IRBs. Ils avancent qu'ils ont appris de l'histoire et que la longévité du système prouve son bien-fondé, mais ils écartent systématiquement le fait que, depuis le début, les sciences sociales ont expliqué que ce système n'était pas adapté à leur pratique. Comme l'a noté David Strauss, un membre du secrétariat du Advisory Committee on Human Research Protections : « *We really shouldn't be reviewing research that we don't feel needs to be reviewed simply because some folks 30 years ago... at the end of a long, hot day, you know, decided to use the world 'generalizable'* » (*in op. cit.*, p. 190).

Conclusion

Ce livre est remarquable par plusieurs caractéristiques. Il montre tout d'abord en quoi l'histoire comme discipline (ou une investigation historique menée dans le cadre d'une recherche relevant d'une autre discipline) constitue un outil de compréhension d'une situation actuelle d'une très grande puissance. La position de départ de l'auteur, lui-même historien, face à l'étrange fonctionnement des comités d'éthique dans les sciences sociales, a été de se dire qu'on ne pouvait rien comprendre à la situation actuelle si on ne remontait pas dans le temps pour identifier les facteurs qui avaient conduit à cette situation.

Le résultat de la démarche, menée à partir d'un travail d'archives et d'histoire orale, est impressionnant. Il attire l'attention sur la manière dont un phénomène de structuration peut avoir des impacts collatéraux et non voulus bien au-delà de ce qui est en cause dans cette structuration même. De manière évidente, il fallait mettre en place des dispositifs éthiques pour la recherche médicale et, sans doute plus largement, pour l'ensemble des recherches mobilisant des expériences impliquant des sujets humains. Mais le fait d'avoir créé la catégorie floue de sciences du comportement a entraîné des effets inattendus mettant en péril tout un ensemble de recherches en sciences sociales qui ne posent pas les problèmes éthiques liés à l'expérimentation sur des sujets humains. Ces effets avaient été parfaitement identifiés dès le début du processus de structuration. Mais les mises en garde n'ont jamais été prises en compte et le processus de structuration s'est mis en place en échappant à tout le monde sans que personne n'arrive à l'arrêter.

L'auteur a ces lignes finales :

When wise people, fairly selected, craft policies based on careful investigation and deliberation, their decisions deserve respect, whether the result is a constitution or a humble regulation. But when policy makers deny power to experts and to representatives of those most affected by the restrictions, when they ignore available evidence, when they rush regulations into print along with empty promises of future revision, and when they restrict freedom simply as an afterthought, their actions deserve little deference. IRB review of the social sciences and the humanities was founded on ignorance, haste, and disrespect. The more people understand the current system as a product of this history, the more they will see it as capable of change. (*op. cit.*, p. 192) ■

Références

- Abbott Andrew (1995) "Things of Boundaries", *Social Research*, vol. 62, n° 4, pp. 857-882.
- Douglas Mary (2004) *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte Poche.
- Fitzgerald Maureen H., Phillips Paul A. & Yule Elisa (2006) "The Research Ethics Review Process and Ethics Review Narratives", *Ethics and Behavior*, vol. 16, n° 4, pp. 377-395.
- Schrag Zachary M. (2010) *Ethical Imperialism. Institutional Review Boards and the Social Sciences, 1965-2009*, Baltimore, the Johns Hopkins University Press.



La fin de la liberté académique ? La transposition européenne des règles éthiques américaines pour la recherche en sciences sociales

Michel Villette

*Professeur émérite, AgroParisTech et Université de Paris Saclay,
chercheur au Centre Maurice Halbwachs (ENS/EHESS/CNRS)*

Le compte rendu rédigé par Hervé Dumez sur le livre *Ethical Imperialism* de Zachary M. Schrag nous présente l'absurdité de l'établissement de règles déontologiques inadaptées aux travaux de recherche en sciences sociales conduites aux États-Unis.

Il apparaît utile de compléter son propos par une recherche sur la situation en Europe, et de se demander pourquoi les experts européens ont adopté des mesures aussi absurdes et inadaptées que leurs collègues américains. On peut se demander aussi pourquoi les chercheurs en sciences sociales européens se laissent imposer ces prescriptions sans résistance sérieuse.

Je ne suis pas en mesure d'écrire un livre ni même un article qui répondrait à ces questions, cependant, je peux témoigner du fait qu'une déontologie tatillonne s'applique aux chercheurs qui ont obtenu un financement de la Research Executive Agency européenne. Ci-dessous, on lira des extraits anonymisés de la partie « *Ethics Aspect* » d'un projet de recherche récemment signé, qui a mis plus de cinq ans à trouver des financements après avoir été recalé deux fois de justesse.

Au bord du découragement et de l'abandon, les chercheurs impliqués perçurent ce financement tardif comme une véritable victoire. Ensuite commencèrent ennuis et déconvenues.

Il leur était impossible d'imaginer sous quelles fourches caudines la Research Executive Agency allait les faire passer. Le *Grant Agreement* – qu'il faut signer pour que les premiers financements arrivent – comporte plus de quarante pages de prescriptions à respecter, comportant des renvois à d'autres textes et à des annexes. Il y est rappelé à chaque page qu'en cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces prescriptions – de sources variées et qui ne sont pas toutes compatibles entre elles – le financement pourra être réduit, voire interrompu.

Les techniques comptables du contrôle de gestion et de l'audit font planer une menace permanente sur les partenaires. Malgré une bonne volonté de tous et de chacun, il est inévitable qu'un climat de peur et de méfiance réciproque s'établisse. Le personnel administratif des institutions partenaires craint que les financements attendus ne soient pas versés si l'on oublie de respecter telle ou telle prescription, et reporte son

anxiété sur les chercheurs, désormais accablés de rappels à l'ordre et de demandes de justifications. Chacun tend à ouvrir le parapluie pour ne pas se retrouver en position de responsable d'un possible manque à gagner.

À l'époque de la rédaction des projets de recherche successifs, le chapitre *Ethics Aspects* avait été rédigé *a minima*. Cette partie du document semblait être une simple formalité mais, le moment venu de signer le contrat définitif, il fallut s'engager à respecter un ensemble d'exigences détaillées qui, brusquement, apparurent comme peu compatibles avec le savoir-faire et les méthodologies habituelles des chercheurs. Un collègue anglophone fut chargé de prendre par écrit les engagements éthiques, au nom de tous les chercheurs. Il fit de son mieux pour se conformer aux prescriptions et s'inspira pour cela de textes similaires, déjà approuvés par la Commission européenne pour d'autres recherches. « *L'impérialisme éthique* », décrit par Zachary M. Schrag et commenté par Hervé Dumez est donc finalement une contrainte que les chercheurs s'imposent à eux-mêmes. Dans l'urgence et la précipitation, ils s'efforcent de se conformer à tout ce qu'on leur demande tout en glissant ici ou là quelques précautions oratoires qui leur laisseront, espèrent-ils, quelques marges de manœuvre.

On pourra lire ci-dessous des extraits du texte accepté par la Commission européenne dans le *Grant Agreement* définitif. C'est à mon avis un texte qui, appliqué à la lettre, conduirait à une absence totale de résultats de recherche, absence qui serait évidemment sanctionnée (en application d'une autre partie du *Grant Agreement*). Les chercheurs ne peuvent qu'espérer trouver à la Research Executive Agency des superviseurs et des auditeurs bienveillants. Cependant, le risque demeure de contrôles tatillons et de sanctions. Le climat de crainte instauré par l'institution est peu propice à la prise de risques et à l'inventivité nécessaires à la production de connaissances nouvelles. Pour un programme supposé favoriser la recherche et l'innovation, c'est évidemment un paradoxe.

Extrait du titre 2 du « Grant Agreement » d'un projet européen, précisant la nature des sanctions auxquelles les chercheurs s'exposent

2.5.1 Findings in this grant

"Findings in checks, reviews, audits or investigations carried out in the context of this grant may lead to the rejection of ineligible costs (see Article 42), reduction of the grant (see Article 43), recovery of undue amounts (see Article 44) or to any of the other measures described in Chapter 6.

Rejection of costs or reduction of the grant after the payment of the balance will lead to a revised final grant amount (see Article 5.4).

Findings in checks, reviews, audits or investigations may lead to a request for amendment for the modification of Annex 1 (see Article 55).

Checks, reviews, audits or investigations that find systemic or recurrent errors, irregularities, fraud or breach of obligations may also lead to consequences in other EU or Euratom grants awarded under similar conditions ('extension of findings from this grant to other grants').

Moreover, findings arising from an OLAF investigation may lead to criminal prosecution under national law."

C'est dans le contexte de ces paragraphes menaçants – menaces réelles et sérieuses de réduction des financements – qu'il faut lire la déclaration de respect des normes éthiques, maladroite tentative des chercheurs pour limiter les entraves à un travail qui n'a pas encore commencé, et qui doit mobiliser une quarantaine d'entre eux dans huit pays différents, et dans une douzaine d'institutions. Ils ne se connaissent pas.

Certains n'ont pas participé à la conception du projet, n'en ont pas lu les versions successives et sont donc peu à même d'en approuver les détails. Certains ne lisent pas l'anglais et aucun ne peut se consacrer à ce projet européen à plein temps. Tous ont par ailleurs des charges d'enseignement, des charges administratives dans leurs universités, et parfois même d'autres contrats de recherche en cours.

Pour apprécier la pertinence du texte ci-dessous, il faut savoir en quoi consiste la recherche prévue. Pour l'essentiel, il s'agit de réaliser des investigations approfondies sur un échantillon d'entreprises en forte croissance dans des pays extra-européens et de discuter de la contribution de ces entreprises au développement local. Je vous invite à méditer sur la faisabilité des prescriptions qui vont suivre. Vous aurez alors une idée assez précise des entraves qu'impose un dispositif européen qu'il serait sans doute opportun de faire évoluer, si l'on veut que des investigations sérieuses restent possibles sur le monde des entreprises et des marchés.



Musée de Cluny, Paris
(25 mai 2019)

Extrait du titre 6 du document « Grant Agreement » définissant les engagements éthiques pris par les partenaires

6. Ethics Aspects

6.1 Describe how the proposal meets the national legal and ethics requirements of the country or countries where the tasks raising ethics issues are to be carried out.

The participants are aware of the necessity to get agreement from the ethical committee of the third countries and EU partners regarding the activities planned in the project. This procedure is perfectly known as participants conduct already projects that necessitate ethical approvals. All official documents will be provided in due time if the proposal is granted. No research will be started without all official authorizations. It is the responsibility of the coordinator to obtain and provide all the requested documentation to clear this issue.



6.2 Explain in detail how you intend to address the issues mentioned in the ethics issues table, in particular as regards:

X project does not deal with any of the following issues: human embryo or foetus, biomedical studies or physical intervention on human participants, research on animals or endangered flora nor fauna; dual use; transportation or use of genetic material, health data. X project will not collect new biological samples or health data.

The different universities' Consultative Committee for Deontology and Ethics (CCDE) will be involved in the project and will be consulted when necessary. This Committee is a decision-making body aiming to help the staff of the university to identify and integrate issues relating to ethics' in their research project, and to design their activities by taking into account partnerships and of the development of the partner countries. The CCDE will provide recommendations on each action that could address ethical issues.

Safety and integrity of researchers will be ensured through the compulsory institutional procedures (vaccination, medical controls,

visa procedures, repatriation and liability insurances,...) prior any secondment. During secondments and in particular during field works, strict security rules will be followed under the coordination of the local staff and experienced European staff.

In the Ethics Issues Table of the part A, we ticked the following ethics issues:

Does your research involve human participants? YES

Are they volunteers for social or human sciences research? YES

Part of the X methodology requires involving human participants (interviews and/or participation in interactive activities) in the research activities. In the relation with the society, the whole methodology aims at discussing legitimacy and ethics of the research with the stakeholders themselves. No adult unable to give informed consent or minor will be involved, only volunteers will be involved in social and human sciences.

Does your research involve personal data collection and/or processing? YES

Does it involve the collection and/or processing of sensitive personal data (e.g.: Health, sexual lifestyle, ethnicity, political opinion, religious or philosophical conviction)? NO

Does your research involve further processing of previously collected personal data (secondary use)? NO

The data made anonymous, will be collected after prior consent of the participants and will be stored for 10 years maximum. Any participant can ask for his data to be removed at any time of the research. We will strictly follow the National and European guidelines concerning personal data collection, storage and protection. Personal data will be collected through interviews and questionnaires and stored in an anonymous way. Prior its interview, the interviewer will provide and present the information and what will be made of it. He/she will precise that:

- Participants can withdraw at any time of the research,
- Are informed that only non-identifiable personal data will be stored in a database and analyzed.
- That they can refuse to answer and withdraw at any time of the study.

The data collected for this study will be stored in encrypted format by the interviewer university or institute (the institutions that form the X consortium) on a secure server and only the principal researchers conducting this study will have access to this data.

- Hard copies of questionnaires will be kept in a locked cabinet.
- At the end of the study, hard copies of questionnaires will be kept securely in a locked cabinet for ten years. At the end of this period, they will be destroyed.
- Once data from the questionnaire has been entered into a database, the record will be anonymous by removing any identifying information including the name. Anonymized direct quotations from the interview may be used in the reports or publications from the study, so the name will not be attached to them.
- All the personal data will be confidential and will be kept separately from the interview responses.

No person identifiable data will be exported from third countries to Europe. Scientific justification will be required before any anonymized data circulate between consortium members. A special attention will be paid to respect security conditions listed above. No sensitive data will be exported without respecting EU or any involved country legal framework.



- In case non-EU countries are involved, do the research related activities undertaken in these countries raise potential ethics issues? YES

.../...

The activities will be assessed by third countries or European institutions accredited to check the ethical issues. The European researchers engaged in X follow the ethic rules of their institutions that all respect the H2020 ethical standards and guidelines.

The research performed outside the EU is compatible with the Union, National and International legislation and could have been legally conducted in one of the EU Member States. There are general agreements between the local institutions and/or ministries in the third countries. All these agreements will be provided to the ERA by the consortium before the project Month 3, and will be respected during X project.



6.3 Ethics Pre-Grant Requirements

6.3.1 Humans:

– The procedures and criteria that will be used to identify/recruit research participants must be clarified in the grant agreement before signature.

Parts of the X methodology require involving human participants (interviews and/or participation in interactive activities) in the research activities. In relation with society, the whole methodology aims at discussing legitimacy and ethics of the research with the stakeholders themselves. No adult unable to give informed consent or minor will be involved, only volunteers will be involved in social and human sciences. They may be found in the enterprises where the research will take place or suggested by the employer organizations.

The persons observed or interviewed will be found by a call for voluntary participation after the presentation of the objectives of the project to the management of the chosen enterprise or the employer organizations, or by the snowball principle via networks. Most often, they will be selected among the responsible managers of the chosen enterprises who use managerial knowledge learned in business schools or universities abroad and/or in the countries of the selected enterprises. They may be suggested by the enterprises' chief executives or may be contacted via private channels of networks according to the snowball system: One informant will give information on another person to be contacted.

– The informed consent procedures that will be implemented for the participation of humans must be included in the grant agreement before signature.

After an introductory statement on the researcher and his/her university affiliation, the topic of the study will be summarized. The reasons of the study linked to low performance of parts of enterprises in the region will be explained. The training possibilities included in the project will be summarized for those having accepted to take part in the study. The dissemination of the results via publications, a website and summer schools will be explained. The researcher will also explain why this person is invited to take part in the study and what are the potential risks and benefits of taking part in this study.

If they decide to join the study, they will be invited to read and sign an informed consent form and an information sheet in their own language. The contact details of the researcher are mentioned on every informed consent sheets in case the interviewed person has further queries.

Persons involved in investigations as observed or interviewed or in any other way, e.g. in connection with the evaluation of personal documents, will not be exposed to any disadvantages or risks. The anonymity of the interviewed or examined persons will be maintained and is explained in the templates below.

The data made anonymous, will be collected after prior consent of the participants and will be stored for 10 years maximum. Any participant can ask for his data to be removed at any time of the research. We will strictly follow the National and European guidelines concerning personal data collection, storage and protection. Personal data will be collected through interviews and interview guides and stored in an anonymous way. Prior its

interview, the interviewer will provide and present the information and what will be made of it. He/she will precise that:

- Participants can withdraw at any time of the research,
- Are informed that only non-identifiable personal data will be stored in a database and analysed or transferred from a non-EU country to the EU, except for personal case studies with the acceptance of the entrepreneurs.
- That they can refuse to answer and withdraw at any time of the study.

The persons who will take part in the study will be able to find the analysis and results of the study on the X website.

Templates of the informed consent/assent forms and information sheets (in language and terms intelligible to the participants) must be submitted before grant signature.



Sample Informed Consent Form

The following is a sample consent form for a research project.



The interviewer (the investigator) should have the interviewee read this form carefully and ask any questions the interviewee may have. Before the interview can start, the investigator and the interviewee should sign two copies of this form. The interviewee will be given one copy of the signed form.

Consent for Participation in Interview Research

I volunteer to participate in a research project conducted by Dr. [Name of the Principle Investigator] from (University). I understand that the project is designed to gather information about management practices. I will be one of approximately 30 people being interviewed for this research in [country].

My participation in this project is voluntary. I understand that I will not be paid for my participation. I may withdraw and discontinue participation at any time without penalty. If I decline to participate or withdraw from the study, no one on my enterprise will be told.

I understand that most interviewees will find the discussion interesting and thought-provoking. If, however, I feel uncomfortable in any way during the interview session, I have the right to decline to answer any question or to end the interview.

Participation involves being interviewed by researchers from [institution name]. The interview will last approximately 30-45 minutes. Notes will be written during the interview. An audiotape of the interview and subsequent dialogue will be made. If I don't want to be taped, I will not be able to participate in the study.

I understand that the researcher will not identify me by name in any reports using information obtained from this interview, and that my confidentiality as a participant in this study will remain secure. Subsequent uses of records and data will be subject to standard data use policies, which protect the anonymity of individuals and institutions.

Managers and administrators from my enterprise will neither be present at the interview nor have access to raw notes or transcripts. This precaution will prevent my individual comments from having any negative repercussions.

I understand that in the absence of an Ethics Committee at the University of Z, the informed consent form was submitted to the University's Scientific Integrity Referent, who considered it consistent with models commonly used in the academic world. Complaints concerning participation in the X project may be submitted to the Scientific Integrity Officer at the following address:

.../...

I have read and understood the explanation provided to me. I have had all my questions answered to my satisfaction, and I voluntarily agree to participate in this study.

I have been given a copy of this consent form.

My Signature Date

My Printed Name Signature of the Investigator

For further information, please contact:

Dr. [Name of Principle Researcher] [Contact Information of PI]

Name (in block capitals):



Declaration of consent

The project X aims to gather information on management practices. The project intends to contribute, among other things, to furthering socioeconomic development of the countries participating in the study.

I hereby give my explicit consent to video and/or audio recordings being made of me in the context of the project X.

I have been assured that video and/or audio material from the above-named project will not be passed onto third parties with data relating to my person. Anonymity and confidentiality will be strictly maintained when the data is stored and processed; data related to the individual and data related to content will be kept separate!

Under the following conditions, I consent to anonymized data from the interview pertaining to my experience in the enterprise from [Date: ...]

the audio/video recording from [Date: ...]

In view of the fact that my privacy will be protected

The data being stored and used for academic purposes, namely in the context of the project X.

The data being stored and used for academic purposes (in the context of the project X,

in courses held by the project leaders, in websites and in later publications.

In addition, I have been informed that after the interview and/or recording, I can, without giving reasons, demand that my data be (partly or fully) deleted; or that I can demand a copy of the recording prior to arranging for my data to be (partly or fully) deleted.

With my signature, I confirm that I have read and understood the text of the declaration of consent, that any questions that arose have been satisfactorily answered, and that my participation in the study is voluntary.

Date: _

Signature of the participant:

Signature of the project leader:

Contact address:

In the absence of an Ethics Committee at the University of Z, the informed consent form was submitted to the University's Scientific Integrity Referent, who considered it consistent with models commonly used in the academic world. Complaints concerning participation in the X project may be submitted to the Scientific Integrity Officer at the following address:

.../...

Enfin, nous présenterons une partie du *Grant Agreement* où les chercheurs du consortium s'efforcent d'apporter une réponse à des questions précises en lien avec les particularités de leur projet de recherche.

Ce texte complémentaire montre le niveau de détail des exigences des déontologues dans la programmation. Leur précision dans les clauses ne laisse aucune place à l'improvisation, à l'abduction, à la sérendipité, dont on sait pourtant, par le témoignage

d'un grand nombre d'illustres chercheurs, qu'elles jouent un rôle majeur dans la découverte en sciences sociales. Il montre à quel point, des préoccupations d'ordre diplomatique et politique viennent limiter l'action des chercheurs académiques. Toutes les possibilités d'écart sont écartées les unes après les autres.

6.3.2 Protection of personal data:

– In case personal data are transferred from a non-EU country to the EU (or another third state), confirmation that such transfers comply with the laws of the country in which the data was collected must be specified in the grant agreement.

In case personal data are transferred from a non-EU country to the EU (or another third state) within the framework of X project, such transfers will comply with the laws of the country in which the data was collected. In case of electronic data — As regards processing personal data, protecting privacy in the electronic communications sector and retaining data generated or processed in connection with the provision of publicly available electronic communications services or of public communications networks (e.g. cloud, big data, open data, cookies etc.), the research on the X project complies with the relevant legislation (in particular EU Directive 2002/58/EC and 2006/24/EC currently under revision).

No person identifiable data will be transferred from a third country to Europe, except for those entrepreneurs who agree to be cited personally and who may appear in videos published on the project's website, as for instance entrepreneurs who are proud of their business performance.

Scientific justification will be required before any anonymized data circulate between consortium members. A special attention will be paid to respect security conditions listed above. No sensitive data will be exported without respecting EU or any involved country legal framework.

The research performed outside the EU is compatible with the European, National and International legislation and could have been legally conducted in one of the EU Member States. There are general agreements between the local institutions and/or ministries in the third countries. All these agreements will be provided to the REA upon request by the consortium, and will be respected during the project.

When socioeconomic data are transferred from a non-EU country to the EU (or another third state), confirmation that such transfers comply with the laws of the country in which the data was collected will be assured. The countries chosen for field research are all stable democracies or apply increasingly democratic principles where the aims of the research project correspond to national and international laws.

In case activities undertaken in non-EU countries raise ethics issues for the persons that give information on economic and socioeconomic details, the consortium members will ensure that the research conducted outside the EU is legal in at least one EU Member State.

– The beneficiary must explain how all the data they intend to process is relevant and limited to the purposes of the research project (in accordance with the "data minimisation" principle). This must be specified in the grant agreement.

The data the project intends to process will be relevant and limited to the purposes of the research project (in accordance with the "data minimisation" principle) as outlined in the work packages. The researchers of the consortium follow a research program that includes qualitative and quantitative research methods in order to understand socioeconomic situations in the South. A regular follow-up of the research undertaken from the team members will assure that the collection of data will be cumulative, not redundant, and limited to the principal questions outlined in the working packages.

– The research involves profiling. Therefore, the beneficiary must provide explanation how the data subjects will be informed of the existence of the profiling, its possible consequences and how their fundamental rights will be safeguarded. This must be specified in the grant agreement.

The research will not involve profiling. In the proposal, the word “profiling” was probably mis-used as in fact the research will involve “biographies” of business leaders that will not represent any risk for the fundamental rights of the subjects of the study. The word has been replaced in the proposal, in particular in the title and content of the WP2.

– The host institution must confirm that it has appointed a Data Protection Officer (DPO) and the contact details of the DPO are made available to all data subjects involved in the research. For host institutions not required to appoint a DPO under the GDPR a detailed data protection policy for the project must be kept on file.

Host institutions have appointed the Data Protection Officers (DPOs) and the contact details of the DPO are/will be available to all data subjects involved in the research. For host institutions not required to appoint a DPO under the GDPR a detailed data protection policy for the project will be kept on file.



– Details on the materials or personal data which will be imported to/exported from the EU must be included in the grant agreement before signature.

In the study, the data transferred from a non-EU country to the EU (or another third state) will be socio-economic data as well as life stories on the professional careers of economic leaders (CV, educational background, professional experience, ...), only if they accept it, and on various format (video and audio recordings, written memos on paper or electronic). No “sensitive personal data” will be asked for or transferred. The countries chosen for field research are all stable democracies or apply increasingly democratic principles where the aims of the research project correspond to national and international laws and standards. Socioeconomic data that will be transferred correspond to the topics of the working packages of ManaGlobal and include only legally obtained public information collected in ministries, libraries, universities, and enterprises.

– Detailed information on the measures to minimise the risks to research participants and staff involved in this project must be included in the grant agreement before signature.

As far as possible, social scientists of the project will anticipate potential breaches of trust. Procedures, which exclude the identification of the persons investigated, will be used in all appropriate cases. Particular attention will be paid to the possibilities of access to data provided by electronic data processing. Here too, careful precautions will be taken to protect confidential information.

Confidential information obtained from persons will be treated accordingly; this obligation applies to all members of the research group (including interviewers, coders, typists, etc.) who have access to data. It will be the responsibility of the WP leaders to inform the staff and to control access to confidential material.

Social scientists and other staff members will be bound to confidentiality, with reference to appropriate rules for other professions, and should claim the right to refuse to testify if it is feared that, on the basis of information obtained in the context of social research, the informants have to face any sanctions – in particular professional sanctions.

– Detailed information to demonstrate that fair benefit-sharing arrangements with stakeholders from low and lowermiddle income countries are ensured must be included in the grant agreement before signature.

Fair benefit-sharing arrangements with stakeholders from low and lower-middle income countries are ensured, as the benefits will go to enterprises and societies at large because of the fact that the project includes the improvement of socioeconomic situations in the South. The project tackles the understanding of management situations in the countries involved. The results of the project will be used for the training of the next generation of local entrepreneurs

and as such intend to improve low economic performances of enterprises in the countries involved.

Researchers and PhD students from the South participating in the project, its summer schools and online courses will assure a wide beneficial aspect for the countries in the South. Publications will be co-signed; the research will favour career development of the participants in the lower income countries; and enterprises will improve their performance and legitimacy due to results that are immediately useful.

Ce texte, dont la lecture est fastidieuse, ingrate, et frustrante, exprime une méfiance généralisée à l'encontre des chercheurs. Il véhicule une conception de l'éthique comme une série d'interdits. Les chercheurs y sont considérés d'emblée comme mal intentionnés, infantiles, irresponsables, qu'une instance supérieure doit éduquer, guider et contrôler. Ils doivent répondre positivement à toutes les injonctions. C'est une manifestation typique de la technocratisation, de la judiciarisation et de la financiarisation de nos sociétés. Les technocrates financent, et les juristes exigent que ceux qui vont recevoir un financement définissent *a priori* ce qu'ils vont faire et comment ils vont le faire. Enfin, les comptables, auditeurs et contrôleurs peuvent invoquer tout écart aux obligations contractuelles pour réduire les financements.

Si vous pouvez garder votre sang froid, votre amour de la recherche et votre créativité intacts face à ce mur d'obstacles technocratiques, c'est que vous êtes vraiment un chercheur ou une chercheuse d'excellence ! ■



*Le restaurant chinois,
Émile Alder (gravure)*

Dossier Bronislaw Malinowski



Sous l'impulsion de son directeur, Michel Berry, le Centre de Recherche en Gestion de l'École polytechnique adopta à la fin des années 1970 la méthode ethnographique pour approcher et comprendre les phénomènes de gestion.

Il y eut de nombreux débats internes (Matheu, 1986 ; Dumez & Jeunemaître, 1987). Un séminaire d'ethnographie des organisations fut lancé (en avril 1983).

Lors des « réunions lectures », un chercheur présentait un livre qui était discuté. Le 26 février 1986, Christian Moire et Élisabeth Szuyska firent une présentation à deux voix du *Journal d'ethnologue* de Malinowski.

Christian Moire, diplômé de l'École polytechnique, était alors doctorant au CRG et sa thèse portait sur les cercles de qualité. Élisabeth Szuyska, historienne de formation, issue d'une famille polonaise qui avait dû s'exiler durant la Seconde Guerre mondiale, était la secrétaire générale du CRG et en était l'âme, pleine d'esprit et d'une culture exceptionnelle, un peu sarcastique toujours, mais profondément attachée et dévouée au laboratoire et à ses chercheurs.

Avant la réunion, un dossier composé de deux textes avait paru dans la *Gazette du CRG* (1986, n° 14, pp. 18-25). C'est ce dossier qui est reproduit dans les pages qui suivent ■

Références

- Dumez Hervé & Jeunemaître Alain (1986) "La recherche en gestion et le paradigme ethno : une séduisante impasse ?", *Gérer et Comprendre*, n° 5 (décembre), pp. 52-55.
- Malinowski Bronislaw (1985) *Journal d'ethnologue*. Paris, Le Seuil.
- Matheu Michel (1986) "La familiarité distante. Quel regard poser sur la gestion dans notre société ?", *Gérer et Comprendre*, n° 2 (mars), pp. 81-94.



*Le « Bout du monde » à l'Île-Saint-Louis,
Émile Alder (gravure)*

Bronislaw Malinowski : Journal d'ethnologue

Christian Moire
Organisme

Le portrait d'un ethnologue :

[...] monté à bord du navire. Plusieurs personnes sont venues me faire leurs adieux... Les Mayo restèrent sur le rivage ; je les suivis longtemps des yeux avec mes jumelles, et j'agitai mon mouchoir. J'avais le sentiment de prendre congé de la civilisation. J'étais plutôt déprimé, redoutant de ne pas être à la hauteur de la tâche qui m'attendait. (Malinowski, 1985, p. 26)

Le 21 septembre 1914, Bronislaw Malinowski, trente ans, profession ethnologue, quitte l'Australie pour la Nouvelle-Guinée : il y demeurera jusqu'en août 1915, étudiant sur le terrain les tribus Mailu. Il a décidé de tenir un journal, pour jeter « *calmement sans se contraindre* » un regard sur le passé et creuser sa conception de l'existence. Comme le romancier qui, en marge du récit, s'adresse soudain au lecteur pour se moquer de ses personnages, l'ethnologue abandonne son travail d'observation et note ses impressions...

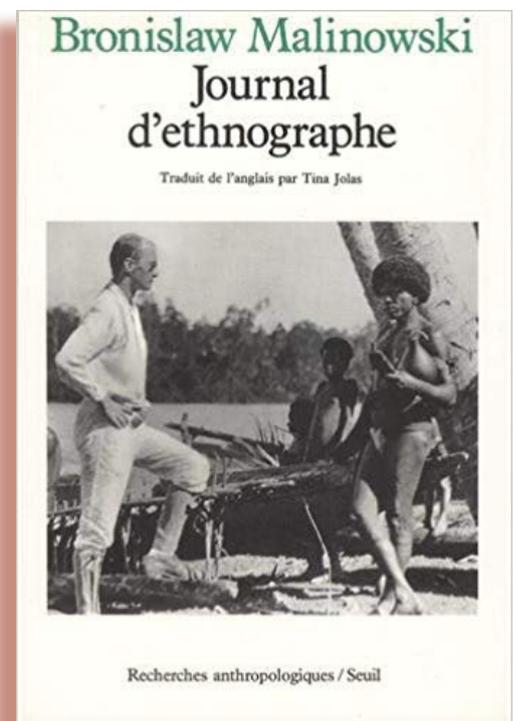
L'ethnologue

Quelle est l'essence même de ma recherche ? Découvrir les passions premières [de l'indigène], les mobiles de sa conduite, ses aspirations (pourquoi un boy « s'engage », et pourquoi, après un certain temps, tout boy est-il prêt à « rompre son engagement » ?). Son mode de pensée en ce qu'il a d'essentiel, de plus profond. Et, à ce point nous nous trouvons confrontés à nos propres problèmes. Qu'est ce qui en nous-même est essentiel ? (*op. cit.*, p. 128)

Au travers de son journal, écrit tantôt en polonais – sa langue maternelle – tantôt en anglais – il a fait ses études en Angleterre – nous connaissons ses conditions de vie, ses outils de travail, ses méthodes, ses interrogations....

Nous allons de surprise en surprise. Ainsi à propos de méthode, il note :

mon enquête ethnographique m'absorbe profondément, mais elle comporte deux défauts fondamentaux : 1) j'ai assez peu à faire avec les sauvages sur place et mon observation est insuffisante, et 2) je ne parle pas leur langue. (*op. cit.*, p. 34)



Une atmosphère de mondanité baigne la première relation de l'ethnographe à son terrain ; Malinowski, le gouverneur, Mme De Righi, O'Malley se rendent chez Ahuia, informateur indigène formé par l'ethnographe précédent :

nous sommes tous entrés dans la petite maison d'Ahuia. Deux femmes ayant une courte jupe d'herbe pour tout vêtement. Mme Ahuia et Mme Goaba, quant à elles portaient des robes en tissu de mohair. Murray et moi engageâmes la conversation avec Mme Ahuia, et Mme De Righi avec Mme Goaba. Nous examinâmes des calebasses à chaud pour le masticage de la noix de bétel. Mme Goaba fit cadeau d'une calebasse à Mme De Righi. Tous quatre nous parcourûmes le village d'un bout à l'autre ; [...] (*op. cit.*, p. 30)

Que de différences entre l'image du chercheur isolé, éloigné de toute civilisation et celle de Malinowski : entre deux entretiens avec les indigènes, il mange à la résidence du gouverneur et parce que le service est lent il ne retourne au village qu'après trois heures !

On imagine l'ethnographe isolé, souffrant de la solitude et seul Blanc :

de temps en temps je m'adonne à la danse, m'efforçant de faire accéder Miss Ashton, par le cœur et par l'esprit, à l'art du tango. (*op. cit.*, p. 40)

Missionnaires, ethnographes, géographes, gouverneur et épouses entourent Malinowski. Rares sont les jours où il ne se rend pas chez les autres Blancs : c'est parce qu'il est trop malade et se soigne à l'arsenic.

Quant aux indigènes, il porte dans ses phases de découragement des jugements sans appel :

je vois la vie des indigènes comme entièrement dénuée d'intérêt ou d'importance ; comme quelque chose qui m'est aussi étranger que la vie d'un chien. (*op. cit.*, p. 172)

L'homme

Seuls les paysages, qu'il admire lors de ses promenades ou navigations, échappent aux sautes de son humeur : le journal fourmille de descriptions extraordinaires de lagunes, de forêts, de couchers de soleil, ce sont les seuls passages entièrement rédigés, ils sont magnifiques.

À partir de son journal, on peut aussi dresser le portrait de l'homme : polyglotte (il écrit en polonais, en anglais, en français), déchiré par une rupture avec la Pologne, regrettant sa mère, son ami d'enfance (l'écrivain et poète Witkiewicz), souffrant de l'éloignement. Ainsi un soir où, malgré ses propres interdits, il lit un roman de Conrad, il se plaint de la solitude :

[...] une atroce mélancolie, grise comme est gris le ciel alentour, enserrant de ses nuées tourbillonnantes tout mon horizon intérieur. Je m'arrachai à ma lecture et j'eus peine à me persuader que j'étais assis paisiblement ici parmi des sauvages néolithiques, alors que de terribles événements se déroulaient, là-bas en Europe. Par moments, je suis pris du besoin de prier pour Mère. (*op. cit.*, p. 70)

Le journal se termine par les longues plaintes d'un fils éprouvé par la mort de sa mère.

Comme tout homme qui doute, Malinowski est habité par des obsessions : donner un ordre, une moralité à sa vie, canaliser son énergie qui a tendance à se disperser dans la lecture de romans, dans le libertinage ; combien de fois Malinowski se reproche une pensée érotique ou la lecture d'un roman !

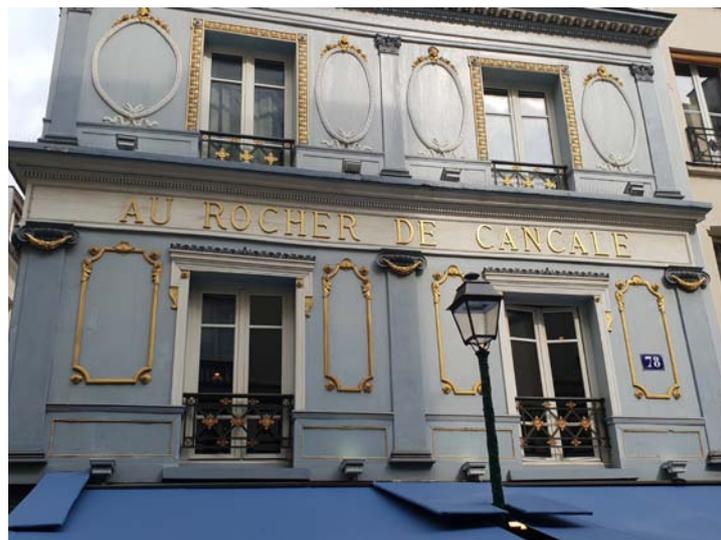
Aspect moral de la situation : je me suis donné un bon point pour n'avoir pas lu de romans, et pour m'être mieux concentré ; et un mauvais pour avoir

couché, mentalement, avec l'infirmière-chef, pour m'être replongé dans la lubricité imaginaire... (*op. cit.*, p. 120)

C'est la voix de l'ambition qui le pousse ainsi à éliminer de sa vie « *les éléments de paresse et d'avilissement* » pour ne conserver que les « *idées à valeur créatrice* » : « *je serai très certainement un éminent savant polonais* » ■

Référence

Malinowski Bronislaw (1985) *Journal d'ethnologue*, Paris, Le Seuil.



Restaurant du centre de Paris, qui a déménagé plusieurs fois depuis sa création. Le premier emplacement se trouvait face à l'actuel



*Une église flottante,
Émile Alder (gravure)*

Malinowski, l'exilé

Elisabeth Szuyska

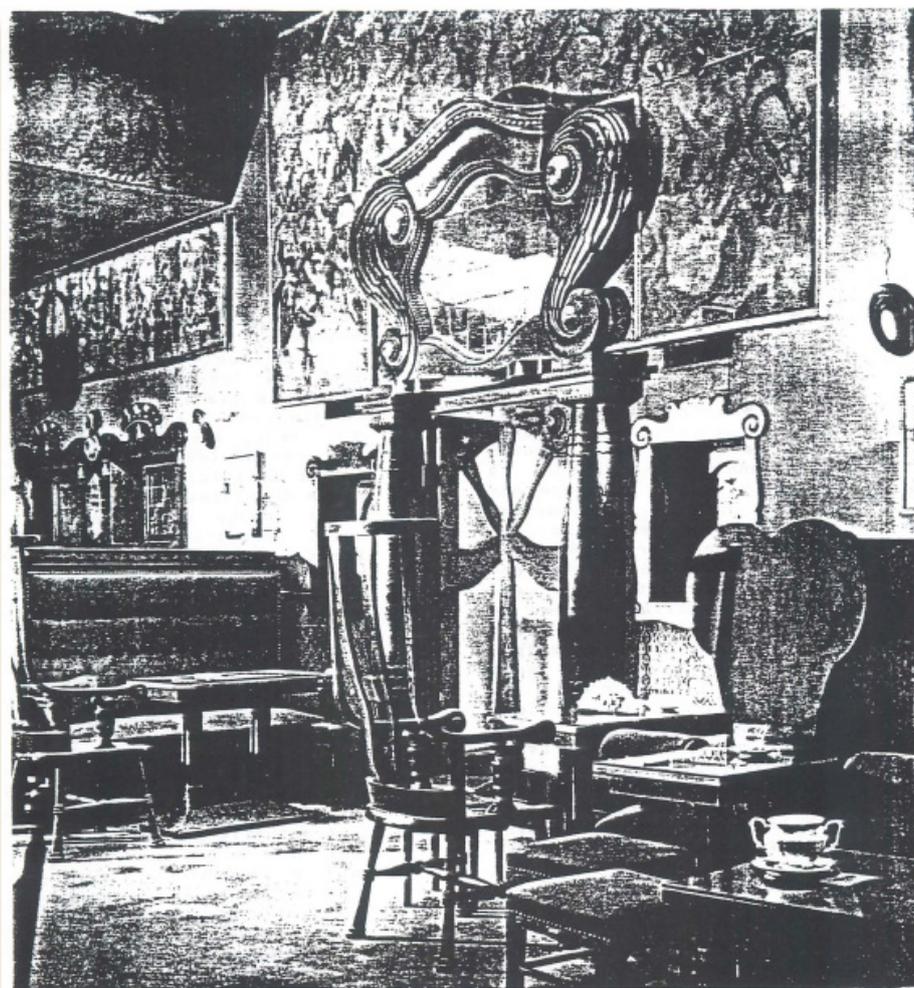


Il y a dans l'histoire de Malinowski un fait essentiel qui éclaire bien des traits singuliers de sa personnalité tels qu'ils apparaissent dans le *Journal d'ethnographie*. Celui-ci nous plonge dans des sentiments contradictoires : agacement devant cet étalage d'hypocondrie, de suffisance, de mépris pour son entourage, devant ces comportements puérils et irréfléchis qui rendent, par contraste, presque cocasse son ambition scientifique ; mais aussi admiration pour l'obstination, la lucidité envers ses propres faiblesses, le lyrisme passionné de nombreuses pages et cette simplicité dans la façon de rendre évidente sa propre certitude d'être destiné à un grand avenir. Malinowski est né et a passé toute sa jeunesse à Cracovie, en Galicie, l'un des trois territoires de la Pologne, annexé à la fin du XVIII^e siècle par Marie-Thérèse, la

prolifère et vertueuse impératrice autrichienne qui, non sans scrupules paraît-il, partagea avec Catherine II de Russie et Frédéric de Prusse le gâteau polonais.

Cracovie, qui avait connu des siècles de splendeur – elle avait été la capitale des rois de Pologne – est réduite, lorsque naît Malinowski, au rang de petite sous-préfecture de province, laissant à Lwów, le rôle de capitale politique de la Galicie. Pourtant, la ville n'a pas tout à fait oublié qu'elle avait été un centre culturel florissant avec l'une des premières universités d'Europe, dont Copernic fut l'élève le plus prestigieux. La vie intellectuelle, bien qu'enfermée derrière les hautes murailles médiévales, est extrêmement riche. L'université a donné naissance à une école historique renommée, adepte, il est vrai, d'une entente raisonnable avec la monarchie habsbourgeoise plus libérale que les deux autres co-partageants. Et c'est à Cracovie aussi que se manifeste dans la littérature un courant lyrique et néo-romantique mettant fin à la longue et ingrate période positiviste et réaliste qui suivit l'échec de la grande insurrection de 1863.

Le café « La Caverne de Michalik », célèbre au temps de la « Jeune Pologne », lieu de rencontre de la bohème artistique – Fameux pour son cabaret « Le petit ballon vert ».



Malinowski, son journal en témoigne, s'est imprégné de cette atmosphère exaltée, pessimiste, désespérée que créent les jeunes auteurs de cette époque. Il a partagé la révolte de la génération d'écrivains que l'on nomme « *La jeune Pologne* » et dont l'un des représentants les plus célèbres est son meilleur ami Stanisław Ignacy Witkiewicz (Stas), qualifié par un critique de « *génie du cynisme* » et qui se suicida en 1939 lors de l'invasion hitlérienne.

Pour cette génération du début du XX^e siècle l'avenir est en effet encore bien obscur. La culture de Cracovie rayonne sans doute sur le reste du pays et la ville peut s'enorgueillir d'être le seul lieu de Pologne où l'on peut dire et écrire à peu près tout ce que l'on pense : par impuissance ou habileté, l'Empire austro-hongrois préfère laisser la bride lâche aux nombreuses nationalités qui le composent. Mais pour qui veut être un savant, physicien ou ethnographe, les limites étroites de la province annexée ne suffisent pas. Partir pour Varsovie c'est accepter l'enseignement en russe obligatoire et, plutôt qu'à Vienne et Berlin, capitales des occupants, les jeunes nobles de famille aisée peuvent s'en aller étudier à Paris ou mieux à Londres réputée plus sage.

Mais beaucoup de ceux qui sont partis ainsi dans ce but, ne sont jamais revenus. Non parce que c'était matériellement impossible, ni parce qu'ils avaient oublié leur patrie d'origine, mais parce qu'en revenant ils auraient dû renoncer à leur carrière. Maria Skłodowska est devenue Marie Curie et Józef Korzeniowski, le grand écrivain anglais Joseph Conrad que Malinowski admire tant.

Malinowski, lui aussi est parti. Remo Guideri, dans son introduction, qu'on n'arrive pas à qualifier tant elle est exécration, a tout de même touché du doigt un point important : « [*Malinowski*] deux fois exilé, polonais et ethnographe » dit-il à la première page (pp. 7-8). Et c'est vrai que Malinowski, jeune diplômé des universités britanniques, suffisamment brillant pour avoir, à 30 ans, obtenu un financement du gouvernement anglais pour cette expédition lointaine, est avant tout un exilé, un déraciné, un émigré.

Il n'a que 30 ans mais, en dépit de son attachement pour la Pologne, il pressent qu'il ne sera jamais un grand savant dans son pays. De là son angoisse, ses malaises, sa mauvaise humeur, ses colères, sa tristesse :

Par moment, un chagrin aigu, une douce peine – je pleure (volupté des émotions fortes). À d'autres moments, le sentiment d'un deuil véritable, le désespoir, une morne tristesse. – Nombre de choses que je ne peux envisager – retourner en Pologne, les souvenirs des derniers jours, les occasions perdues. Le travail scientifique et les projets d'avenir sont les seules choses qui m'apportent réconfort – mais, par moments, c'est l'amer chagrin qui l'emporte. (Malinowski, 1985, p. 286)

De là aussi ses rapports difficiles avec les autres Blancs. Lui, exilé d'un pays colonisé aux traditions libérales, il se retrouve, de son propre gré, mais à contre-cœur, dans la peau des colonisateurs. Il suffit de lire les nombreux passages concernant les missionnaires anglais pour se convaincre du mépris qu'il porte à cette forme particulièrement hypocrite de colonisation.

Tout en lui respire la contradiction : il n'aime pas les Anglo-Saxons et pourtant il ne peut se passer d'eux, comme il ne peut envisager la séparation d'avec Elsie R. Masson (E.R.M.) sa fiancée anglaise qu'il épousera mais dont il regrette qu'elle ne soit pas polonaise : « *Je reviendrai en Pologne et mes enfants seront polonais.* » (*op. cit.*, p. 248) affirme-t-il sans grande conviction. Et que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas là

d'un nationalisme abstrait mais de la nostalgie profonde de son enfance, de ses amis, de sa ville, de sa mère surtout qu'il ne reverra plus :

Par moments, je suis conscient que ce n'est là que la mort de « quelque chose » en moi – mes ambitions et mes appétits gardent une forte emprise sur moi, et ils me rattachent à la vie. Je connaîtrai la joie et le bonheur (?), et le succès, et j'obtiendrai des satisfactions dans mon travail. – Mais tout cela n'a plus de sens désormais. Le monde est terne. – [...]. – Que de choses ont disparu de ma vie ! (*op. cit.*, p. 288)

1. Combien auront appris, grâce à ce *Journal*, que Malinowski était Polonais ?

2. Je dénie à tous ceux qui n'ont été ni exilés, ni apatrides, ni occupés (pendant deux siècles), ni juifs, ni colonisés, ni réfugiés, ni satellisés, le droit de faire la fine bouche lorsqu'on parle de nation ou de patrie. [N.D.A.]

Ce « *conflit éthique qui n'a pas de fin* » transparaît aussi dans ce jugement rageur : « [...] *l'Angleterre était l'incarnation même de la confiance en soi, de la croyance au statu quo, et en un monde que l'on tient tout entier dans le creux de la main. Une absence d'idéalisme, d'enthousiasme, l'absence d'un grand dessein* ». L'aristocrate orgueilleux et déchiré par les incertitudes qu'est Malinowski, crève précisément de ce *statu quo* dans lequel l'emprisonne l'indifférence des nations « *commerçantes* » et sûres de leur supériorité comme l'Angleterre. À la fin du *Journal* il est clair que Malinowski a choisi : il sera un grand savant anglo-saxon de renommée mondiale dont personne ne se souviendra peut-être qu'il a appartenu à une nation dispersée.^{1 2} Et pour finir cette tentative de compréhension d'une destinée, on risquera une comparaison, avec Conrad, dont Malinowski évoque sans cesse la pensée.

Tous les connaisseurs de l'écrivain anglais s'accordent pour dire que le génie de Conrad réside, en partie, dans le fait que son anglais n'est pas parfait. Il manie cette langue, qu'il n'a apprise que vers 30 ans, avec une distance que l'on pourrait appeler le recul de l'étranger. N'ayant pas maîtrisé parfaitement son style, il n'en est pas non plus prisonnier ce qui favorise son imagination et donne à ses récits une sonorité et une richesse inhabituelles. Il étudie, tout en écrivant, son propre rapport à cette langue qui n'est pas sa langue maternelle et garde ce faisant une grande liberté.

De même Malinowski, en même temps qu'il étudie les sociétés primitives, observe, scrute et critique sa propre intégration dans la société anglo-saxonne. Il demeure cependant longtemps distant et étranger, souffrant et bénéficiant à la fois de cette différence, cherchant toujours à comprendre ce qui, chez ses compatriotes d'adoption, est essentiel. Cette double et perpétuelle interrogation lui permet d'observer de manière particulièrement lucide le monde qui l'entoure... Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il bâtira une théorie à partir de son expérience dans les îles ■

Référence

Malinowski Bronislaw (1985) *Journal d'ethnographie*, Paris, Le Seuil.



Publier un livre avant l'imprimerie et sans droit d'auteur retour sur l'édition à Rome

Hervé Dumez
i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris

*Pour Antoine Serdaru,
libellio à Deauville*

On voit bien ce que signifie se faire éditer aujourd'hui : un contrat est signé qui garantit les droits de l'auteur, le manuscrit est mis au net par ce dernier, envoyé à l'éditeur qui le met en forme, ré-adressé à l'auteur qui délivre un bon-à-tirer, avant que le tout ne soit expédié à l'imprimeur, puis distribué par un réseau de libraires.

Mais que peut bien vouloir dire se faire éditer dans la Rome antique, avant l'imprimerie et sans droit d'auteur ?

On pourrait penser qu'il ne s'agit en fait que de la projection d'une notion contemporaine sur le passé, un anachronisme caractérisé. Il n'en est rien. Les Romains ont d'ailleurs une multiplicité d'expressions pour désigner cette pratique, qui est bien pour eux une réalité : *publicare, librum edere, emittere, divulgare, pervulgare, proferre, foras dare*. D'un livre, à l'époque, on dit déjà qu'il sort (*exit*). Il y a bien édition, parce que le livre est mis en vente, à un prix fixé, pour un certain nombre d'exemplaires, à un endroit donné où le public sait qu'il peut l'acquérir.

Reste à préciser la manière dont le processus s'opère en pratique. Le mot édition recouvre en effet une réalité assez différente de ce que nous pouvons connaître. On s'interrogera d'abord sur ce qu'est un livre, en tant qu'objet, sur son existence avant édition, sur l'édition elle-même et sur l'absence de droit d'auteur.

Qu'est-ce qu'un livre à Rome ?

Matériellement, à Rome, un livre se présente généralement comme une longue bande de papyrus enroulée sur deux cylindres. Il s'agit du *volumen*, qui évoque un enroulement et a donné volume en français. On déroule le livre progressivement en tournant les cylindres. Le texte pourrait être organisé en lignes, une ligne faisant toute la longueur de la toile. Elle serait alors lue progressivement en déroulant tout le livre. Arrivé, à la fin, il faudrait tout ré-enrouler pour lire la deuxième ligne, et ainsi de suite. Ce système étant compliqué, on a pris l'habitude d'organiser le texte en colonnes successives ce qui permet un déroulement limité et continu, en une fois du début à la fin. Chacune de ces colonnes est appelée page (*pagina*). Un volume

est généralement attaché par une lanière de cuir, ce qui permet de le manipuler sans qu'un des cylindres ne vous échappe et que le livre ne se déroule inopinément, risquant de déchirer le papyrus. Fermé, il est d'ailleurs un peu mieux protégé du fléau majeur qui le menace, les insectes – mites et blattes surtout – qui prolifèrent dans les appartements romains. Pour plus de sûreté, on peut également le recouvrir d'un étui de parchemin et, mieux encore, le mettre dans une boîte, si possible en bois de cèdre, l'essence qui repousse le mieux les petites bêtes affamées. Cette boîte est close par un fermoir et possède deux anneaux dans lesquels il est possible de passer une lanière. Quand les enfants riches vont à l'école le matin, ils sont suivis par un jeune esclave qui porte en bandoulière la boîte dans laquelle ont été placés leurs livres de classe (Juvénal, *Satires*, X, 117). À la maison, les volumes sont rangés dans des casiers adaptés, les cases étant des « *nids* » (*nidi*). Pour identifier les volumes, on leur attache une étiquette au bout d'un des cylindres, le titre ou *titulus*. Le mot est emprunté aux étiquettes que l'on attache au col des amphores et qui indiquent la nature du vin contenu, sa provenance et son âge.

Le *volumen* n'est écrit que sur une face et ne propose qu'une place de texte limitée. Un livre est donc généralement composé de plusieurs volumes. Le plus lu à l'époque, le diptyque d'Homère, l'Iliade et l'Odyssée, représente environ cinquante volumes. L'Histoire de Tite-Live, qui déploie le récit de Rome depuis ses origines, en fait cent-quarante, ce qui est extrêmement incommode et remplit une bibliothèque à soi tout seul. Une innovation majeure se fait jour au premier siècle. Des feuilles de parchemin sont cousues entre elles et écrites recto-verso. Martial est le premier à parler du *codex* ou des *membrana* (parchemin), tout de suite avec enthousiasme : il devient possible de sortir avec tout Homère pour aller le lire dans un jardin, soit qu'on ait rangé l'ouvrage dans un pli de sa toge, solution la plus pratique mais qui présente l'inconvénient d'abîmer la tranche, soit qu'on tienne à la main une boîte en bois conçue à sa taille et qui protège mieux l'objet. Chaque feuille (considérée dans ce cas comme une *pagina*) comporte alors deux colonnes, parfois trois (alors que dans un *volumen*, la *pagina* signifie la colonne).

Bien que l'imprimerie n'existe pas, la fabrication du livre suppose déjà une activité pré-industrielle. Pour un *codex*, il faut assembler et coudre les feuilles, gratter puis polir le parchemin (poli, le parchemin ou le papyrus absorbe moins d'encre), marquer avec un poinçon l'emplacement des marges et des lignes, puis écrire le texte. Pour un *volumen*, il faut assembler les feuilles de papyrus en les entremêlant et les traiter elles aussi, puis monter le ruban de papier sur les cylindres. Ensuite, la copie, faite à la main, prend énormément de temps. Martial parle d'une heure pour la retranscription de six cents vers, mais il est probable qu'il exagère, ou il a affaire à un copiste très exceptionnel.

Ceux qui opèrent ce travail sont des esclaves ou des affranchis. Les riches Romains ont dans leur maison des *librarii*, des secrétaires-copistes. Généralement, ce sont alors des *vernae* ou *vernulae*, c'est-à-dire des esclaves nés dans la maison et formés soigneusement depuis leur enfance à la lecture et à l'écriture, qui représentent donc un capital très précieux. Leurs maîtres peuvent avoir fait le choix de les affranchir : souvent en effet, par fidélité et reconnaissance, les affranchis restent auprès de leur ancien maître et lui témoignent un attachement renouvelé. Peu fortuné, Martial en a un, Demetrius, Cicéron quelques-uns, dont Tiron (né esclave dans la maison et affranchi en 53 avant J.C. par son maître), son ami Atticus toute une troupe. Le mot *librarius*, désigne donc à l'origine le copiste. Peu à peu, il va désigner aussi celui qui

vend des livres, le libraire, certains copistes affranchis s'étant mis à leur compte et vendant les copies qu'ils fabriquent, ce qui explique l'enrichissement de signification du mot.

Le livre avant son édition

Les lettres ont un certain prestige à Rome, comme tout ce qui vient de la Grèce. Un Romain se pique assez souvent d'écrire, et peut faire faire quelques copies de son livre par son *librarius*, qu'il offre à ses amis. Généralement, il a commencé par leur lire son ouvrage lors d'un dîner, ce qui lui a permis de recueillir leur sentiment et, généralement, dans la mesure où le dîner a été somptueux et qu'ils sont ses invités, leur encouragement. Pour les clients qui aspirent à un repas gratuit, c'est le prix à payer. Il peut être lourd lorsqu'on ne peut déguster des mets raffinés qu'en écoutant des heures durant des inepties. Martial explique à Ligurinus qu'il fuit sa table, pourtant magnifiquement garnie, pour ne pas avoir à l'écouter : « *Ne me fais pas servir de turbots, ni un mulet de deux livres ; pas de bolets ni d'huîtres : tais-toi !* » (Épigrammes, III, 45). Et on comprend mieux un autre véritable cri poussé par Juvénal au premier vers de sa première Satire : *Semper ego auditor tantum ?* (Me faudra-t-il encore et toujours écouter ?). Si la *recitatio* a souvent lieu lors des repas, donc dans la salle à manger (*triclinium*), dans les très grandes maisons, une pièce spéciale lui est même consacrée, l'*auditorium*. Sur une estrade, l'auteur fait alors face à son public assis pour les premiers rangs sur des fauteuils (*cathedrae*), et pour les suivants sur des banquettes. Derrière l'estrade, un rideau cache les auditeurs qui ne tiennent pas à être vus.

Sous Auguste, la cérémonie privée devient publique. Les auteurs autoproclamés envoient à leurs amis des invitations personnelles (*codicilli*) et font couvrir les colonnes des portiques d'affiches annonçant leur lecture sur le forum, aux bains, dans un temple ou un amphithéâtre. Hadrien fera même construire sur le forum un bâtiment spécial conçu à cet effet, l'Athenaeum (toujours le prestige culturel des Grecs...). L'auteur espère les murmures flatteurs (*bombi*), les applaudissements amplifiés (le public se sert alors de tessons assemblés en des sortes de castagnettes – *testae*), les baisers envoyés de loin à l'orateur. Il est prudent, bien évidemment, d'organiser une claque qui se manifeste au moindre signe du chef de ce chœur stipendié, le *mésochoros*. On craint surtout les sifflets ou les commentaires déstabilisants. Pline le Jeune raconte que le malheureux Passienus Paullus fit un jour lecture d'un de ses recueils de poésie.



Poliment, il se tourna vers Javolenus Priscus, l'auditeur le plus marquant parmi le public et un de ses amis, pour lui demander l'autorisation de commencer : « *Prisce, jubes ? Priscus, veux-tu que je commence ?* » Et Priscus, distrait, de lui répondre : « *Moi ? Non, je ne veux rien – Ego vero non jubeo* ». Le pauvre auteur eut bien du mal à finir sa prestation devant une assistance pliée en deux de rire et définitivement dissipée. Les libraires-éditeurs fréquentent ces récitations publiques et, quand ils voient la possibilité d'un livre qui se vendra bien, ils prient l'auteur de le rédiger et de le leur donner. Ainsi Tryphon pressa-t-il Quintilien de faire de ses conférences sur l'art oratoire l'ouvrage que l'on connaît.

Ayant enrichi son propos des commentaires du public lors de toutes ces récitations, l'auteur revoit son texte et le fait copier par son propre copiste, comme Tiron le faisait pour Cicéron. Quand il l'a soigneusement revu, il l'envoie au libraire. Ayant corrigé son *De Oratore*, Cicéron l'adresse à Atticus et conclut par ces mots : « *tu es autorisé à le faire copier* » (*describas licet*), formule qui ressemble beaucoup à ce que nous appellerions aujourd'hui bon-à-tirer. Ensuite, comme l'a exprimé Terentianus Maurus, les livres vivent leur destin propre (*habent sua fata libelli*¹).

L'édition

Quand il a reçu le manuscrit, le libraire, s'il est prêt à prendre le risque financier, achète la matière première nécessaire (papyrus, parchemin, etc.) et met plusieurs copistes au travail. Souvent, la sortie du livre a été préparée. Des tracts où figurent le titre et un résumé ont été distribués dans la ville, annonçant la parution et des affiches ont été collées sur les murs et portiques. Il est possible que les copies ne soient mises en production que lorsque plusieurs souscriptions ont été réunies (un *crowdfunding* dirait-on aujourd'hui, où l'anglais nous tient lieu de grec). L'édition se fait en tout cas à certaines dates. Les volumes des *Épigrammes* de Martial sortent souvent lors des *saturnalia*, du 17 au 23 décembre, quand Rome est en fête, que le travail est suspendu, que les esclaves peuvent se comporter comme s'ils étaient libres, qu'il y a des banquets partout et que l'on s'offre des cadeaux.

C'est le libraire qui assume le risque financier, et c'est lui aussi qui empêche les bénéfices des ventes. Ce risque est élevé. Faire une bonne copie suppose que le libraire organise, après la production elle-même, un contrôle approfondi : un *librarius* lit à haute voix le texte original ligne à ligne pour ses collègues qui corrigent leurs fautes une par une sur leurs copies, ce qui mobilise durant des heures et des heures, s'ajoutant au temps passé à copier, une escouade d'esclaves et d'affranchis. Les réputations des libraires ou éditeurs se construisent de cette façon, et leur nom apparaît d'ailleurs souvent en première page, d'où des confusions dans les siècles ultérieurs. Longtemps par exemple, un *De viris illustribus* a été attribué à un certain *Æmilius Probus*, qui n'était en réalité que l'éditeur du véritable auteur, Cornélius Népos.

Atticus s'était enrichi comme fermier en Épire, avait été collecteur d'impôts en Asie avant de se créer une petite école de gladiateurs qu'il prêtait très cher à ses amis. Il était passionné de livres, avait constitué une équipe de copistes qui lui permettait d'accumuler des livres et donc de les vendre. La librairie n'était qu'une de ses activités, née de son goût pour les lettres et de ses moyens en esclaves copistes. En un siècle, le commerce de la librairie va se professionnaliser. Les Sosii, éditeurs d'Horace, tenaient boutique sur le forum de César, près des temples de Vertumne et de Janus. Non loin de là, près du temple de la paix, on trouvait celle de Secundus, un affranchi. Martial évoque aussi Valerianus Pollius Quinctus et Tryphon, l'éditeur de Quintilien.

1. Le mot latin pour livre est *liber*. *Libellus* signifie à l'origine « petit livre » et désigne un opuscule. Mais assez rapidement, il semble que les auteurs aient pris l'habitude de parler de leurs livres comme d'opuscules dans une sorte de (fausse ?) modestie et que finalement *libellus* soit devenu le synonyme de *liber*.

Rapidement, c'est un quartier de libraires qui se constitua sur l'Argiletum, la rue qui menait du forum de César à Suburre, dans sa partie basse, la plus proche du forum. Le plus célèbre dans ce quartier était Attrectus. Sénèque évoque également Dorus qui commercialise les ouvrages de Cicéron. Pour distinguer l'éditeur du simple copiste, et par snobisme pour le grec, on ne parle plus alors de simple *librarius*, mais de *bibliopola*. Les devantures, de chaque côté de la porte, sont couvertes d'affichettes présentant les ouvrages qui sont en vente dans le magasin. On trouve également des livres d'occasion, moins chers, dans de plus petites boutiques ou sur des étals installés sous les portiques. On a alors affaire à un *libellio*.

Le livre, lui, vit du bouche à oreille, comme l'explique Martial (s'adressant au sien) :

*Oh, quelle réputation t'est réservée !
Oh, quelle gloire ! Quelle foule d'admirateurs !
Ton nom va retentir dans les festins, sur le forum,
dans les maisons, les carrefours, les portiques, les librairies.
Tu n'as été envoyé qu'à un seul, tu seras lu par tous.*

*O quantum tibi nominis paratur!
O quae gloria! Quam frequens amator!
Te convivia, te forum sonabit,
Aedes, compita, porticus, tabernae.
Uni mitteris, omnibus legeris. (Épigrammes, VII, 97)*

Les riches ont une bibliothèque dans leur propriété de Rome et une autre dans leur maison de campagne. Ils les ouvrent à leurs amis et aux professeurs. César est le premier à avoir eu l'intention de créer une bibliothèque publique, comme cela se faisait à Athènes. Le projet en avait été confié à Varron, mais il ne fut pas réalisé avant les ides de mars 44 qui virent son assassinat. C'est Asinius Pollion, sous Auguste, qui ouvrit finalement la première bibliothèque publique, située près du temple de la liberté sur l'Aventin. On l'appelait la bibliothèque octavienne. Auguste lui-même en créa une autre dans son palais, à côté du temple d'Apollon. Le grand incendie qui eut lieu sous Titus fit partir en fumée la bibliothèque octavienne ainsi que celle qui avait été ouverte entre-temps au Capitole. Domitien envoya des copistes un peu partout dans l'empire, et notamment à Alexandrie, pour reconstituer les collections. Sous Constantin, on comptait vingt-neuf bibliothèques publiques à Rome. Assez vite, les petites villes en ouvrirent une elles aussi, comme Tibur dans le temple d'Hercule ou Côme, patrie de Pline, qui invita le grand écrivain à venir prononcer le discours inaugural. Comme le nôtre aujourd'hui, le mot *bibliotheca* signifie à la fois la collection de livres, le bâtiment qui l'abrite et le meuble fait de casiers où reposent *volumen* ou *codex*.

De l'absence de droit d'auteur

Si un tragique ou un comique peut parfois vendre sa pièce à une troupe d'acteurs, l'auteur d'un livre ne vend pas son manuscrit à l'éditeur. Il le lui cède gratuitement et le lui donne à copier. Martial, dont les livres se vendaient auprès des légions cantonnées aux confins de l'empire, le constate avec douleur :

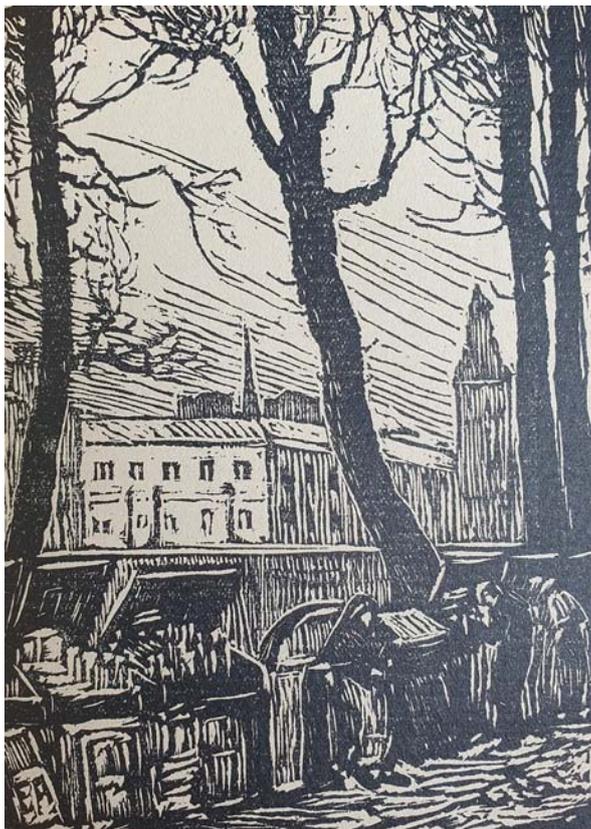
*On dit que mes épigrammes sont chantées en Bretagne.
Ma bourse n'en est pas mieux garnie.*

*Dicitur et nostros cantare Britannia versus.
Quid prodest? Nescit sacculus ista meus. (Épigrammes, XI, 3).*

Dans son *Art poétique*, Horace semble y trouver même une occasion de fierté :

*Il a enlevé tous les suffrages, celui qui a su mêler l'utile à l'agréable,
En délectant le lecteur et en l'instruisant tout aussi bien.
Son livre rapporte de l'argent aux Sosie [ses éditeurs], il passe la mer
Et fait vivre pour une longue durée le renom de l'écrivain..*

*Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando pariterque nonendo.
Hic meret aera liber Sosiis, hic et mare transit
Et longum noto scriptori prorogat aevum. (v. 343-346)*



Quai Conti, Émile Alder (gravure)

Le partage est clair : la gloire à l'auteur, l'argent aux libraires. Aucun auteur latin ne s'en prend d'ailleurs à ces derniers ou ne leur réclame quoi que ce soit. Les écrivains ne demandent pas à être payés par les éditeurs : ils cherchent un Mécène et un Auguste, à la manière de ceux qui ont fait vivre Horace et Virgile. Martial a obtenu des avantages de Domitien, qui a largement financé Quintilien. C'est auprès des très riches, au premier rang desquels l'empereur lui-même, que les auteurs peu fortunés cherchent une source de revenu, un mécénat au sens propre. On comprend pourquoi Martial, qui n'épargne rien ni personne de son humour ravageur, se mette à plat devant Domitien, personnage pourtant controversé. Martial retournera d'ailleurs dans son Espagne natale, pour y finir ses jours, financé par Pline, bien plus riche que lui et soucieux d'aider ce confrère qui ne l'avait pas été suffisamment par l'empereur.

Tout étant fondé sur la copie, l'auteur peut facilement être plagié. Un *plagiarius* ou *plagiator* est à l'origine un voleur d'esclave ou quelqu'un qui réduit un homme libre à l'esclavage. Comme les auteurs (Horace ou Martial) ont pris l'habitude de comparer leurs livres à des esclaves qui leur ont appartenu et qu'ils ont affranchis en les publiant, Martial le premier utilise le mot pour désigner quelqu'un qui se fait passer pour l'auteur d'un livre qu'il n'a pas écrit :

*Je te recommande, Quintianus, mes petits livres
(Si tant est que je puisse encore dire miens des livres
qu'un poète de tes amis récite en public) [comme s'ils étaient de lui].
S'ils se plaignent de leur dur asservissement,
Fais-toi leur champion et porte-toi garant pour eux ;
Et lorsqu'il se présentera comme leur maître,
Déclare que je les ai affranchis [ou publiés : jeu de mots, emitterre
pouvant vouloir dire les deux].
Si tu le cries trois ou quatre fois,
Tu ramèneras ce voleur d'esclaves [ce plagiarius] à la pudeur.*

*Commendo tibi, Quintiane, nostros –
nostros dicere si tamen libellos
possum, quos recitat tuus poeta –
si de servitio gravi queruntur,
assertor venias satisque praestes,*

*et, cum se dominum vocabit ille,
dicas esse meos manue missos.
Hoc si terque quaterque clamitaris,
impones plagiario pudorem. (Épigrammes, I, 52)*

Pourtant, le système a aussi ses avantages pour l'auteur. Avec un coup d'éponge sur le parchemin, il est possible d'effacer facilement le texte pour lui substituer une nouvelle variante. Le papyrus permet également de revenir à la page blanche. Cicéron explique ainsi à Atticus qu'il a repris le texte d'un de ses livres et l'a selon lui considérablement amélioré ; il lui demande alors de corriger toutes les copies qu'il a encore en stock. Un auteur peut ainsi facilement continuer à faire évoluer son livre, même une fois édité. Lorsque les changements sont substantiels, on peut parler d'une nouvelle édition. Martial a ainsi repris le volume dix de ses épigrammes, corrigeant certaines d'entre elles, en supprimant d'autres, en ajoutant de nouvelles, pour publier le tout en même temps que son livre onze. On voit d'ailleurs sur cet exemple que le *volumen* permet de commencer à publier un livre que l'auteur n'a pas encore terminé dans son ensemble, les volumes paraissant les uns après les autres. L'ouvrage lui-même peut même être un processus sans fin déterminée, où l'on ajoute des volumes à ceux qui ont déjà paru s'ils ont plu. Martial en rajoute dans l'idée : « Tu peux toujours finir ce (petit) livre à l'endroit qu'il te plaît » (*Quo vis cumque loco potes hunc finire libellum* – *Épigrammes*, XIV, 2).

Conclusion

À l'heure d'Internet et de la copie bon marché, le système de l'édition à Rome fournit peut-être quelques pistes de réflexion. Il a réussi à fonctionner, avant l'imprimerie et en l'absence de tout droit de propriété intellectuelle consenti aux auteurs, donnant lieu à une créativité foisonnante et à un commerce florissant qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir encore lire Virgile, Horace, Juvénal et Martial. C'était un monde de copie (si on prête un livre à Cicéron et que cet ouvrage lui plaît, il s'en fait faire une copie par son *librarius* personnel), dans lequel l'auteur n'était pas protégé, mais il y avait bien pourtant édition, parution des œuvres. L'édition est donc une pratique pouvant fonctionner dans des conditions matérielles et institutionnelles très diverses ■

Références

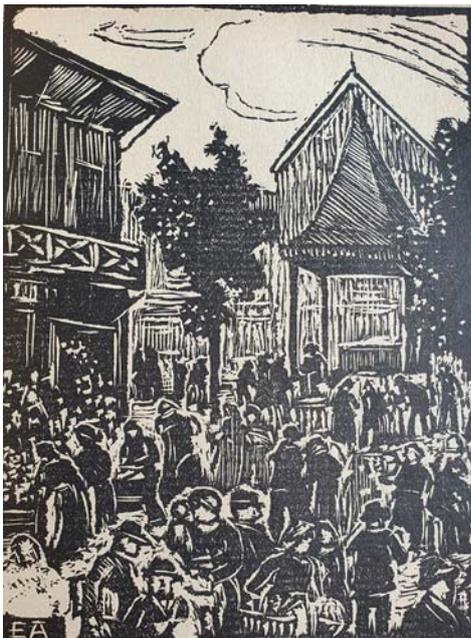
- Boissier Gaston (1863) "Atticus éditeur de Cicéron", *Revue Archéologique*, vol. 7 (janvier à juin), pp. 93-102.
- Carcopino Jérôme (1985) *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire*, Paris, Hachette.
- Géraud Pierre Hercule Joseph François (1840) *Éssai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains*, Paris, Techener.
- Hennig Jean-Luc (2003) *Martial*, Paris, Fayard.
- Horace (1955) *Épîtres*, Paris, Les Belles Lettres.
- Juvénal (1921) *Satires*, Paris, Les Belles Lettres.
- Martial (1930) *Épigrammes*, Paris, Les Belles Lettres.



Jardin de l'Hôtel de Sens, Paris (9 juin 2019)

Dossier

Recherche de terrain : enjeux scientifiques, méthodes et difficultés



*Les « Souks » de la rue Mouffetard,
Émile Alder (gravure)*

La Société Française de Management organise chaque année un séminaire d'hiver d'une journée. Il s'est tenu en cette année 2019 le 8 février, à l'université Paris-Dauphine, que la SFM tient à remercier pour son accueil. Le thème « Recherche de terrain : enjeux scientifiques, méthodes et difficultés » était décliné en quatre tables rondes :

« Comité d'éthique et recherche de terrain : vers une entrave bureaucratique ? » (table ronde animée par Yoann Bazin et Julienne Brabet).

« Journalistes et chercheurs : l'investigation de terrain, enjeux et stratégies d'accès » (table ronde animée par Jean-Philippe Denis).

« Recherche en gestion et entreprises : réactions croisées » (table ronde animée par Vanessa Warnier).

« La transformation de la recherche de terrain en management : nouvelles approches, nouveaux défis » (table ronde animée par Aurélien Acquier).

Les notes sur cette journée ont été prises par Sandra Renou et revues par les intervenants ■

Hervé Dumez
président de la SFM



Un gueux du Quai de Montebello, Émile Alder (gravure)

Comité d'éthique et recherche de terrain : vers une entrave bureaucratique ?

animée par

Yoann Bazin
EM Normandie

avec :

- **Brigitte Bazin**
*Responsable 1998-2017, service « Recherches dans les pays en développement »,
Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales*
- **Julienne Brabet**
Université Paris Est Créteil
- **Elise Goiseau**
Doctorante ayant fait l'expérience des comités d'éthique
- **Xavier Strubel**
MSData Protection Management, Institut Mines-Télécom Business School

Protection des personnes, des données personnelles, de l'intégrité de la recherche et du secret des affaires... On assiste depuis quelques années à une multiplication de réglementations dont le but serait d'assurer la dimension éthique de nos investigations. Comment éviter qu'elles n'entravent nos approches du terrain sans interroger en profondeur nos pratiques ?

Introduction de Yoann Bazin

Yoann Bazin rappelle l'émergence de comités d'éthique en sciences humaines et sociales et, petit à petit, en sciences de gestion. Par exemple, il existe un comité d'éthique à Dauphine depuis juillet 2018. Le risque est que les comités d'éthique ne deviennent de simples mécanismes, de nouvelles « bureaucraties de la vertu ». Les problèmes posés par les comités d'éthique ne sont pas nouveaux : on retrouvait déjà les mêmes reproches en 1967.

Il y a un autre danger : que les comités d'éthique deviennent de simples rituels mécaniques, intéressés par la forme plutôt que le fond, alors que de véritables problèmes de plus en plus complexes requièrent des débats continus. Une véritable prise de responsabilité ne peut pas se résumer à une signature en bas d'un document. (Sykes, 1967)

De même, en 2007 :

Ces nouvelles bureaucraties de la vertu ont un centre et une périphérie. Le centre est constitué d'agences publiques en charge de la création de règles, de la publication de clarifications ou d'interprétations de ces règles, et d'un contrôle de conformité vis-à-vis de l'ensemble de la structure.

La périphérie est faite de règlements, de personnels et de bureaux créés pour répondre aux exigences émanant du centre. (Bosk, 2007)

Dans son essai provocateur, Zachary Schrag plaide contre les comités d'éthique en sciences sociales. Premièrement, ils imposent des restrictions idiotes, souvent simplement importées mécaniquement des recherches bio-médicales. Deuxièmement, l'évaluation est une solution qui cherche encore un problème à résoudre. Troisièmement, les comités n'ont pas l'expertise nécessaire, car ils supervisent souvent des recherches de plus en plus larges, sur plusieurs disciplines. Quatrièmement, ils appliquent des principes inappropriés. Cinquièmement, les évaluations font du tort aux innocents, les étudiants en étant les plus grands perdants. Sixièmement, il existe de meilleures manières de faire. Martin Tolich et Maureen Fitzgerald proposent que les comités d'éthique se concentrent sur quatre questions ouvertes : Quel est le projet de recherche ? D'après le chercheur, quelles sont les problématiques éthiques posées par ce projet ? Comment le chercheur se propose-t-il de les résoudre ? Quelles sont les alternatives prévues au cas où le projet de recherche venait à changer après sa validation et son lancement ?

Ce dont les chercheurs ont vraiment besoin, c'est de formations au sein de leurs disciplines à propos des dilemmes éthiques qu'ils rencontreront sûrement – mais pas ceux des médecins. (Schrag, 2010, p. 128)

Les comités d'éthique sont déjà en place dans les pays anglo-saxons, certaines pratiques, conséquences et dérives sont donc déjà observables. On le verra dans cette table ronde avec l'exemple du cas australien présenté par Elise Goiseau. Les enjeux concrets que ces comités posent pour la recherche de terrain sont multiples, comme le montrera Xavier Strubel : protection des personnes, protection des données. Brigitte Bazin nous mettra alors en garde face au risque de mimétisme des procédures anglo-saxonnes et bio-médicales avec un souci exacerbé de protection contre le risque juridique. L'enjeu est alors d'arriver à gérer intelligemment les contraintes.

Références

- Sykes Gresham M. (1967) "Feeling Our Way: A Report on a Conference on Ethical Issues in the Social Sciences", *American Behavioral Scientist*, vol. 10, n° 10, pp. 8-11.
- Bosk Charles L. (2007) "The New Bureaucracies of Virtue or When Form Fails to Follow Function", *PoLR: Political and Legal Anthropology Review*, vol. 30, n° 2, pp. 192-209.
- Schrag Zachary M. (2010) *Ethical Imperialism. Institutional Review Boards and the Social Sciences, 1965-2009*, Baltimore, the Johns Hopkins University Press.

*

**

Julienne Brabet

Julienne Brabet raconte alors sa première rencontre traumatisante avec les comités d'éthique, en Australie. Ceux-ci interdisent les recherches exploratoires car les comités exigent des protocoles très détaillés avant tout contact avec le terrain. L'exigence d'un consentement éclairé, recueilli par écrit avant tout entretien ou toute observation de personne, induit des effets d'imposition de logique et n'est pas compatible avec certaines populations ou encore avec des recherches centrées sur des phénomènes collectifs. Le secret des affaires rend encore plus difficile la publication des analyses des entreprises. Et enfin, le respect de l'intégrité scientifique peut gêner les tentatives déjà trop rares de diffusion des recherches en management. Les comités d'éthique s'installent très rapidement en France, s'éloignant de leur espace initial :

celui de la recherche bio-médicale. Depuis 2016, les comités d'éthique agrègent progressivement quatre logiques traduites en lois et règlements (souvent européens). Ils constituent ainsi un véritable mille-feuille de la bureaucratie de la vertu dont on peut craindre qu'il soit plus centré sur la lettre et le risque juridique couru par les institutions de recherche que sur l'esprit de l'éthique. Plusieurs fantômes planent sur ces comités d'éthique. Le premier, le « *fantôme de Nuremberg* », est lié à la protection des personnes. À l'origine, il est issu des principes des recherches bio-médicales que les psychologues expérimentaux ont été pressés d'intégrer dans les sciences humaines et sociales, où de très rares scandales permettaient d'identifier des dangers éthiques. Le deuxième fantôme est celui des « *GAFAM ou de Snowden* » avec la montée en puissance de la société de surveillance et la tentative de protéger les données personnelles. On peut encore identifier le fantôme de « *l'espionnage industriel* » avec la protection du secret des affaires. Et enfin le « *fantôme du plagiat et de la falsification* » avec la préservation de l'intégrité scientifique. Mais ces « *fantômes* » manquent bien souvent leur cible.



Elise Goiseau

Elise Goiseau illustre ce point de vue par son expérience en Australie, où la loi impose un suivi par les comités d'éthique. Elle y réalise en effet en co-tutelle un doctorat en sciences de gestion utilisant des méthodes qualitatives.

Comment fonctionnent ces comités ? Il faut distinguer entre deux types. Tout d'abord, on trouve les comités centraux, qui supervisent toutes les recherches en lien avec l'humain et évaluent les recherches dites « risquées ». On trouve ensuite des sous-comités au niveau des facultés (d'économie et business, de sciences sociales...). Ces sous-comités évaluent les recherches « à faible risque ». Souvent la demande d'évaluation est traitée de manière plus rapide. Une recherche est considérée à faible risque quand le seul risque possible ne va pas au-delà de « l'inconfort » (que peut générer un entretien avec quelqu'un). Légalement, cela signifie qu'il faut que tous les participants soient anonymisés. Bien sûr, les chercheurs essaient plutôt de passer devant ces derniers comités « à faible risque ».

Le document à remplir représente trente-cinq pages. Des formations sont organisées tous les quatre, cinq mois. Il faut montrer quel va être le recueil de données, quel est le questionnaire, ce qu'on va faire de ces données, si on va les conserver en version électronique ou en version papier. Par exemple, les copies papier doivent être stockées dans un tiroir fermé à clef du bureau du *chief investigator*, chaque document numérique doit avoir un mot de passe.

Aucun contact avec le terrain n'est possible sans l'approbation du comité. Mais pourtant si on veut justifier sa recherche, il faut bien contacter les potentiels participants... donc c'est un peu compliqué. Et tout changement demande réapprobation du comité.

Elise Goiseau souligne des bénéfices et des inconvénients des comités. Du côté des bénéfices, cela lui a permis le temps de la réflexion sur son rapport au terrain, ses méthodes d'approche, un regard supplémentaire sur la méthodologie (bien que ce soit surtout une assurance pour la faculté). Cela lui a permis de s'interroger sur les biais de la recherche, les effets positifs sur les gens interrogés. Il faut noter que,

dans son cas, sa recherche n'est pas « sensible ». Enfin, cela donne une assurance pour les interviewés ; mais cela crée aussi un risque de défiance de ceux-ci. Donc si on regarde maintenant les inconvénients des comités d'éthique, on peut noter le risque de défiance engendré par la signature d'un formulaire par les interviewés. On en vient à éviter l'utilisation de certains termes dans la description du projet pour éviter qu'il ne passe au comité évaluant les recherches risquées. Par exemple on n'utilise pas des termes tels que « culture » dans la description du projet. En outre, cela restreint l'exploration et ralentit le processus abductif. Le tâtonnement aussi peut être ralenti, dû au fait qu'il faille faire valider tout changement du projet (exemple : une question du guide d'entretien) par le comité. Pour le doctorant, cela s'inscrit aussi dans un contexte de contraintes temporelles et financières fortes. Cela peut faire prendre du retard dans le rapport au terrain. Cela n'a ainsi eu lieu pour elle qu'en troisième année de thèse. L'observation est quasi impossible. Dans le cadre d'une pression temporelle à achever la thèse en trois ans et demi, le problème crée des angoisses, voire des dépressions. Le document a pris cinq mois de préparation. Il a ensuite été approuvé assez vite (dix-huit jours).

De son point de vue de doctorante, des éléments sont à conserver et d'autres à modifier. Les comités d'éthique pourraient avoir un rôle consultatif dans les universités. Cela permettrait aux chercheurs d'y avoir recours en cas de doute sur leur projet, si le sujet est sensible, ou encore si l'approbation par un comité d'éthique est requise dans le cadre de travaux avec d'autres chercheurs à l'international ou pour des publications. Il faudrait de plus mettre en place une formation obligatoire pour les jeunes chercheurs comme pour les chercheurs plus confirmés, à deux niveaux : droit et éthique. Au niveau du droit, la formation donnerait à connaître la loi et ses évolutions en matière d'anonymat, de conservation des données etc. Elle répondrait à des interrogations pratiques telles que : que faire des données sur le long terme ? Au niveau de l'éthique, elle interrogerait sur « *qu'est-ce que l'éthique ? Qu'est-ce qu'un rapport éthique au terrain ?* » Ce rapport dépend fortement du *design* de recherche (recherche en sous-marin, *shadowing*, entretiens, sondage...), c'est pourquoi on ne peut pas rationaliser un processus de contrôle éthique ; d'où l'idée d'un comité consultatif (et non obligatoire et uniformisé).

Le comité pourrait avoir un rôle positif à jouer dans le rapport au terrain, en tant que figure d'autorité, notamment pour les recherches où le chercheur est en lien fort avec l'organisation comme les thèses CIFRE.

Un comité d'éthique a été établi à Dauphine en juillet dernier. Il est dirigé par Dominique Dammame (professeur référent intégrité scientifique dans le projet de responsabilité sociale de l'université), et sa création intervient très probablement dans le cadre du plan d'action stratégique 2014-2019. Mais pour l'instant, il semble que peu de monde soit au courant de sa création, et nous n'en savons que très peu sur son domaine de responsabilité.

Question : On se pose les mêmes questions à Paris Saclay avec Emmanuel Hirsch (qui vient du domaine médical). Quid si l'inconfort arrive au cours d'une recherche (ce qui m'est souvent arrivé) ?

Réponse : D'abord, c'est l'inconfort de la personne qu'on va interviewer. En plus, en Australie, il y a le passé de la relation avec les indigènes. Et pour répondre, je pense qu'en fait les gens ne le disent pas, une fois que c'est validé. Les chercheurs peuvent peut-être jouer avec les règles du jeu, en tant que doctorant, ce n'est pas possible.

Question : *La notion d'inconfort mérite d'être définie. En entreprise, les gens se connaissent. Du coup, en interrogeant plusieurs personnes on peut créer l'inconfort. J'ai un cas dans lequel une recherche, par interviews dans une entreprise, finit par remettre en cause la situation de la personne qui a demandé aux chercheurs d'intervenir.*

Question : *Je voudrais ajouter quelques précisions. En tant que chercheurs en Australie, nous avons tendance à nous affranchir de ce système. Il a été conçu pour la médecine. D'où les deux niveaux de comités. Il faut comprendre également la culture anglo-saxonne du risque. Le processus consiste à remplir les questions bureaucratiques quand elles sont raisonnables. Elles ne le sont malheureusement pas toujours.*



Xavier Strubel

La table ronde se poursuit avec l'intervention de Xavier Strubel sur l'impact de l'entrée en vigueur du RGPD sur la recherche de terrain en SHS.

Son premier conseil est de se rapprocher de son délégué à la protection des données.

« Lorsque Julienne m'a demandé de parler du RGPD, j'ai été pris d'une crainte mais aussi d'un sentiment d'empathie (j'ai moi-même fait une thèse en droit, avec une enquête de terrain). Le sujet est l'impact du RGPD sur la recherche. En parler en dix minutes est un défi ». Première remarque : il faut définir ce qu'est la recherche pour le RGPD. Il mentionne juste qu'il faut avoir une vision large de la recherche. Deuxième remarque : le statut de la recherche est-il privilégié ? Non. Néanmoins, le règlement prévoit des aménagements propres à la recherche.

Jean-Gabriel Ganascia, président du comité d'éthique du CNRS, parle d'un enfer procédurier (2018). La Commission européenne a vendu le RGPD comme devant entraîner un allègement de la contrainte. Ce n'est pas le cas. La contrainte, bien entendu, est légitime. Au moins pour deux raisons. Ce texte est fondamental quant au respect des personnes sur leurs données. On est proche de l'*habeas corpus*. D'autre part, il s'agit de concilier ce droit avec la liberté de recherche. Quelle est la contrainte pour les chercheurs en SHS ? Très clairement, il y a eu un changement de paradigme. Auparavant, les obligations étaient des formalités. Là, on passe dans une logique d'*accountability*. Le chercheur doit s'assurer de respecter les règles et être capable d'expliquer en cas de contrôle comment il les a respectées. Tout commence au niveau de la conception des traitements. Cela peut concerner le choix d'un logiciel. Il faut obtenir le consentement de la personne interrogée, mais ce n'est qu'un élément. Il ne faut recueillir des données qu'en rapport avec le projet de recherche.

Il existe des échappatoires. L'échappatoire radicale est l'anonymisation des données. Plus aucune trace de données personnelles. Chaque chercheur doit donc se poser la question : faut-il tout anonymiser ou non ? Si on anonymise, normalement on échappe au RGPD. On peut pseudonymiser les données. Le RGPD s'applique, mais la technique permet d'avoir une approche souple. C'est pour moi illusoire, mais cependant recommandé par le RGPD. Il existe aussi des dérogations prévues pour l'« *expression universitaire* » mais elles ne sont pas toutes faciles à comprendre (le texte du RGPD est compliqué, même pour les juristes). Le législateur français n'a pas saisi la possibilité d'utiliser la notion d'« *expression universitaire* ».

Question : *Que signifient anonymisation et pseudonymisation ?*

Réponse : C'est très technique. Ce n'est pas si simple à faire. Dans une thèse, on peut donner un pseudonyme à l'entreprise dans laquelle on a mené la recherche. Mais l'entreprise reste identifiable. Nous pratiquions cela, mais ce n'est plus possible désormais.

Commentaire : le RGPD porte vraiment sur les personnes, les individus. Il ne porte pas sur les personnes morales.

Référence

Ganascia Jean-Gabriel (2018) "Protection des données personnelles : l'Europe se distingue", *La Recherche*, n° 535 (mai).

**

Brigitte Bazin

Comment l'ANRS s'est retrouvée face à ces problématiques et les a gérées ?

Brigitte Bazin est médecin, elle a toujours travaillé dans la recherche bio-médicale, et en particulier dans les pays en développement, c'est-à-dire là où il n'y a aucune loi ni contrainte au sujet. Ainsi elle a travaillé dans une institution menant des recherches sur le SIDA et les hépatites virales.

« L'agence, qui est une agence de financement, dans laquelle je travaille a associé par contre sciences bio-médicales et sciences humaines et sociales. Les contraintes se sont accentuées au fil du temps et il a fallu les articuler avec le besoin d'aller vite. La position a été d'afficher une culture de la recherche avec la rédaction d'une charte d'éthique de la recherche, qui porte sur les pays en voie de développement qui ont peu de règles. L'idée a été de faire en sorte qu'entre l'institution et les chercheurs il y ait un partenariat autour de l'amélioration de la santé des populations. La démarche éthique est intégrée dans la démarche de recherche. L'agence a structuré l'accompagnement des chercheurs. Des réunions d'animation sont organisées en permanence, avec des chercheurs de toutes disciplines, en amont des recherches. Des outils sont mis à disposition des chercheurs (grilles, *checklists*, modèles de documents, etc.). Des contrats d'initiation permettent (12 000 à 20 000 euros) d'avoir un premier contact avec les populations étudiées. L'agence a fait le choix de ne pas avoir de comité d'éthique propre pour simplifier les procédures. Les comités d'éthique au niveau des universités ne sont pas obligatoires en France. Par contre, les comités d'éthique institutionnels le sont. Pour les sciences sociales, pas de "rendu de compte" en cours d'étude, rapport final et publications font preuve de la qualité de l'étude et du respect du protocole. Les choses s'opèrent dans la négociation et les échanges.



*La maison de Nicolas Flamel,
Émile Alder (gravure)*

Quelquefois les chercheurs en sciences sociales considèrent que le consentement est un problème et n'a pas lieu d'être ».

Question : Comment les échanges et les négociations sont-ils organisés ? Pouvez-vous nous dire où sont les problèmes concrets ?

Réponse : Le champ de l'agence est très focalisé. Les échanges ont lieu par petits groupes de travail, toujours en pluridisciplinaire, sciences bio-médicales et sciences sociales, tous les quatre/cinq mois. Ensuite, les chercheurs peuvent formuler une demande sur un aspect concret. Il y a eu énormément de problèmes concrets. Par exemple, il y a eu un projet sur la prévention du SIDA dans les prisons. Comment peut-on faire une recherche en situation de privation de liberté ? Le fait d'être dépisté comme porteur du virus présente un risque pour les individus. Donc, la recherche n'a eu lieu qu'après libération. L'équipe a modifié sa recherche suite au débat. Il fallait respecter les principes éthiques.

Question : Que risque-t-on concrètement si on n'anonymise pas ?

Réponse : Se rapprocher du délégué à la protection des données de votre université, qui va vous aider à gérer votre procédure de traitement. Le risque le plus important est celui de sanction pénale. Après c'est vrai que la CNIL a d'autres chats à fouetter que les doctorants ; pour le moment pas directement dans leur *scope*.

Question : Comment s'impliquer dans ces débats éthiques ? En tant que doctorants, nous avons besoin d'échanger sur ces questions.

Réponse : Ce serait bien que le débat soit permanent et ouvert à tous ; de fait aujourd'hui l'institution travaille avec le réseau des chercheurs qui en dépendent.

Réponse : Je comprend pas pourquoi cette question ; il y a déjà les labos, les écoles doctorales, les universités... pourquoi besoin d'une nouvelle institution ? Il y a un luxe de lieux de débats où ces questions peuvent être discutées.

Question : Ces décisions sont mises en place par des chercheurs ; je ne comprends pas pourquoi ils se mettent eux-mêmes des barrières comme cela. Je n'ai pas entendu beaucoup d'arguments en faveur des comités d'éthique. Pourquoi en crée-t-on ?

Réponse : Les chercheurs qui ont tiré les SHS vers les comités d'éthique sont les psychologues expérimentaux. Chez nous (à l'université Paris Est), les philosophes sont montés au créneau et ont dit que l'éthique ce n'était pas cela. Il faut pour eux s'assurer que les réunions soient des lieux de débats et puis basta.

Hervé Dumez : Il y a deux choses : le financement de la recherche et l'obligation de publication (il y a des revues anglo-saxonnes qui demandent le tampon d'un comité d'éthique sinon le papier n'est pas publié).

Yoann Bazin : Si vous voulez travailler à l'international, avec des chercheurs pour qui les comités d'éthique sont obligatoires, vous êtes obligés d'en passer par là. Et puis il y a aussi une forme d'isomorphisme institutionnel.

Question : On a beaucoup parlé de collecte des données, mais quid de la production des données ?

Réponse : Les données ne sont jamais données, et le chercheur peut bien entendu être impliqué dans leur production, c'est même souhaitable, ce qui implique de passer du temps dans le service à partir duquel on va produire des recherches. Nous travaillons sur les robots en chirurgie, et nous filmons. L'objet de la recherche est de montrer

que la même situation, une opération, n'est pas vécue de la même manière par les différents acteurs (chirurgiens, infirmières, etc.).

Question : Comment gérer des situations où il peut y avoir des conflits d'intérêt ?

Réponse : Nous travaillons avec une ONG africaine dans laquelle nous envoyons des doctorants. Ils aident en logistique et organisation et ils analysent les situations. Mais ils ne parlent pas vraiment de leur recherche pour ne pas créer de problèmes.



Julienne Brabet

La table ronde se termine par l'intervention de Julienne Brabet à propos du mille-feuille de la bureaucratie de la vertu, des comités d'éthique et de l'évolution du contexte réglementaire en matière d'intégrité scientifique et de secret des affaires. Il s'agit d'un contexte européen. Depuis 2017, tous les « *opérateurs* » de recherche ont l'obligation de mettre en place :

- Une politique de l'intégrité scientifique incluant sensibilisation, formation, prévention et contrôle ;
- Une procédure de traitement des cas de manquement à l'intégrité scientifique et des sanctions ;
- Un référent à l'intégrité scientifique ;
- Une charte de déontologie des métiers de la recherche.

Les grands principes définis ne posent aucun problème : ne pas falsifier, ne pas plagier... Mais le diable se niche ici dans les détails. Ainsi l'une des fautes contre l'intégrité scientifique dénoncée est l'auto-plagiat ! Pour quelle raison ? Face à des dangers bien réels liés au réchauffement climatique et aux effets de la digitalisation sur le travail, les chercheurs en management ont, semble-t-il à Julienne Brabet, non seulement à conduire des recherches approfondies mais à disséminer très largement leurs résultats. Or, leurs textes seront soumis à des logiciels d'auto-plagiat visant à compter le nombre de mots identiques. Qui cela protège-t-il donc ? Les grands éditeurs, leur système de *ranking* et la profitabilité de leurs « *brands* » ? Des évaluations à la va-vite qui ne se soucient plus de la lecture des productions mais seulement du nombre d'étoiles obtenues ? Dans le même sens, un autre comportement dénoncé est celui des citations de complaisance. Or les chercheurs sont très régulièrement sollicités pour « *entrer en conversation* » avec des travaux récents produits par les auteurs publiés dans un journal dont il s'agit d'augmenter l'*impact factor*. Si l'on ne change pas les processus d'évaluation, que pèseront les principes d'intégrité scientifique ?

Quant au « *secret des affaires* », les journalistes ont réussi au nom de la liberté de la presse à en limiter les contraintes excessives. Les chercheurs ont été passifs et n'ont pas défendu les libertés académiques. Pourtant, notre rôle est bien aussi, dans le domaine de la recherche en management, d'identifier les logiques à l'œuvre, leurs effets, les jeux et les enjeux, les alternatives possibles ? N'est-il pas également majeur pour la démocratie ?

Finalement, face aux règles, à celles des comités d'éthique en particulier, il y a trois attitudes possibles : les appliquer sans les questionner (un comble en matière d'éthique), les contourner ou les transformer pour respecter l'esprit plus que la lettre. Notre enjeu n'est-il pas de créer un écosystème cohérent fixant les lignes rouges à

respecter en termes de protection des personnes et de leurs données, de secret des affaires et d'intégrité scientifique :

- Reposant sur une culture de l'honnêteté, du souci de l'autre, de la responsabilité, du questionnement et de la coopération avec les pairs.
- Facilitant la production et la dissémination de savoirs rigoureux et, en termes de management, utiles pour/interrogeant le pilotage de l'action collective organisée, finalisée et sa responsabilité sociale ? ■



Le caveau de la rue Galande (26 juin 2019)



Chapelle de l'Humanité, rue Payenne, Paris (9 juin 2019)

Journalistes et chercheurs l'investigation de terrain, enjeux et stratégies d'accès

animée par

Jean-Philippe Denis

RITM / Université Paris-Sud / Paris-Saclay – rédacteur en chef de la RFG

avec :

- **Sandra Charreire-Petit**
RITM / Université Paris-Sud / Paris-Saclay
- **Jean-Luc Moriceau**
IMT-BS, LITEM/Paris-Saclay
- **Olivier Germain**
GEST, Université du Québec à Montréal – DRM-MOST, PSL Université Paris Dauphine
- **Martine Orange**
Journaliste, Mediapart

Quels sont les enjeux de l'investigation de terrain pour les journalistes et les chercheurs qui croiseront ici leurs regards ? Quels sont les obstacles rencontrés ? Comment les contourner et/ou les supprimer pour produire les savoirs et les informations jugés indispensables à la compréhension des organisations et de leurs évolutions ?

Jean-Philippe Denis introduit cette table ronde par la question suivante : gérer, est-ce (pré-)voir ? Si la question est importante c'est aussi parce qu'une décennie après le début de la crise financière, il voit un symptôme majeur dans les difficultés à dater le début même de cette dernière, et donc à établir des relations causes-conséquences. Ainsi, alors que s'était imposée dans tous les esprits l'idée que c'est la faillite de Lehman Brothers qui aurait été à l'origine de la crise, il aura fallu près de dix ans pour que l'on reconnaisse que c'est bien le 9 août 2007, avec la fermeture par BNP Paribas de trois fonds, que celle-ci a débuté. On mesure alors combien, *ex post*, la réalité apparaît sous un autre jour, notamment pour apprécier les décisions et les actions (dans l'industrie financière mais aussi ailleurs, au plan politique) comme leurs conséquences.

C'est ce qui conduit Jean-Philippe Denis à proposer un décadrage radical. Et s'il était temps d'être collectivement beaucoup plus ambitieux dans notre façon de poser et d'instruire les sujets ? Et si nous ouvrons les portes de l'imagination pour investiguer le réel avec davantage de rigueur et de pertinence ? Et si nous reconnaissons qu'il est urgent de faire voler en éclats certaines de nos catégories, parmi lesquelles par exemple celles qui conduisent à distinguer de manière définitive le travail des journalistes de celui des chercheurs en gestion ?

Posé ainsi de manière un peu transgressive, le débat fera sans doute sourire. Jean-Philippe Denis propose pourtant de prendre cette proposition au sérieux : dans une ère de post-vérité et de lynchage de journalistes, les chercheurs sont pour l'instant assez préservés. Mais leur tour d'ivoire constitue-t-elle pour autant un abri (atomique) durable ?

Pour commencer à avancer dans cette voie, il suggère qu'une approche de la recherche pourrait s'inspirer de la filmographie de David Lynch. Il développe cette thèse en citant trois films : *Lost Highway*, *Mullholand Drive* et la série *Twin Peaks*. Puis il applique précisément le regard du réalisateur dans ces trois productions à la question de la crise financière pour montrer la fécondité de l'approche.

D'abord, la crise financière qui débute en août 2007 marque le signe de l'autoroute perdue (« *Lost Highway* »¹). Cette autoroute, c'était celle qui permettait à l'industrie financière de dégager des taux de rentabilité supérieurs à 20 % (parfois plus de 30 %...) alors que, dans le même temps, l'économie mondiale était en croissance de 2 à 3 %. Il rappelle ainsi que près de 50 % des profits de certaines banques en 2005-2006 provenaient des activités de marchés. Ils étaient donc réalisés par une centaine de personnes, dans des institutions qui comprenaient pourtant pour certaines plus de 100 000 salariés... Il voit dans l'incapacité à attribuer des responsabilités, à comprendre les actions des acteurs selon qu'ils « *savaient* » ou « *ne savaient pas* », le signe d'un divorce profond entre le réel et la recherche elle-même.

Ensuite, il suggère de s'inspirer du film *Mullholand Drive* et de la scène, célèbre, du club « *Silencio* » et de cette formule marquante : « *It's all recorded !* »². Il rappelle ainsi que Nicolas Sarkozy a été élu président de la République française le... 6 mai 2007, soit 3 mois avant le début de la crise financière. Et qu'il a été élu sur la base d'un programme qui visait « *une France de propriétaires* », envisageait de développer le crédit hypothécaire en France (dans la lignée du rapport Mistral-Plagnol³) et la défiscalisation des intérêts d'emprunts immobiliers⁴... Il rappelle également que le même Nicolas Sarkozy proposait de réviser les ratios prudentiels des banques, en 2006. Dans ce contexte, Jean-Philippe Denis estime que l'histoire de la gestion « *politique* » de la crise financière, des modalités de transfert des engagements du secteur privé (banques et assurances) vers les comptes publics (conduisant à la crise des dettes souveraines et de la zone Euro) *via* le « *bail-in* » des États reste à faire, tant les écrits sur la question restent en l'état très minces et dans tous les cas insuffisamment élaborés faute aussi de possibilités réelles d'accès au terrain.

Enfin, il conclut avec la série « *Twin Peaks* », dont l'intrigue se noue dès le premier épisode autour du meurtre d'une jeune fille : Laura Palmer. Il rappelle la formule qui a obsédé tous les fans de la série de David Lynch, lorsque celle-ci s'est arrêtée sur le visage de la jeune fille, prononçant ces mots : « *I'll see you in 25 years, meanwhile !* »⁵. Il propose ici de remplacer Laura Palmer par ce concept qui obsède tant la littérature, en économie et en management : la confiance. Il invite alors à instruire un sujet ambitieux : qui a tué la confiance ? Il juge ici que c'est bien vingt-cinq années de crise potentielle qu'annonçait la fermeture des trois fonds de BNP Paribas. Et que le seul moyen qui aurait permis d'espérer une autre réalité aurait consisté : 1) à être en capacité d'instruire réellement les responsabilités et à repenser les modalités de contrainte et de responsabilisation des acteurs (instruction des bénéficiaires réalisés pré-crise, responsabilisation pénale des dirigeants et sur leurs patrimoines personnels, etc.), 2) à nouer une « *nouvelle alliance* » entre les « *journalistes* », informés par leur suivi au quotidien des évolutions du monde économique et les « *chercheurs* », dès lors

1. « *Lost Highway – Mystery Man* », extrait à l'adresse : <https://youtu.be/qZowKONAvig>

2. « *Club Silencio* », extrait à consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=9VH14M-i1CE&feature=youtu.be>

3. « *Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement. Rapport de Jacques Mistral et Valérie Plagnol* », *Analyses Économiques*, n° 10/2008, Conseil d'Analyse Économique. Editorial à consulter : http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/CAE_Resume_Logement.pdf

4. « *Sarkozy et les subprimes* », extrait à l'adresse : <https://youtu.be/G10cfP9Bhcc>

5. « *Laura Palmer I'll See You In 25 Years* », extrait à l'adresse : <https://youtu.be/BL57-9171pk>

qu'ils seraient capables de mettre à jour leurs propres logiciels épistémologique, méthodologique et théorique. Puisqu'il vaut mieux mal s'occuper des choses qui ont de l'importance que de devenir expert dans ce qui n'en a pas, pour reprendre la formule bien connue...

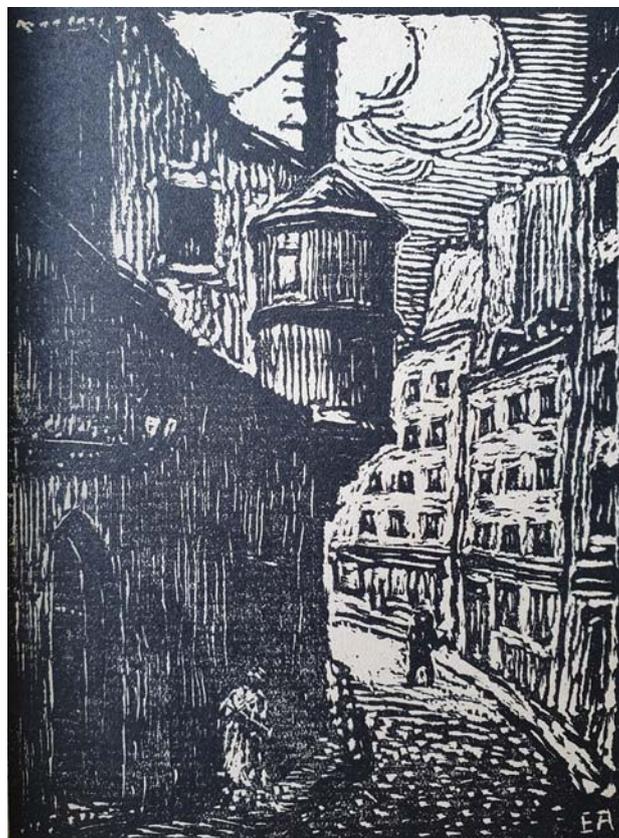


Pour Sandra Charreire-Petit, la question de la recherche de terrain s'articule autour de trois sous-questions : le quoi, le comment, le pourquoi ?

Que vais-je trouver en allant sur le terrain ? Quelle est la problématique ? Dans quelle controverse scientifique vais-je inscrire ma recherche ? Avec quel type de données (primaires et sensibles, ou secondaires) vais-je travailler ? Le chercheur, comme le journaliste, triangule, recoupe ses données, produit une interprétation qui invite son lecteur à la réflexion et non au prêt-à-penser.

Comment le chercheur accède-t-il au terrain ? Le plus souvent de manière explicite, les recherches sont rarement cachées, en tout cas en management. Donc il négocie souvent son terrain, et il se voit parfois refuser l'accès à telle ou telle donnée. Sandra Charreire-Petit donne deux exemples vécus pour illustrer l'importance du « comment ». Premier exemple, quand j'étais en thèse à Dauphine, dans les années 1990, je travaillais sur l'apprentissage organisationnel, pour comprendre comment il se déroulait lorsqu'un collectif de travail se saisissait d'un outil de gestion. Ma première négociation sur le terrain, avec Renault, fut un échec : l'entreprise trouvait mon sujet intéressant mais voulait que je m'engage, avant même de commencer le travail, sur ce que ça allait leur apporter – à eux – et sur la manière avec laquelle j'allais traiter des données que je n'avais pas encore. Evidemment, je ne savais pas ce que j'allais récolter, donc j'étais incapable de leur dire en quoi mes recherches allaient pouvoir servir leurs intérêts, d'autant plus que tel n'était pas mon but premier... En tout cas, cela montre que le « comment » est déterminant pour l'accès au terrain, et que le « comment j'en parle » avec le terrain, aussi. Il est probable que j'aie très mal échangé avec l'entreprise à l'époque, je saurais mieux le faire aujourd'hui.

Second exemple, une recherche sur les lanceurs d'alerte et le traitement que leur réservent les entreprises. Là, les données sont sensibles. À quel terrain peut-on accéder ? On peut accéder en se servant de données secondaires, produites par les journalistes, par les entreprises, par les lanceurs d'alerte eux-mêmes quand on parvient à les rencontrer. La tentation du chercheur est de recueillir les différents points de vue, de les confronter. En effet, en tant que chercheur, le réflexe est de vouloir attraper la question par les deux bouts ; celui de l'entreprise (sa version des faits et sa vérité) ET celui du lanceur d'alerte et/ou des représentants de celui-ci, c'est-à-dire des syndicats ou, plus généralement, des IRP. Mais l'expérience montre



Rue de l'Hôtel de Ville, Émile Alder (gravure)

que, quand on rencontre le terrain par un bout, on n'a, bien souvent, plus accès aux autres. Des crispations se mettent en place. L'entrée multiple sur le terrain est un réel problème. Produire un discours sur la manière dont on accède au terrain est une question de légitimité pour le chercheur. Il faut passer par cet exercice de légitimation. Pour le journaliste, la protection des sources est le principe fondamental, mais cela pose la question de la légitimité et de la confiance que l'on peut avoir dans ce qui est produit. Nous, chercheurs, devons construire un dispositif de légitimité lourd.

Enfin, se pose la question du pourquoi ? Nous sommes amenés à nous expliquer sur le pourquoi de nos recherches. D'où je parle ? À qui je parle ? sont deux questions essentielles pour tout chercheur. Le pourquoi peut être plus ou moins dévoilé au terrain par le chercheur. Mais *in fine*, la production scientifique du chercheur produit un discours sur le pourquoi. Souvent, et pour aller vite, ce discours prend la forme de justifications de l'intérêt de poser la question comme ceci, ou comme cela. Et très souvent, la justification est posée en termes d'intérêt scientifique pour la communauté scientifique elle-même. Pourquoi je cherche comme ça ? Parce que cela va faire progresser la science... et nos connaissances scientifiques d'abord, et sociétales après. C'est évidemment caricatural, mais... pas que !

La question se pose également pour le journaliste, mais différemment. La ligne éditoriale d'une rédaction renvoie aussi à cette question du pourquoi. Mais il y a une crise de légitimité de l'industrie journalistique, passée d'une industrie de contenu à une industrie de flux. Cela implique moins de recul et sans doute plus de dysfonctionnements dans le traitement des informations. Ce *bashing* peut être injuste, mais en même temps il est compréhensible.

La recherche souffre d'un déficit de valorisation. La légitimité du chercheur passe par la rigueur du traitement des données pour recueillir, traiter, analyser les données et mettre en perspective les résultats. La légitimité du chercheur est aussi moins questionnée que celle du journaliste, car nous sommes moins connus du grand public. Néanmoins, notre « *toujours plus et toujours plus vite* » se traduit par le *publish or perish* qui s'impose au chercheur, et qui constitue une menace certaine pour la qualité des productions et pour le temps – incompressible – qu'il faut pour négocier sérieusement un terrain et se donner le temps de l'étudier, d'être surpris, et d'aller voir les voix dissonantes qui s'y expriment.

La multiplication des « *procédures bâillon* » engagées par les entreprises pour faire taire les chercheurs, pour empêcher des parutions, ou même faire retirer des productions scientifiques du circuit, constituent une réelle menace pour la recherche en sciences sociales, et pourrait amener les chercheurs, afin d'éviter les obstacles, à ne conduire que des recherches terrain « *politiquement correctes* ». Dans une université partenaire, un chercheur en droit de l'environnement a dû se battre durant deux ans. Le climat est à l'autocensure. La menace est d'autant plus forte que la recherche est de plus en plus financée par le privé, le financement public étant un des garants de l'indépendance de la recherche.

Question : L'État est-il vraiment un meilleur garant ? Les méthodes d'évaluation qu'il applique sont vraiment inquiétantes. On peut se demander si un financement par les entreprises ne produit pas finalement une recherche plus libre ?

Jean-Philippe Denis : Je pense que la nature du financement et le statut de l'enseignant-chercheur sont deux points fondamentaux sur lesquels il faut être très vigilant. Il n'y a sans doute pas de réponse simple à cette question, sinon que l'articulation entre

recherche et financement pose d'abord cette question majeure : comment garantir l'indépendance, pour les journalistes dans la production d'informations fiables, pour les chercheurs dans la productions de connaissances robustes ?

Question : Il y a dans la fonction du journaliste un aspect fondamental qui est celui du dévoilement. En recherche, si le chercheur imite ce rôle-là, il va évoluer vers le journalisme. Son exercice est plutôt l'observation et la modélisation. Il peut y avoir un aspect dévoilement, mais ce n'est qu'un aspect. Ce n'est donc pas forcément un problème d'autocensure.

Sandra Charreire-Petit : Sur une recherche comme celle portant sur les lanceurs d'alerte, il existe un vrai problème d'accès au terrain, aux données. Mon propos portait précisément sur ce point, la négociation de l'accès au terrain.

Jean-Philippe Denis : Nous sommes dans la salle Raymond Aron. Il a confié à maintes reprises sa difficulté à se situer, entre « *journaliste* » et « *universitaire* ». Il conjugait finalement les deux, tout en les distinguant. Il ne voulait pas choisir, et il voulait avoir aussi une influence sur les événements. Son entretien, disponible sur YouTube⁶, est à méditer et devrait nourrir les débats dans tous les cours d'épistémologie des sciences de gestion !

**

Rebondissant sur l'ouverture inspirée par David Lynch de Jean-Philippe Denis, Jean-Luc Moriceau redouble la question de l'accès au terrain avec celle de l'accès au réel. L'ouverture invite à réfléchir sur le désir et l'imaginaire dans la recherche. Notamment, il propose que nous nous demandions avec quel imaginaire nous accédons au terrain et surtout de questionner l'image même de « *l'accès au terrain* ».

L'image de l'accès au terrain est interrogée en cinq points. Premièrement, l'enquête est conquête : l'accès est à conquérir plutôt qu'à négocier. L'accès n'est jamais totalement ouvert. En particulier pour des approches critiques ou en stratégie. Réclamer l'accès complet reviendrait alors à dire : « *me donnez-vous l'autorisation que je vous critique ?, puis-je connaître vos informations stratégiques ?* » Ce qui sera dit et montré sera sans doute teinté, contrôlé. Les journalistes expriment cela en termes de critique des sources et nous avons à apprendre de leurs méthodes. L'accès est un problème et une question, et non une étape ou une technique. L'accès fait partie de la recherche, il n'est pas seulement son préalable. Les données sont rarement données, la recherche doit aller les chercher.

Deuxièmement, l'enquête est une quête. On imagine souvent l'accès au terrain comme l'entrée dans un verger. Il y aurait des pommes à cueillir si on nous ouvre la barrière. Beaucoup d'étudiants viennent nous voir en nous disant qu'ils ont un formidable *design* de recherche mais ils ont un problème d'accès. Ce n'est pas qu'ils ne peuvent entrer sur le terrain, mais ils n'arrivent pas à accéder à la pomme que leur *design* désigne. Mais ne s'agit-il pas avant tout de pénétrer le terrain pour se mettre en recherche ? Le premier mouvement de la recherche n'est-il pas de s'exposer au terrain, de le laisser mettre en mouvement nos préconceptions, parfois de défaire notre *design* ? S'agit-il de cueillir des pommes ou de s'approcher d'un monde d'humains pour en comprendre le sort et les ressorts ? Et si nous imaginions la recherche non comme devant des pommes mais devant des visages ? Le problème de l'accès n'est pas seulement épistémologique mais aussi éthique : un *care*, souci et soin, pour les personnes rencontrées ou impactées.

6. « *Journaliste et universitaire* », extrait à consulter à l'adresse : <https://youtu.be/xFmooen8D2k>

Troisièmement, l'enquête est aussi requête inquiète. L'accès gagne à être pensé en double sens : le terrain doit aussi pouvoir accéder à nous. La difficulté est de nous-aussi nous rendre accessibles. Le terrain doit pouvoir nous atteindre, nous dire quelque chose. Si on sait trop bien ce que l'on cherche, est-ce encore de la recherche ? La question éthique de l'accès est aussi une hospitalité pour l'étrange et l'étranger, pour ce qui échappe à nos cases, à nos logiques. L'hospitalité c'est d'abord s'ouvrir, se laisser toucher, accepter de cheminer, d'être transformés, de repenser. Être entraînés dans un cheminement nous force à réfléchir, à replacer notre recherche dans la société, à penser sa performativité sur les autres, sur les formes de vie. L'accès consiste plus en un chemin qu'au franchissement d'une porte.

Quatrièmement, l'image du difficile accès au terrain nous fait négliger beaucoup d'occasions de recherche et beaucoup de voies alternatives. Un étudiant ou un voisin est dans la place et vous confie des pépites ; une manifestation, une grève est au coin de la rue et vous offre un terrain. Le tournant vers les affects nous a appris qu'une rencontre, une expérience, une impression peuvent, si on se rend sensible, être la source de réflexions, pensées et *insights*. Vivant dans un monde d'organisations, dans un univers managérialisé, nous rencontrons dans nos trajectoires, ressentons dans nos corps, repérons dans nos gestes, les plis, l'empreinte, les stigmates de l'organisation et du management : accès de première main, expérience en première personne, accès au quotidien.



Notre-Dame,
rosace de la façade ouest,
Paris (15 juin 2019)

Cinquièmement, si un problème d'accès se pose, c'est le signe que la recherche est intéressante. L'acte de fermeture doit nous donner à penser. Pourquoi ne veut-on pas que vous regardiez ici ? La porte fermée n'est-elle déjà pas un indice, un aveu ? Et si la porte est fermée, rares sont ceux qui avant vous ont pu enquêter sur ce terrain. Les grosses affaires (paradis fiscaux, évasions fiscales, corruption, scandales écologiques ou sociaux...) ont souvent été dévoilées par les journalistes, notamment parce que les chercheurs ont pensé ne pas pouvoir y avoir accès. Lorsqu'on pressent un problème d'accès, on recommande souvent de chercher ailleurs, ne devrait-on pas plutôt conseiller de justement chercher là, dans ce qui est maintenu dans l'ombre plutôt que sous le lampadaire ?

En conclusion, la question de l'accès est essentielle. La possibilité d'accès est régulièrement menacée, limitée. Dans certains pays elle est presque impossible. Il faut défendre un droit d'accès sinon la recherche risque de perdre son esprit et c'est aux chercheurs de se battre pour le défendre. Accéder est une éthique et demande une éthique, mais les comités d'éthique de la recherche risquent de fermer de nombreux accès et désamorcer la critique. Sans accès, sans investigation, sans contournement, c'est la possibilité même de la recherche qui est empêchée. Mais plutôt que de baisser les bras devant les obstacles grandissants, l'intervention avait pour but d'inviter à l'imagination et à l'esprit de conquête. Plutôt que d'opposer accès et nonaccès, elle proposait de passer au gérondif, de réfléchir à l'*accessing* : aux efforts toujours à renouveler, toujours à défendre, toujours à diversifier, dans la pratique, avec réflexivité, avec tact, pour entrer en contact avec ce qu'on veut comprendre. En gardant, ferme dans la tête et dans le corps, la conviction qu'un accès original ouvre souvent sur des recherches originales.



Olivier Germain poursuit sur son expérience en thèse.

Je travaillais sur Danone et je m'intéressais aux restructurations. Est intervenue la fermeture des usines de Lu. Le politique, le chercheur et le journaliste sont entrés alors en interaction. Ma problématique était de comprendre la stratégie, mais sans m'interroger sur les relations de pouvoir à l'œuvre et les dégâts sociaux. Le journaliste se posait des questions de démocratie par la mise au jour des faits, et je prétendais, moi, à ce que je croyais alors être une saine neutralité du chercheur. En somme les postures du chercheur et du journaliste s'écartaient alors.

Du coup, cela m'amène à quelques considérations méthodologiques. J'ai étudié avec ma collègue Amira Laifi, de Médiapart, en premier lieu la manière dont une entreprise peut délégitimer des structures de domination en place. La délégitimation fait partie du projet de Médiapart. Rapidement, nous n'avons pu faire l'économie d'une compréhension de ce qui fait la singularité du journalisme porté par Médiapart. On peut distinguer grossièrement deux conceptions. Une première tradition historique se situe du côté du journalisme narratif, originellement lié à la littérature, qui finalement rejoint la démarche de recherche ethnographique. Les premiers grands journalistes narratifs ont été des écrivains qui adoptaient une stratégie d'écriture fictionnelle du réel pour mieux montrer la violence du réel et faire surgir la vérité des acteurs. Il y a ici un parallèle intéressant avec l'ethnographie et l'usage de la *creative non fiction* qui vise à tendre le récit pour approcher la vérité en train de se dérouler. Médiapart s'est inscrit dans une tradition qui n'est pas celle du *New new journalism* ou journalisme narratif portée par exemple par la *Revue XXI*. L'autre tradition que revendique Médiapart est liée au pragmatisme. Dewey s'est interrogé sur la frontière entre chercheur et journaliste : il a donc pu confronter pratiques journalistiques et pratiques méthodologiques des chercheurs. La circulation pour lui était assez facile, peu problématique. En effet, pour lui, le chercheur aussi doit s'interroger sur le fonctionnement démocratique par la mise au jour de faits qui permettent au débat de s'installer. L'enjeu est de transformer la foule en public, selon Dewey. La compétence démocratique du citoyen doit être travaillée afin de favoriser sa capacité de discernement et lui permettre de faire des choix éclairés. Les journalistes d'investigation (en particulier à Médiapart) n'aiment ainsi pas vraiment qu'on parle de journalisme d'investigation, dans la mesure où pour eux le journalisme n'est qu'investigation : l'enquête visant à fournir les faits étant à la source de l'enjeu démocratique. Si on fait le parallèle avec la recherche, le débat qui doit être posé est alors : qu'est-ce qu'un chercheur engagé ? Il ne doit pas être pris au piège de l'utilité managériale qui le renvoie à un rôle de vulgarisation, mais il ne doit pas non plus être pris au piège d'un rôle d'éditocrate, se contentant de produire des avis sur tout et rien. L'engagement suggère d'établir coûte que coûte les faits, ceux qui dérangent, afin de permettre à une dispute saine et informée de prendre place.

Se questionner sur le fait que toute recherche est un engagement, c'est important. Le chercheur n'est pas neutre, ce qu'il fait quelque part est toujours performatif. Se dire neutre, dirait Lasganerie, relève alors nécessairement de la complicité avec la répétition d'un ordre existant. Le chercheur devrait produire plus d'intranquillité. Ce que l'on considère comme des structures légitimes (re)produit de la contrainte et ne doit pas être analysé comme naturel mais comme possible objet de stratégies de

dé légitimation. Nous ne sommes dès lors pas seulement là pour établir les faits, mais pour interroger les structures qui produisent ces faits.

Le chercheur en gestion, comme le journaliste pragmatique, pourrait revoir son positionnement au sens d'un devenir minoritaire au sens de Deleuze. Il gagnerait à se situer en permanence dans un jeu avec des marges, à se situer dans les à-côtés des systèmes plutôt que de contribuer à leur répétition, à adopter une posture dans les marges du système. Ce qui permet de questionner le système dernier, c'est de se vivre et de se penser comme un devenir minoritaire.

Il convient également de s'interroger sur le principe de conversation scientifique : songer, même temporairement, à des pratiques de non-conversation. Le principe de conversation scientifique a tendance à instituer les modes de production de la recherche. Ainsi des recherches qui se situeraient en dehors permettraient de produire des recherches à la fois plus intéressantes et qui perturberaient le fonctionnement démocratique tel qu'il est institué ; tel que nous l'avons institué. Interroger en permanence le système du dehors. Les journalistes de Médiapart ne se voient pas dans une posture de résistance, mais d'affirmation. En résistant au système, on s'inscrit par rapport à lui. Il faut inventer autre chose. En se confrontant à la pratique du journaliste pragmatique, le chercheur est amené à changer de position, notamment de la position critique qui est souvent en surplomb des acteurs alors qu'il est intéressant d'être à côté des acteurs. Le principe directeur devrait être alors l'amélioration du fonctionnement démocratique.



Question : Sur le lien entre éthique et transparence, j'ai eu une expérience différente. J'ai mené une enquête ethnographique sur un syndicat tunisien. Les syndicalistes m'ont permis un accès à leurs pratiques. Mon problème éthique était de ne pas tout dire pour ne pas fragiliser l'institution. Certaines organisations doivent être opaques pour survivre. Par ailleurs, j'étais confrontée au travail des journalistes. Les médias tunisiens sont financés par des groupes privés, les médias français n'étaient intéressés que par la question islamiste.

Réponse : la question n'est pas tant celle de la transparence mais celle de la conscience démocratique. C'est plus une question de conscience dans le rapport au terrain.



Martine Orange, journaliste à Mediapart, termine cette table ronde.

« Je vais d'abord préciser d'où je parle. Je parle en tant que journaliste de Mediapart, et pas au nom de la profession de journaliste. Je ne m'étais pas vraiment posé cette question du rapport entre journalisme et recherche. Il me semble que nous ne travaillons pas dans la même temporalité. Notre temporalité va de 24h à quelques mois pour les très grandes enquêtes. Par ailleurs, on choisit et on ne choisit pas nos sujets. Nous sommes dans un métier où le réel nous chamboule tout le temps, vous êtes toujours, d'une certaine façon, en réaction. Par exemple, en 2007, au tout début de la crise financière, on s'est retrouvé à trois à faire le journal en août, en partant avec des habitudes avec le monde financier mais en se demandant ce que sont les *subprimes*, etc. On débarquait sur la Lune et en 24h on était prié de donner du sens à ce qui se passe. C'est ça le journalisme : il faut contextualiser. On ne choisit pas forcément ses sujets. Quand vous êtes en enquête vous les choisissez davantage, en fonction des informations et des questionnements que vous avez.

Médiapart s'est fondé sur plusieurs intuitions et principes desquels le journal n'a jamais dérivé depuis. La première intuition, c'est une rupture profonde de l'information avec Internet. Les réseaux sociaux entraînent une révolution profonde, où finalement l'information devient du bruit. Or l'information, ce n'est pas du bruit, donc notre métier de journalisme c'est de choisir les informations, les trier et leur redonner du sens. Deuxième intuition, celle selon laquelle l'information a une valeur. À partir de là, il faut que nous soyons capables de donner des explications à des faits qui aient une portée d'intérêt général, qui intéressent le lecteur, et que ce dernier soit d'accord pour payer pour ça. C'est notre indépendance qui en dépend. Enfin, troisième intuition, c'est que la première fonction du journalisme, ce sont les faits. C'est pourquoi les sources sont pour nous l'ADN de notre métier. Il n'y a pas de journalisme sans sources. Donc tout notre travail, c'est de tester ces sources, pas toujours désintéressées ; il n'y a pas de pureté de l'information. Nous devons la passer au tamis. J'ai abandonné plusieurs enquêtes parce qu'il était évident pour moi que j'étais dans la manipulation. D'où la nécessité de croiser, de vérifier. Nous partons dans une enquête sans méthodologie, mais avec des principes. Nous devons nous laisser bousculer par nos interlocuteurs. Si l'on prend le cas du harcèlement sexuel, le journaliste a une parole en face de lui, mais il faut laisser du temps pour que les choses se dénouent. Bien évidemment, le secret des sources est essentiel. Mais nous sommes maintenant dans un droit, concernant le secret des affaires, que nous ne pouvons plus définir. Les mêmes questions se posent : que voulez-vous faire avec le secret des affaires ? Il y a toujours des questions d'espionnage industriel, de *copyright*, de protection des données, etc. Il s'agit d'un droit interstitiel. On en arrive à une réglementation où l'entreprise elle-même définit ce qu'elle estime secret des affaires chez elle. J'ai travaillé avec une ONG et nous avons demandé à avoir accès aux documents préparatoires de la directive sur le droit des affaires. La Commission a pris la stratégie de nous inonder d'une masse de documents dont l'intérêt n'était pas forcément central. On en finissait par se demander si le fait que l'eau bout à cent degrés ne relève pas aujourd'hui du droit des affaires.

Nous sommes dans un moment où nous avons un discours central qui fait, dans notre fonction de questionner, que nous avons de plus en plus de mal ne serait-ce que d'établir les faits. J'ai commencé comme journaliste à *L'Usine Nouvelle*. À l'époque, les entreprises étaient soucieuses d'expliquer ce qu'elles faisaient, mais c'est fini. L'entreprise n'est même plus une collectivité, on ne sait pas parfois ce qu'elle produit, ce qu'elle fait, sa fonction. On a les documents comptables, et c'est tout. En face, nous avons un discours totalement officiel. On vous demande d'envoyer un mail et on vous répond par mail. Le journaliste ne peut même plus discuter avec quelqu'un. Les directions de la communication ont des documents expliquant ce qu'il faut répondre aux cent cinquante questions que se posent les journalistes. Comment traverser ce mur de la représentation pour accéder au réel ? Une partie de la défiance envers le journalisme vient de cette difficulté même. Notre problème n'est pas d'établir la vérité, mais d'abord d'établir les faits. Sans les faits, on ne peut pas construire le débat entre les interprétations. Même si le chercheur n'est pas dans la même temporalité, nous pouvons néanmoins nous rejoindre ».

Question : Est-ce que ce n'est pas plutôt un espoir qu'une crise ? Quid des évolutions technologiques avec le journalisme participatif ? Le chercheur n'est qu'un des acteurs dans un processus qui comporte beaucoup d'acteurs ; le monde dans lequel nous pensons vivre n'est-il pas idéalisé ? La recherche participative ne doit-elle pas être regardée autrement du fait des outils disponibles aujourd'hui ?

Jean-Luc Moriceau : La question de la recherche participative est un point très intéressant. Souvent, le chercheur considère que les gens du terrain ont juste le droit de s'exprimer, en réponse aux questions qu'on leur pose. Ils n'ont pas de voix sur les questions, sur les problématisations, sur les théories, sur les textes qu'on écrit sur eux. Ils sont souvent les premiers concernés, mais ils doivent rester dans la place très limitée que la recherche leur assigne. Néanmoins, il faut prendre ses distances avec l'image du chercheur en position de recul (et de surplomb). Trop insister sur le recul et le surplomb conduit souvent à un accès très limité au terrain. Dans la recherche participative, « *le terrain* » lui-même participe à la recherche. Pas seulement en produisant des verbatims ou du texte à coder – en participant à la réflexion, à l'engagement, en voulant conquérir une voix (Moriceau & Soparnot, 2019). La recherche participative est assez peu développée en France. On écoute la voix des personnes sur le terrain, mais elles ont seulement le droit de témoigner, pas de réfléchir. Ici encore les réflexions et les pratiques sur la recherche participative et sur le journalisme participatif gagneraient à s'enrichir d'un domaine à l'autre.

Question : Il y a de plus en plus d'injonctions à décontextualiser notre propos pour « plus de validité scientifique », d'exigences de montée en théorisation. Aujourd'hui on consacre des pages et des pages à la méthodologie et on se déconnecte. Pour faire face à ça selon moi, il faut qu'on arrive dans une phase où recréer des espaces collectifs alternatifs va devenir évident.

Réponse : Il n'y a pas que le rôle du collectif ici, mais aussi au niveau individuel, en tant qu'encadrants et évaluateurs de thèses par exemple, il faut reprendre courage et ne pas être en permanence en train de performer le système sans s'en rendre compte. Si on regarde les dispositifs de révélations de faits mis au point par des *consortiums* journalistiques, ces derniers ne sont en fait pas des groupes mais des rhizomes de journalistes qui développent un réseau et des pratiques collectives journalistiques. Ce sont des espèces de méta-organisations journalistiques. Et c'est une pratique qui a bouleversé le métier de journaliste ; avant il travaillait dans son coin, au maximum le « *collectif* » c'était les copains du bureau et à la cafétéria. Aujourd'hui, il y a vraiment des organisations. Chez Médiapart, nous travaillons dans plusieurs pays. On a aussi dû développer des outils informatiques extrêmement lourds, très cryptés, secrets ■

Référence

Guidi Diego & Moriceau Jean-Luc (2019) “Inclure et contribuer, quelques défis de la recherche participative en communauté”, in Moriceau Jean-Luc & Soparnot Richard [eds] *Recherche qualitative en science sociale. S'exposer, cheminer, réfléchir ou l'art de composer sa méthode*, Caen, Éditions Management & Société, pp. 245-250.

Recherche en gestion et entreprises : réactions croisées

animée par

Vanessa Warnier
Université de Lille, IAE

avec :

- **Léa Bunnens**
Doctorante en convention CIFRE / Université de Lille, IAE
- **Christophe Larue**
Direction de la Recherche-Renault
- **David Courpasson**
EM LYON Business School

Vanessa Warnier, professeure en stratégie à l'IAE de Lille, compare les domaines de la recherche et des entreprises à des antigènes d'un même corps vivant, visant à produire des connaissances de différentes natures. En biologie, on dit qu'une réaction croisée se produit lorsqu'un antigène rencontre un système immunitaire et qu'un anticorps réagit à l'arrivée de cet antigène. Cette comparaison illustre et questionne la relation chercheurs-entreprises et interroge sur la nécessité de développer une immunité croisée. Ne faudrait-il pas se vacciner l'un l'autre pour créer un organisme plus fort et plus résistant ?



David Courpasson, ethnographe depuis une trentaine d'années, et éditeur de revues internationales pendant une quinzaine d'années, a été amené à proposer certains constats sur la nature de la recherche actuelle, et l'importance consécutive de développer ce qu'il appelle l'intelligence ethnographique. Le premier constat, c'est la disparition du terrain de l'agenda de nombreux chercheurs. Le nouveau paradigme de la recherche (en sciences sociales en général, pas seulement en sciences de gestion) consiste à penser qu'on pourrait se passer de voir soi-même, de toucher soi-même, d'éprouver les faits pour faire des théories et dire des choses pertinentes sur nos différents objets de travail. Aujourd'hui, on fait des calculs, on co-signe les papiers des doctorants, on s'associe avec d'autres collègues (complices ?) pour des coopérations supposées heureuses c'est-à-dire amenant à des publications cotées. Dans cet univers productiviste, faire du terrain devient un obstacle. Le paradigme de la recherche valable est celui qui mène le plus vite possible de l'exploration de certaines données à la parution d'un article. Le terrain est pourtant le lieu physique dans lequel,

parce que l'on va participer à l'activité des acteurs et des espaces observés, fournit une puissance d'interprétation et d'explication irremplaçable. L'absence de cette expérience « *enchâssée* » chez de nombreux chercheurs se répercute sur la formation à la recherche. Les jeunes chercheurs sont poussés à courir plus vite que leurs copains vers la première conférence, le premier papier, souvent avant qu'une quelconque investigation du terrain ait pu démarrer. On se contente alors de quelques données et de quelques articles récents pour faire un papier. Cela accroît le risque d'une pensée « *desséchée* » par absence de données « *vivantes* ». Le terrain rend humble ; mais les chercheurs et doctorants qui font un travail de terrain sérieux, c'est-à-dire long, génèrent de l'impatience chez les directeurs des écoles doctorales. Ils sont eux-mêmes inquiets de voir leurs collègues se tourner vers des trajectoires plus rapides. Cette science sans expérience vivante développe des profils de « *savants de cabinet* », selon l'expression utilisée par les fondateurs de l'école française d'ethnographie, Marcel Mauss, Claude Lévi-Strauss, ou Michel Leiris. La question devient : peut-on faire l'économie du voyage ethnologique ? Faire ce choix est problématique car le chercheur perd en humilité, et tend à se perdre dans la quête incessante de recherches confirmatoires qui sont faiblement créatrices de connaissances nouvelles et/ou utiles. Nous n'avons dès lors plus grand-chose à dire et il ne faut pas s'étonner que les chercheurs en gestion ne soient plus invités dans les débats sur l'actualité sociale et économique. Le tout s'accompagne en effet d'une perte de pertinence. Peut-on agir, collectivement, entre chercheurs, contre cette dérive mortifère ? Le pari est que c'est possible en développant l'intelligence ethnographique, plus qu'en renforçant les mécanismes qui encouragent les chercheurs dans des postures de carrière individualistes. Privilégier la construction collective du savoir est un vœu ancien, que l'ethnographie peut favoriser car elle induit nécessairement un travail de partage d'expériences, de construction de narratifs, etc.

C'est en partie pour cela qu'à EMLyon David Courpasson a proposé de développer une *ethnoschool*, qui considère l'ethnographie comme « *planche de salut* », pour réconcilier la science et la vie, c'est-à-dire aussi les acteurs de terrain avec les chercheurs. L'ethnographie est une science du concret et des détails, futiles pour les autres mais pas pour les chercheurs et leurs interlocuteurs. L'ethnographie produit des sortes de *micro-data*, qui se poseraient en opposition et/ou en complément au *big data* et à l'intelligence artificielle. Lévi-Strauss explique qu'il faut réconcilier science et littérature. C'est le privilège unique de l'ethnographe. C'est aussi une science du ralentissement, en tout cas de la prise de temps, à l'inverse des raisonnements un peu hystériques qui cherchent à tout accélérer dans une vision du progrès et de la science définis comme empressement, privilégiant la destination au chemin à suivre. Là, l'expérience et l'apprentissage se font sur de longues durées. Ethnographier un terrain est aussi un apprentissage du récit littéraire : le fait d'élargir son expérience va aussi vers l'élargissement de la nature de l'écriture. Il s'agit de s'adresser à tout le monde, pas seulement à une micro-communauté de chercheurs. Mauss soulignait cette exigence de faire de la littérature lorsque l'on analyse des territoires qui nous sont étranges et étrangers. Les chercheurs ne savent plus écrire, et cela ne les intéresse d'ailleurs pas beaucoup. D'où l'ennui profond que nous ressentons à la lecture des articles actuels, qui ne sont ni esthétiques, ni vraiment pertinents pour les mondes sociaux. Concilier science et littérature, c'est aussi réconcilier le chercheur avec le livre, cette trace unique d'un lien entre le savoir et l'action. Ce n'est pas simplement sortir le chercheur de son bureau, c'est le remettre à l'écriture et remettre l'évaluation de

l'écriture au centre de l'évaluation du chercheur, au-delà du nombre de papiers produits sur une période donnée. L'engagement ethnographique est également d'autant plus pertinent aujourd'hui que de nombreux chercheurs en gestion se saisissent depuis quelques années de thèmes fortement ethnologiques (le corps, les émotions, l'espace, le collectif, etc.) ce qui devrait pousser à une diffusion plus large de cette pratique.

En termes de voies futures, l'*ethnoschool* n'a pas encore de forme aboutie, car c'est un espace qui suppose d'accueillir des approches et des problématiques très variées. Là aussi, il faut prendre le temps. Pour ce qui concerne les chercheurs, ce type d'initiative peut aussi permettre d'éduquer à la publication, c'est-à-dire de reconstruire l'idée de la valeur d'une publication, au-delà des indices et des classements de revues. Le problème est que nous n'éduquons nos doctorants qu'à la publication comme mode d'accès au marché du travail, ce qui est évidemment compréhensible mais largement insuffisant pour construire une communauté de chercheurs passionnés et passionnants ; il faut revenir au réflexe terrain pour contrebalancer le réflexe papier. On devrait par exemple montrer l'intérêt immense du stage ethnographique, pour les étudiants en management. Il s'agit également d'éduquer à l'écriture. On peut par exemple énormément diversifier les formes narratives possibles à la sortie d'une ethnographie de terrain, quelle que soit sa durée : chroniques ethnographiques de deux pages après un an sur le terrain ; réalisation de petits films ayant une dimension à la fois visuelle et émotionnelle ; écriture de poèmes ou de pièces de théâtre rendant compte du savoir construit et de l'expérience propre du chercheur. Enfin, il faut repenser le format même des thèses dites sur papiers qui ont envahi les écoles doctorales : les doctorants qui font de l'ethnographie en découpant leur sujet en papiers sont dans une impasse évidente. Il faut absolument revenir à la monographie.

Il faut enfin que l'institution achète le temps des chercheurs. Une recherche ethnographique, cela ne dure pas trois semaines. Un chercheur de 45 ans qui a envie de refaire du terrain parce qu'il n'en a pas fait depuis longtemps devrait être soutenu par son institution pour cela. Cela suppose des partenariats de longue durée avec les entreprises ou avec n'importe quel « terrain » intéressé par une recherche. C'est redonner puissance à la notion même de terrain dans l'*ethos* du chercheur.

Question : Je pense qu'il faut remettre à l'agenda des écoles les stages ouvriers. Le stage en lui-même ne suffit pas, c'est bien la démarche ethnographique qui est essentielle autour de ces stages.

Question : Je suis très sensible à ces rappels sur l'ethnographie. Les discussions de ce matin ont montré que cette démarche était menacée par certaines évolutions,



*Hôtel de Clisson,
Émile Alder (gravure)*

comme les comités d'éthique. N'est-on pas face à une situation de fragilisation énorme de ce type de démarche ? Si nous ne pouvons plus faire de terrain au sens ethnographique, n'allons-nous pas vers la fiction comme instrument méthodologique ?

Réponse : Je ne négocie pas l'accès au terrain. Nous nous infiltrons la plupart du temps, pour faire simple. Pour faire de l'ethnographie dans une firme *high tech* américaine, il faut se faire embaucher par un complice. On est loin de l'éthique... On sacrifie l'éthique bien-pensante, mortifère, pour la qualité des données et l'importance d'avoir accès à un terrain, même si celui-ci est fermé. Comment travailler sur le sujet du secret ? Pour travailler sur le clandestin, il faut être clandestin soi-même. C'est la condition pour avoir des choses intéressantes à dire aux managers. Finalement, si l'on dit des choses intéressantes, la manière dont on les a obtenues passe au second plan. L'une des conditions est le retour de la monographie. Saucissonner le travail ethnographique en quatre papiers est totalement absurde.

Question : J'ai été sensible à « étudier au terrain » plus qu'à « étudier à la publications ». Mais, dans le système actuel, comment fait-on ? Une université est-elle prête à recruter un jeune maître de conférence sans publication avec une thèse monographique ?

Réponse : Une thèse monographique se fait en six ans. Mais ensuite, le doctorant peut aller très vite dans des publications de très grande qualité. Une combinatoire est possible. Pourquoi ne peut-on pas écrire un ou deux bons papiers tout en développant un travail monographique ? D'autres disciplines le font...

Remarque : Il faut valoriser le travail de terrain dès la thèse. Après, on n'a pas le temps. C'est durant la thèse qu'on peut faire le travail ethnographique.

Réponse : L'un des objectifs de l'*ethnoschool* est que des professeurs puissent se remettre au terrain pendant un an.

Question : Que fait-on concrètement dans nos institutions pour défendre ce type de posture ? Il faut défendre le livre, c'est fondamental, mais comment fait-on ?

Réponse : C'est ce que nous essayons de faire avec l'*ethnoschool*. Cela ne peut se faire qu'au niveau d'une institution.

Question : Peut-on faire faire de l'ethnographie par des acteurs d'entreprise ?

Réponse : Nous essayons de constituer des duos avec un manager et un chercheur. Ils co-construisent le résultat.

**

Léa Bunnens propose ensuite son témoignage de doctorante en thèse CIFRE, chez Renault, au Technocentre.

La thèse CIFRE est une chance de concilier deux mondes qui ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde, dans la même temporalité. C'est en même temps un défi. Comment construire une identité de chercheur en étant sur un terrain d'entreprise ? On est un peu dans une forme de schizophrénie.

Pour le doctorant, la CIFRE assure un accès au terrain. La recherche est par conséquent ancrée empiriquement. Pour l'entreprise, on est sur la production de connaissances théoriques, production qui ne peut pas être vraiment faite par les acteurs de terrain.

Remarque : Il faut nuancer cette notion de connaissance théorique. L'entreprise recherche de la connaissance applicable, facilement digérable par un ingénieur qui travaille dans la technologie.

La difficulté principale pour le doctorant consiste à trouver sa place à la fois dans le monde de l'entreprise et dans celui de la recherche. La légitimité se construit, et se reconstruit, car les interlocuteurs changent fréquemment dans l'entreprise. Il faut montrer que la thèse est un travail à temps plein, qu'elle ne se fait pas dans le temps libre que laisse l'entreprise et qu'en même temps il y a – et il y aura – une valeur ajoutée pour l'entreprise. Les attentes peuvent être contradictoires. Typiquement, la revue de littérature n'est pas la préoccupation de l'entreprise. Cette dernière demande des résultats, assez réguliers, applicables. Côté académique, ce type de résultat est assimilé à du conseil.

Dans les difficultés, il faut tenir compte du fait que le doctorant fait face à un double encadrement. Il faut régler cette situation un peu schizophrénique. La particularité de la CIFRE est que le sujet vient de l'entreprise. Pour que cela marche, il faut que les choses soient vraiment claires dès le début. L'autre versant est le versant institutionnel de la CIFRE. En l'état actuel, la CIFRE n'est pas totalement bien valorisée sur le plan scientifique. Les choses se sont améliorées, mais ne sont pas tout à fait réglées.

Il y a enfin une différence de temporalité entre entreprise et recherche. On peut parfois faire face à des changements de hiérarchie, donc il faut reconstruire sa légitimité. C'est une autre grande différence avec le côté académique où, en général, le directeur est le même tout le long de la thèse.



Christophe Larue, membre de la direction de la recherche de Renault, poursuit.

La structure est grande. La recherche est un peu à la marge de l'entreprise, le reste de l'entreprise étant structurée par des enjeux de projets très formalisés. Il n'y a pas forcément de « *besoin* » de sujets de thèse, notamment quand on sort des domaines purement techniques, et il faut donc les définir. Il faut cadrer le travail de thèse et voir comment il peut être valorisé dans l'entreprise : la thèse produit une connaissance précise sur un domaine donné. L'entreprise développe des solutions complètes en s'appuyant sur des connaissances issues de domaines variés. Le service investit dans des domaines nouveaux, qui ne sont pas nécessairement technologiques. Il faut avoir conscience qu'aujourd'hui les gens ne savent plus lire des textes de plus d'une page et demie, ne serait-ce que du fait des contraintes temporelles. Ils demandent des PowerPoint. Personnellement, je demande un texte Word en plus parce que dans le futur, quand on aura besoin de reprendre le sujet qui a fait l'objet de la recherche, on ne saura plus lire le PowerPoint. On ne pourra réinvestir le sujet qu'à partir d'un texte construit. En entreprise, on peut avoir des demandes du type : « *faites-moi un état de l'art de tous les business models existants* ». Un de nos autres sujets porte par exemple sur les partenariats public-privé. Il nous est difficile de faire un état de la question par nous-même : il existe donc une demande et la thèse peut être une solution, qui doit néanmoins être réfléchie pour y intégrer la dimension « recherche ». Nous avons actuellement une thèse en socio-économie des transports et la doctorante s'est entendu dire dans son laboratoire : « la socio-économie est faite pour la société, toi tu travailles pour une entreprise qui est là pour faire de l'argent ». Le travail des

doctorants en CIFRE et la légitimité des sujets abordés doit être soutenu et valorisé dans leur laboratoire.

Question : Apparemment, d'après ce que vous dites, les thèses sont rattachées à la direction de la recherche ; mais ne faut-il pas les rattacher à des directions opérationnelles ?

Réponse : La question se pose, elle se pose par rapport à l'expérience.

Question : Nous pouvons peut-être rappeler un point historique sur la CIFRE. À l'origine, c'était une idée d'Hubert Curien. Au départ, elle était réservée aux sciences dures. Je suis frappé par la manière dont le dispositif s'est étendu aux sciences sociales. Les premiers sujets de thèse CIFRE dans les sciences sociales faisaient un peu sourire les responsables. Un autre point est important à rappeler : pour que le dispositif fonctionne, le rôle du laboratoire est essentiel. Il ne faut pas déformer le triangle : la thèse CIFRE, c'est bien un triangle.

Question et témoignage : Personnellement, j'ai fait ma thèse en CIFRE il y a vingt ans, et je constate que les mêmes questions se posaient déjà il y a vingt ans. Du côté de l'entreprise, comment expliquer qu'elle n'ait toujours pas compris l'intérêt de la recherche, l'intérêt des thèses de doctorat ? Du côté de la recherche, il est évident que nous avons régressé sur notre capacité à appréhender le terrain. Finalement, que ce soit du côté du monde académique ou du côté entreprise, il semble qu'on n'ait pas progressé. Lors de mon jury, Roland Calori m'avait dit : « C'est original parce que c'est une thèse CIFRE, mais il y a une ambition théorique ». Même si

la recherche se fait en entreprise, il ne faut pas oublier qu'elle doit être motivée par une ambition théorique, la volonté de produire de la connaissance. Je pense à une autre anecdote : j'avais été pris en CIFRE dans une entreprise, puis l'entreprise a signé un contrat avec le BCG et le BCG voulait m'interdire de participer aux réunions sous prétexte du secret des affaires. C'est l'entreprise qui m'a imposé, en comptant que je ferais contrepoids au BCG...

Réponse : Pour ma part, je ne suis pas sûr que les choses aient empiré. Chez Renault, il y a une centaine de CIFRE, c'est devenu une institution. Quand les choses se passent bien, c'est formidable. Mais il s'agit d'un système qui se corrompt lorsqu'une des deux parties est de mauvaise foi.

Réponse : Ce qui est nouveau, c'est que toute communication vers l'extérieur est contrôlée par la direction de la communication, au regard de questions portant sur la propriété intellectuelle.

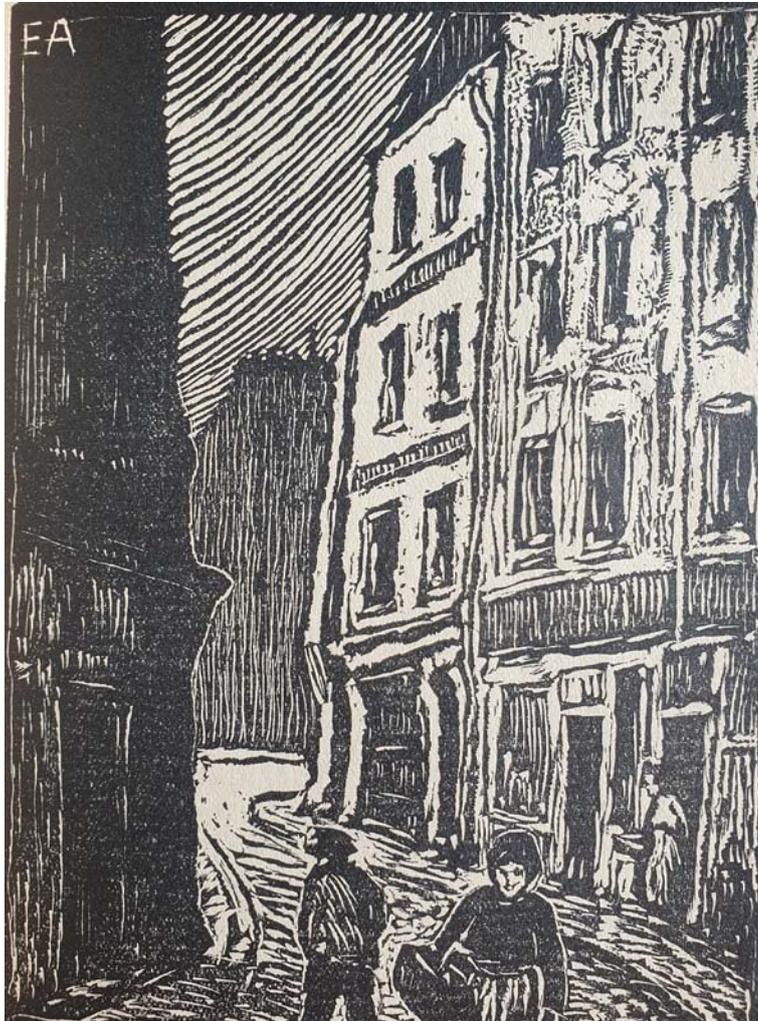
Question : Je ne suis pas d'accord pour dire que les choses vont bien se passer parce qu'on s'est mis d'accord dès le départ. Non, on ne peut pas être d'accord au début. Le désaccord est normal. La discussion est nécessaire entre l'entreprise, le doctorant et son directeur ou sa directrice de thèse, pour que ça marche.

Remarque : Je suis moi-même en thèse CIFRE. Je pense qu'il faut souvent reclarifier les attentes et les objectifs du doctorant vis-à-vis de l'entreprise, mais aussi vis-à-



*Au bout de l'Île-Saint-Louis
(9 juin 2019)*

vis de l'encadrement doctoral. Un point tous les six mois est le minimum. Je pense qu'une dernière chose est à préciser : le doctorant est un apprenti chercheur, pas un chercheur. Donc, ce n'est pas seulement un problème de dialogue entre chercheur et entreprise, il faut tenir compte aussi du fait que le doctorant n'est pas un chercheur au plein sens du mot. Il est un apprenti-chercheur en formation ■



La transformation de la recherche de terrain en management : nouvelles approches, nouveaux défis

animée par

Aurélien Acquier
ESCP Europe

avec :

- **Cécile Chamaret**
i3-CRG, École polytechnique
- **Geoffrey Leuridan**
IMT Atlantique
- **Thomas Roulet**
University of Cambridge
- **Anne Touboulic**
Nottingham University

Les outils numériques au service de la recherche de terrain (Cécile Chamaret & Geoffrey Leuridan)

La rubrique geek du *Libellio* a maintenant six années d'existence. Il s'agit, tous les trois mois, de présenter un outil qui n'a pas été forcément conçu pour les chercheurs mais peut être utilisé par eux.

Le principal constat de départ, c'est une transformation de la thèse de terrain. Avant, une thèse, c'était aller chercher le bon livre dans la bonne bibliothèque. Aujourd'hui, on est dans le problème inverse, avec une situation de surcharge de l'information. Mais au final, cela pose le même genre de problème : on s'arrache les cheveux pour trouver le bon document au bon moment et bien savoir l'exploiter. Cela génère en tout cas une montée en complexité.

Les rubriques du chercheur geek publiées peuvent se ranger par rapport à plusieurs phases, ou dimensions de la recherche. L'idée est toujours de présenter des outils gratuits pour aider à s'y retrouver dans ces différentes phases. Il en va ainsi des rubriques expliquant comment avoir des idées, avec les outils de *mindmapping*. On a présenté des outils qui aident à faire une revue de littérature, comme *Zotero*, les agrégateurs de flux RSS, la gestion des documents PDF. Pour récolter le matériau, on a écrit une rubrique sur comment administrer un questionnaire en ligne, ou exploiter le texte contenu dans des photos. Il y a aussi des outils numériques qui aident à traiter le matériau, à rédiger, à diffuser, à communiquer.

Lors de cette séance, on se concentrera sur les aspects proprement recherche de terrain. Par exemple, le projet Naphta permet d'extraire du texte des images, de le traduire en n'importe quelle langue, et de le remplacer. L'application Evernote est un autre exemple, qui permet de résoudre un problème majeur de la thèse : enregistrer et avoir un accès facile à du matériel très hétérogène (des enregistrements, du document, de l'image, des outils en ligne, etc.). Concernant le traitement du matériel, Sonal permet d'analyser l'audio et le texte dans un environnement unique. Il est alors possible de coder la piste sonore et/ou la retranscription. Du coup, le non verbal n'est pas perdu. On peut ralentir le débit sonore ce qui permet de transcrire plus facilement.

Un deuxième outil permet de manipuler les données en les ordonnant. En fait, ce sont deux outils : frisechronos.fr et Office Timeline, qui s'intègrent à l'interface de PowerPoint.

Un dernier outil permet la mise en dessin, en schéma : draw.io.

Ces outils ont plusieurs limites, qu'il convient de toujours garder en tête. La première, c'est qu'ils peuvent représenter un certain coût d'entrée, en temps et en argent. Si on décide d'investir dedans, se pose également la question de leur pérennité. Enfin, se pose la question de la propriété des données. Et bien sûr, tout cela ne remplace pas l'analyse. En conclusion, un marteau reste un marteau et ne fait pas le charpentier...

Question (technique) : J'ai six heures d'entretien d'un interlocuteur asiatique avec un fort accent que je dois traduire en français...

Réponse : Lorsque j'ai fait ma thèse, les retranscriptions n'étaient pas possibles. Aujourd'hui, il y a des progrès. Mais sur cette question précise, je n'ai pas la solution.

Réponse : L'amélioration de *Google Traduction* en un an et demi est quand même impressionnante. Vous pouvez traduire du russe de manière très satisfaisante. Concernant la reconnaissance vocale, si les avancées sont moins rapides, il est fort à parier que les avancées dans ce domaine offriront, dans les années à venir, des solutions intéressantes.

**

Les nouveaux enjeux de la recherche de terrain en sciences de gestion : défis méthodologiques et éthiques (Thomas Roulet, co-éditeur en chef de *M@n@gement*)

Je voudrais évoquer trois études de terrain qui m'ont marqué.

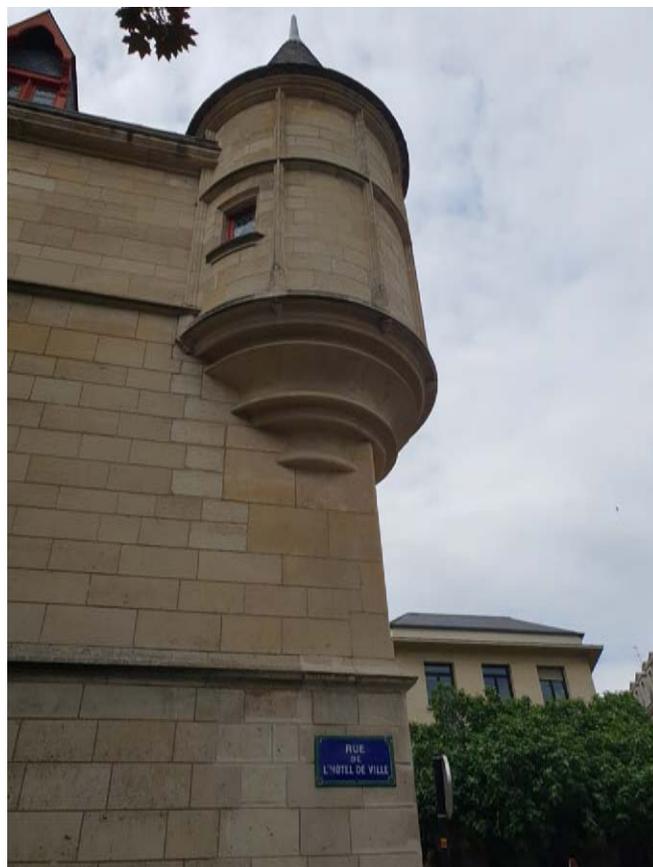
Le premier cas est celui d'« *On the Run* » d'Alice Goffman (2015). L'auteure a fait une des études terrain qui a eu, ces cinq dernières années, le plus d'impact. Elle a été très critiquée sur le plan éthique. Elle a mené une étude terrain des communautés noires américaines dans la banlieue de Philadelphie. Au début, elle travaillait sur les femmes, mais finalement a étudié les gangs. C'est un article dans le *New York Times* qui a lancé le débat sur les questions éthiques associées dans ce travail. On lui a imputé plusieurs écarts éthiques. En effet, elle s'est liée d'amitié avec les personnes qu'elle observait. Un de ses amis, vers la fin du livre est tué par balle, et dans un accès de rage et de colère, avec un autre individu ayant participé à l'étude, elle se met à pourchasser le tueur présumé dans les rues de Philadelphie. Une deuxième attaque sur le plan éthique est venue de Steven Lubet, un professeur de droit de la Northwestern University. Il a relevé tout un ensemble d'inexactitudes dans l'ouvrage d'Alice Goffman, un ensemble d'écarts conscients ou inconscients avec la réalité.

La troisième critique, c'est qu'Alice Goffman rentre sur le terrain en se présentant comme chercheuse ; par exemple, le *gatekeeper* sait qui elle est au début. Mais au fil du temps tout le monde sur son terrain oublie ce statut et la traite comme quelqu'un qui fait partie du groupe. Donc ce n'est plus une observation, son caractère de chercheur disparaît.

La deuxième étude a été publiée par Ethan Bernstein dans l'*Administrative Science Quarterly*, « *The transparency paradox* ». L'étude a été saluée de prix. Elle montre que la transparence (*Toyota way*) dans les usines est complètement fautive, il faut qu'on révise nos hypothèses sur la question, cela nuit à la productivité. Pour en arriver là, le chercheur a obtenu l'accord d'une usine de production en Chine, qui lui donne accès total au terrain. Entre temps il a engagé quatre étudiants en licence d'Harvard, chinois originaires de cette région, et les envoie se faire passer pour des ouvriers lambda qui travaillent sur les lignes de production. Ils lui rapportent leurs témoignages de ce qu'ils ont vu sur place. Ils observent que les travailleurs ont construit tout un tas de méthodes pour ne pas être surveillés, ce qui les rend plus productifs. Cette étude soulève deux problèmes éthiques : la relation de pouvoir énorme qui existe entre le chercheur et les individus observés ; et le fait que les individus observés n'ont aucune idée qu'ils sont observés par des chercheurs. La seule façon dont ils vont l'apprendre, c'est *via* des *debriefings* à la fin de l'étude.

La troisième étude est celle qu'a réalisée Sébastien Stenger (publiée en 2017 sous forme de livre), qui a mené une étude *semi-incognito* dans les entreprises d'audit à propos de l'homophobie. Les RH le retiennent pour un stage, connaissant son statut de chercheur, mais se focalisent sur son statut d'étudiant à HEC. Dans son travail d'auditeur, personne n'appréhende son statut de chercheur. C'est une bonne chose, ça lui permet d'observer tout un tas de problèmes éthiques : homophobie rampante, culture de la performance, mal-être des auditeurs... Mais le consentement s'évapore. Ce qu'on peut déduire dans ce cas, c'est que le consentement des gens qu'on observe est très ténu.

On peut tirer trois enseignements de ces cas. Quand on fait une étude de terrain, tout le monde ne comprend pas forcément quel est le rôle et l'identité du chercheur. Cette dernière peut se dissoudre dans l'enquête de terrain. Très vite se pose la question du consentement, qui est très difficile à saisir. Cela recouvre deux dimensions : la couverture du consensus (qui sait sur le terrain que l'on est en train d'observer ?) et la profondeur du consensus (dans quelle mesure les gens qu'on observe ont compris qu'on était chercheur ?¹ Le deuxième enseignement, c'est que le terrain déteint sur le chercheur et son comportement. Enfin, se pose la question de la complicité du chercheur avec l'entreprise. Est-ce qu'on ne reproduit pas des relations de pouvoir avec les entreprises en collectant des données sur elles ? Certains travaux peuvent faire du chercheur un complice du top management contre les employés. On en arrive parfois au *flirt* avec l'illégalité. Le sociologue peut-il



1. Voir les travaux de Roulet, *et al.*, publiés en 2017 dans la revue *Organizational Research Methods*.

poursuivre un délinquant ? Quand on se situe dans une organisation, la question se pose de la complicité du chercheur avec le top management de l'entreprise.

Question : Les problèmes soulevés l'ont été par les premiers ethnologues et anthropologues, par exemple devenir un natif du terrain. La boucle est-elle faite ?

Réponse : Oui. Ce qui a changé, ce sont les comités d'éthique.

Question : Je ne connaissais pas l'étude de Bernstein. Elle est très choquante sur le plan éthique. Le principe éthique de base a été fixé par Schein, par exemple, dans son livre sur la recherche clinique. Si un chercheur travaille pour la direction d'une entreprise en étudiant des employés, le principe éthique de base est de d'abord faire une restitution aux employés, en l'absence de la direction, avant de faire toute autre restitution (direction, publication). La manière dont la recherche a été menée est choquante sur un plan éthique. La question est : y a-t-il respect des procédures d'un comité d'éthique avec infraction de principes éthiques de base ?

Réponse : Si nous voulons faire évoluer les choses, il faut que nous agissions nous-mêmes notamment au niveau des comités d'éthique. Vous voyez que dans notre papier, c'est bien l'enjeu : montrer que le papier de Bernstein a passé le comité d'éthique de Harvard qui a autorisé ce travail alors qu'il nécessiterait un débat – débat qui s'il a eu lieu n'est malheureusement pas restitué pour être utilisé dans des travaux à venir.

Remarque : L'un des problèmes des comités d'éthique est que les chercheurs qualitatifs n'en sont pas membres. Il faut qu'ils y aillent.

Hervé Dumez : Principe éthique de Schein : si on étudie des employés, même pour une direction, l'éthique du chercheur c'est de faire dans un premier temps une restitution aux employés avant d'en faire une à la direction. C'est un principe éthique fondamental et tout simple – je ne sais pas si les comités d'éthique s'intéresseraient à ce principe-là – mais les études que tu as présentées sont extrêmement choquantes par rapport à ce principe-là.

*
**

Conduire et valoriser un travail de terrain multi-organisations : l'exemple de la recherche en supply-chain management (Anne Touboulic)

Anne Touboulic est chercheuse en *supply chain*, avec un ancrage en sciences sociales, plus précisément en science politique. C'est par le développement durable qu'elle s'est intéressée à la *supply chain*. Son approche est assez marginale en *supply chain management*, car son objet de recherche porte sur l'environnement et le développement durable dans un contexte de globalisation.

On observe à l'heure actuelle trois grandes tendances : une décontextualisation des études, leur déshumanisation (très peu d'études constructivistes), et enfin leur dépolitisation. Mais la *supply chain* est omniprésente. D'un point de vue pragmatique, elle concerne la gestion des opérations, l'organisation des flux. La question est alors : où commence et où s'arrête la *supply chain* ? Méthodologiquement, il existe plusieurs manières d'aborder la question. On peut voir la *supply chain* comme une machine. On peut la contrôler et voir comment elle devient plus performante si elle fait ci ou ça. L'approche est alors technocentrée. Il existe tout un jargon autour de cela, selon lequel la *supply chain* est « *lean* », « *flexible* », « *résiliente* ».

La *supply chain* est un écosystème complexe. Partant de là, on se détache de la machine et on peut introduire une perspective diachronique. Rester sur la dyade empirique fournisseur-acheteur est une forme de réductionnisme. La *supply chain* est

politique, elle n'est pas neutre. Les contextes politiques et culturels sont essentiels pour comprendre comment la *supply chain* fonctionne et évolue. On peut alors relire de manière critique ce qui s'écrit sur les *supply chains*. Avec les perspectives post-coloniales, on peut avoir une relecture critique des travaux produits jusqu'à présent en *supply chain management*.

Enfin, la *supply chain* est humaine. Quand on commence à parler de pouvoir, de construction du sens, la dimension humaine apparaît. J'essaie d'introduire ces débats dans la communauté scientifique de la *supply chain*.

Question : À quel type de travail de terrain cela donne-t-il lieu ?

Réponse : Je m'inscris en recherche-action critique. Par ailleurs, je pratique une approche discursive, notamment des visuels, la manière dont un discours se construit *via* les visuels.

Question : Une difficulté quand on a des idées originales est de les justifier. Quelle stratégie pour se définir son espace ? Peut-on développer les quatre dimensions évoquées ?

Réponse : Je pense que j'ai réussi à me constituer une légitimité en parvenant à publier dans les revues du champ et ainsi de participer à la conversation. Mon objectif est juste d'ouvrir à des approches différentes dans la discipline et de promouvoir la diversité car il n'y a pas une seule manière d'appréhender les phénomènes en *supply chain management*. Je ne suis pas seule non plus et au cours des années nous avons développé un réseau avec d'autres chercheurs partageant ces idées. Ensemble nous essayons d'ouvrir la conversation dans la discipline.

Question : La position défendue est importante. Quelle est votre posture par rapport aux grandes entreprises ?

Réponse : J'ai fait de la recherche étudiant les grandes entreprises et je pense qu'il est important de garder une position critique. Et comme il s'agit d'ouvrir la discipline il faut aussi considérer les parties prenantes moins dominantes, même marginalisées. Cela donne d'autres perspectives. Par exemple, j'ai travaillé avec de petits agriculteurs qui n'avaient pas de possibilité d'entrer en conversation avec les grands acteurs. Et là, je pense que j'ai ouvert un peu le jeu.

*
**

Conclusion (Hervé Dumez)

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants et coordinateurs de tables rondes de cette journée qui m'a personnellement passionné et j'espère que vous avez tous partagé ce sentiment. La journée a eu des accents inquiétants : y a-t-il un avenir de la recherche de terrain ou une période est-elle en train de se conclure ? Ne restera-t-il plus demain que l'expérimentation en laboratoire, le traitement *big data* ? Je voudrais clore cette journée sur une note plus optimiste.

Nous avons compris que nous devons nous battre pour que la recherche de terrain reste un droit. Dans la déclaration d'indépendance, rédigée comme vous le savez par Thomas Jefferson, on trouve une énumération des droits inaliénables : la vie, la liberté, la quête du bonheur. Et, finalement, la recherche de terrain a peut-être quelque chose à voir avec ces droits inaliénables. Il faut juste retourner le dernier terme, comme le fait Albert Hirschman dans son autobiographie, quand il fait

remarquer qu'il ne faut pas seulement parler de la recherche du bonheur, mais aussi du bonheur de la recherche. En quoi consiste ce bonheur ? Peut-être dans le fait que, quand on fait de la recherche de terrain, on ne sait pas bien où l'on va. Et comme le notait Cromwell, un homme ne va jamais aussi loin que quand il ne sait pas où il va. Je nous souhaite à tous d'aller très loin grâce à la recherche de terrain ■

Références

- Goffman Alice (2015) *On the Run: Fugitive Life in an American City*, Chicago, University of Chicago Press.
- Roulet Thomas J., Gill Michael J., Stenger, Sébastien & Gill, David James (2017) "Reconsidering the Value of Covert Research: The Role of Ambiguous Consent in Participant Observation", *Organizational Research Methods*, vol. 20, n° 3, pp. 487-517.
- Stenger Sébastien (2017) *Au cœur des cabinets d'audit et de conseil. De la distinction à la soumission*, Paris, Presses Universitaires de France.

Premier de cordée ?

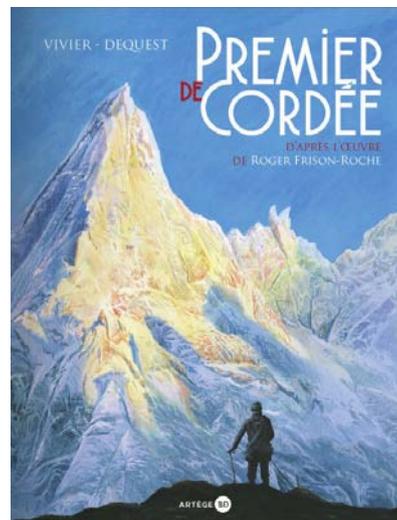
Jean-Michel Saussois

*« Maturité de l'homme : cela signifie avoir retrouvé
le sérieux que l'on mettait dans ses jeux, enfant »
(Nietzsche, Par-delà bien et mal)*

*« L'alpinisme est le sport des intellectuels,
il exige une certaine dose d'imagination poétique »,
(A. O. Wheeler membre fondateur du club alpin canadien)*

Premier de cordée. Mon premier roman, lu à l'âge de huit ou dix ans, je ne sais plus exactement. Je veux suivre les traces de Frison Roche, non pas celles de l'alpiniste mais celles de l'écrivain.

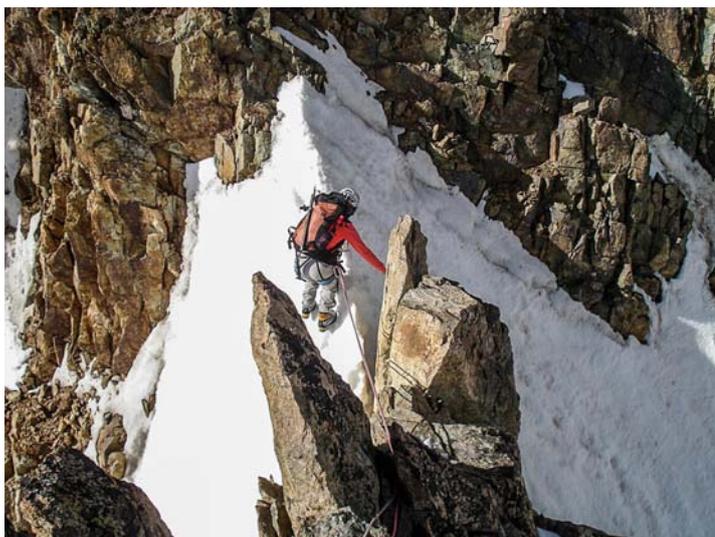
Face au Mont Blanc, au pied du Brévent, dans une chaise longue, enfant, j'ai lu *Premier de cordée*. La beauté du Mont Blanc surgit, là, devant vous ; comme une évidence, vous êtes pris par cette beauté, elle vous intrigue et vous traverse. Mystère. Papa et maman se mettent au lit, ils allument la bougie, qu'est-ce qui fond ? Je suis muet. La bougie ! me disait ma grand-mère en éclatant de rire. Le paysage alpin sera ma scène primitive. L'enfant se jure à lui-même qu'il verra un jour ce qui se passe derrière les séracs. L'enfant veut voir de près ces pointillés qui indiquent sur le topo/guide que la voie contourne le rocher par-derrière. Je passais des heures à regarder le glacier des Nantillons, l'aiguille de Laitière, le Peigne, l'arête des Pèlerins. Whympfer, Eccles, Kummer, Gervasutti, les pionniers étaient là, à portée de jumelles. Je jouais au premier de cordée. Je me projetais dans Joseph Ravel, Michel Croz, Alexandre Burgener, les guides de légende. Par beau temps, je remarquais un scintillement étrange au milieu d'un champ de crevasses et de séracs instables, jonction entre deux glaciers. C'était le toit en aluminium d'un refuge accroché aux rochers dit des grands mulets. J'imaginai la vie à l'intérieur de cette cabane installée dès 1853 par la compagnie des guides de Chamonix. J'ai parcouru des dizaines de fois cette longue montée qui part des ruines de l'ancienne station de l'Aiguille du Midi pour ensuite franchir un labyrinthe de crevasses et atteindre le petit plateau puis le grand plateau



puis le refuge Vallot et prendre les bosses par la gauche pour arriver enfin au sommet du Mont Blanc.

J'imaginai des tracés et j'atteignais plus ou moins facilement le sommet depuis ma chaise longue. Jouer sérieusement à l'alpiniste, je jouais à être premier de cordée. Je grimpais par la pensée. Tout semblait facile. Sans le savoir, je retrouvais plus tard la belle définition que donne de l'alpinisme le grimpeur Gaston Rebuffat, une définition gravée sur sa tombe : « *mener son corps là où une première fois le regard s'est posé* ». Il n'y a de montagne que pour ceux qui pensent la gravir. Ceux qui ne pensent pas la gravir ne la voient pas. Les paysans de la vallée de Chamonix ont attendu l'arrivée des Anglais pour se rendre compte de l'existence de la montagne qui était jusqu'alors diabolisée. Montagnes maudites. Les paysans de Chamouni n'avaient pas l'idée d'aller grimper sur le Mont Blanc comme d'ailleurs les paysans népalais n'avaient jamais eu l'idée d'aller grimper sur l'Annapurna.

Je relis *Premier de cordée*. Alpiniste confirmé, Frison Roche réussit à faire partager au lecteur sa passion pour la haute montagne en racontant une histoire. Ruse de l'écrivain. L'histoire permet de faire avaler la pilule des descriptions des vires verglacées, des dièdres impossibles, des ponts de neige sournois, des rimées infranchissables.



Voilà l'histoire racontée. Un fils de guide va rechercher le corps de son père, Servettaz. Son père a dévissé d'une paroi : « *ses doigts griffèrent le granit sans l'accrocher et il tomba à la renverse sans pousser un cri* ». Cette chute mortelle, le guide la doit à son client qui l'avait forcé à continuer l'escalade du Dru et cela malgré l'orage. Servettaz n'avait pas su résister à la pression insidieuse de son client. Mort par orgueil professionnel, mort pour ne pas s'entendre traiter de poule mouillée par un Monsieur, un

Monchu, comme on disait alors dans la vallée. Le fils, en allant chercher le corps de son père, fera lui aussi une chute. Rétabli, le jeune Servettaz découvrira alors qu'il a le vertige. Ce vertige, il le surmontera à force de courage pour devenir guide à son tour. Tel père, tel fils.

Si la montagne est une affaire de courage c'est aussi une affaire de foi tel un Maurice Herzog qui purifie son âme au fur et à mesure qu'il s'élève vers l'Annapurna. En abordant un couloir de glace, Herzog pense à l'échelle de sainte Thérèse d'Avila. Cette histoire de psychisme ascensionnel où l'homme élèverait son esprit au fur et à mesure qu'il élève son corps m'a toujours intrigué. Pourquoi y aurait-il un rapport entre la grandeur de l'esprit et la grandeur d'une montagne ? La montagne m'évoque plus

Diogène que Platon. La montagne appelle une philosophie de plain-pied. On marche avec ses pieds, on escalade avec ses pieds. L'alpiniste tient debout sans étais même s'il a besoin de piolet ou de bâtons. Il aime aussi l'économie des moyens, il est avare de son énergie dépensée, il préférera des petits pas aux grandes enjambées. Sur un chemin, il utilisera le moindre petit caillou qui lui évitera de trop lever son pied, histoire de s'économiser. En grim pant, on puise sa force dans ses propres ressources. La cordée est autonome et produit elle-même sa progression. Cette mer de nuages que vous voyez du hublot de l'avion a été atteinte avec des pieds et des mains, non avec du kérosène.

Le ciel du sommet, vous l'atteignez avec vos ressources intimes, votre corps, votre sueur, votre souffle, le battement du cœur qui pulse votre carotide. Vous ne brûlez pas d'énergie fossile, vous brûlez votre propre énergie. La haute montagne ? Une façon de penser l'altitude, une manière de fabriquer son jugement pour agir, une école aussi pour apprendre à renoncer à temps avant qu'il ne soit trop tard. Exemple. Vous êtes en retard sur l'horaire prévu pour attaquer un couloir de glace et les pierres enchâssées dans la glace vont bientôt être libérées par les premiers rayons du soleil ou bien votre progression sur le rocher est trop lente, les premiers grondements de tonnerre indiquent que vous ne pourrez pas sortir du sommet à temps. Il faut alors savoir renoncer et descendre au plus vite. Ravaler sa fierté et sa corde. Rien à voir avec le dépassement de soi ou l'héroïsme de qui sait souffrir et endurer, ces enflures de style qui caractérisent trop souvent le genre « roman de montagne ». La dureté du granit qui fait saigner le bout des doigts, le vent du nord/est qui creuse les joues et forme des rides irréversibles, la force des muscles fessiers qui vous permettra un rétablissement inespéré sur une terrasse en dévers. Ceux qui ont des arrière-pensées politiques ont vite compris l'enjeu de cette rhétorique du mâle blanc viril. De latente, la dérive fasciste devient manifeste. Hitler félicite publiquement les quatre vainqueurs de l'Eiger et Mussolini fait de même pour les vainqueurs italiens de la Walker. Cette rhétorique magnifie l'étoffe des héros, avec une petite musique en arrière-plan, à bas les intellectuels, ces enculeurs de mouche qui passent leur temps à voyager autour de leur crâne ! Ne pas recourir aux boursoufflures de style, ni aux poussées mystiques.

Je ne décrirai donc pas mes doigts de pieds putréfiés, mes mains ne seront pas réduites à des moignons ; je ne suis pas non plus Lionel Terray grim pant le Fitz Roy en Patagonie. Mes courses en haute montagne sont bien loin de l'expédition du Makâlû ou de la face Nord du Cervin en hiver. Je décris une course de montagne sans histoire. Le silence d'une marche d'approche dans une nuit trouée par une petite lampe frontale ; une marche dont la seule direction est d'aller au pied d'une paroi définie le soir au refuge avec le guide. Le jour se lève au rythme de la marche encordée, le corps se réveille lentement, les articulations font leur travail, au rythme des crampons qui crissent sur la neige à peine croûtée. La respiration : respirez, ne respirez plus. Ce ne sont pas les injonctions du radiologue mais vos propres sensations, celles des poumons qui jouent à l'accordéon. Au pied du mur. Prendre son temps pour remplacer les

crampons par des chaussons qui vont vite se transformer en bourreaux pour des pieds qui n'auront plus rien à dire. Torturés en silence. Les baudriers peuvent être enfilés sans hâte. Le premier de cordée disparaît rapidement, reste la corde. Relais, crie le guide ! Je pars ! Eprouver la connivence entre le client et son guide. Un lien fort. Sentir aussi qu'escalader une paroi est aussi une manière de sentir la géographie. Sentir avec ses doigts la différence entre la certitude et le doute, entre le granit et le calcaire. Donner tout son sens à l'expression charger une prise lorsque la décision de basculer tout son poids d'un pied sur l'autre est prise. Prendre dans la main une pierre instable et la remettre avec précaution dans son logement et ressentir une forte sensation d'humilité qui peut servir, une fois revenu à la vie professionnelle. Rappeler une corde en espérant qu'elle ne se coïncera pas dans une fissure. Sentir. Le vide, le vent, le silence des parois, le choucas qui vient vous voir, tout étonné de vous trouver là suspendu à une corde. Décrire l'inconfort des bivouacs décidés à la hâte faute de ne pouvoir escalader la nuit, décrire le moment intense de concentration qui fait que votre pied vous fera passer *un mauvais pas*. Passer du dur au mou dans un terrain qualifié de *mixte* dans un topo-guide. Marcher corde tendue et ressentir la confiance réciproque parcourir la corde entre deux personnes. Marcher sur le fil d'une arête et souffler sans penser à rien d'autre.

Découvrir les multiples bleus des séracs d'un glacier. Les couleurs *sont à voir* et il faut les prendre comme telles. Il faut les voir *là*. Comment parler des bleus et des gris de la glace ? Reprises avec des mots pour les décrire, les couleurs se transforment. C'est la même chose pour la peinture, il faut voir les noirs de Soulage dans un musée plutôt que de lire une description sur les noirs de Soulage. Une peinture pense de façon non verbale ; il n'y a pas de mots possibles pour dire l'œuvre, la peinture vous appelle. Votre œil saisit cette évidence Eh bien c'est la même chose pour la haute montagne ; elle vous convoque dans sa brutalité évidente ; elle vous dit quelque chose sans pour autant pouvoir mettre des mots. Sentir de se trouver absurdement minuscule au pied d'une muraille à grimper même en second de cordée avec un guide reconnu pour avoir grimpé *el capitan*. Le philosophe Bachelard parle de destin d'écrasement lorsqu'on contemple un rocher. Vous êtes seul parmi ces amas de pierre, ces enceintes minérales à l'écart de tout, à l'écart des hommes. Rien n'y pousse, vous finissez par vous demander ce que vous faites là, dans cette architecture de pierre qui semble bannir tout désir, toute humanité. Sentir l'absurdité de l'ampleur, de l'envergure. Vous atteignez une corniche de neige et tout d'un coup vous avez honte de la trace que vous allez laisser, vous n'êtes pas à votre place et pourtant vous y êtes. La haute montagne vous donne un sentiment d'hostilité lorsque vous osez la déranger et qui vous susurre : vous n'avez rien à faire ici, laissez-moi tranquille ; *no pises mi blancor almodinado* écrit le poète Garcia Lorca. Ne foule pas ma blancheur immaculée. Alors à l'écoute de l'injonction de la lune blanche, vous cherchez à trouver une sortie, *uscita* en italien.

Reuscire ■

Le sort de Palinure

Hervé Dumez

*Il mourut poursuivant une haute aventure,
Le ciel fut son désir, la mer sa sépulture :
Est-il plus beau dessein, ou plus riche tombeau ?
(Philippe Desportes)*

Un homme tombé à la mer se débat, suffoque, puis crie une dernière fois avant de s'enfoncer. Ceux qui pourraient le secourir l'ignorent, ne l'entendant ni ne l'écoutant.

Peut-il être plus terrible et absurde détresse ?



La nuit s'abandonnait sous son voile étoilé, son cours déjà plus qu'à moitié achevé, et caressait de son haleine douce les flots apaisés. Les marins avaient dressé les mâts, déployé les voiles carrées, rangé les rames et à même la dureté de leurs bancs, maintenant ils dormaient. Au gouvernail du navire de tête, un homme seul veillait. Sous les traits d'un de ses compagnons, un songe le visita.

Tout est calme, lui souffla-t-il, et le navire poursuit de lui-même sa traversée. Pourquoi montrer une telle vigilance ? Repose ta tête, et dérobe tes yeux fatigués au souci.

Est-ce à moi, qui connais la versatilité des vents pour avoir tant de fois hanté les mers, que tu



demandes de confier la flotte aux ruses d'un ciel aussi étrangement serein ?

Ignorant donc le susurrement, l'homme se tenait à la barre, les yeux toujours fixés sur les étoiles et attentif aux sauts de la brise. Alors le songe tamponna ses tempes d'un narcotique, puis, disparaissant dans les airs, le précipita à la mer avec une partie de la poupe arrachée et le gouvernail.

Les cris de l'abandonné se perdirent dans la nuit, inentendus, alors que ses dernières pensées étaient pour ses compagnons qu'il voyait s'éloigner sans lui et dont il espérait encore la course. Dans l'obscurité, sentant les voiles faser, Énée s'éveilla et reprit le contrôle du vaisseau. Fixant la mer sombre, il pleura le sort de son ami tout en le blâmant sans avoir conscience de son injustice.

Ô toi, trop confiant dans le calme de la mer et du ciel, Palinure, tu gésiras, nu, sur une plage ignorée.

Comme prix de sa protection aux Troyens passant son empire, le dieu des mers avait exigé la vie d'un homme. Une seule, pour prix de toutes les autres. Il ne fut accordé au loyal Palinure qu'un cénotaphe sur un cap de Campanie qui désormais porterait son nom. N'ayant pas été inhumé, jamais il ne franchirait le Styx et ne pourrait donc trouver le repos.

*
**

La guerre faisait rage et lui vivait une rupture difficile. Les bombes tombaient à la fois sur l'Angleterre et la France. Pauvre mer étroite, la Manche ne pouvait plus désormais être franchie et il se sentait enfermé dans son propre pays et son désespoir. Cyril Connolly, né à Conventry qui venait d'être rasée par les bombardiers allemands lors d'une opération appelée sinistrement « *Sonate au clair de lune* » parce que l'astre avait été particulièrement brillant cette nuit-là, était tourmenté de ses rêves. À chaque plongée dans les ténèbres, allongé dans sa solitude, il voyait les jardins du Luxembourg où jouaient des enfants sous les frondaisons, repassait en esprit devant le miroir d'ombre de la fontaine Médicis, saluait les dîneurs attablés, jouissait du crépuscule s'emparant de la rue Soufflot, ignorait les volets délabrés de l'hôtel des Grands Hommes pour descendre enfin la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, serpentant au flanc de sa colline, *via sacra* à ses yeux.

Rues de Paris, implorait celui qui ne croyait pas au ciel, priez pour moi...

Sans qu'il ait su pourquoi et sans qu'il y pût rien, il voyait un être et avec lui un monde, tous deux aimés, le quitter probablement à jamais. Il pensait n'avoir rien fait de sa vie et ne pouvoir plus rien en faire, et perdait pied. Son journal de ces jours de désespoir, il le signa Palinurus¹.

*
**

Le 13 juin 1998, peu après minuit, au large d'un petit port du Pays de Galles appelé Milford Haven, lors de la manœuvre de réduction de la grand-voile, une vergue battante précipita dans une mer formée et

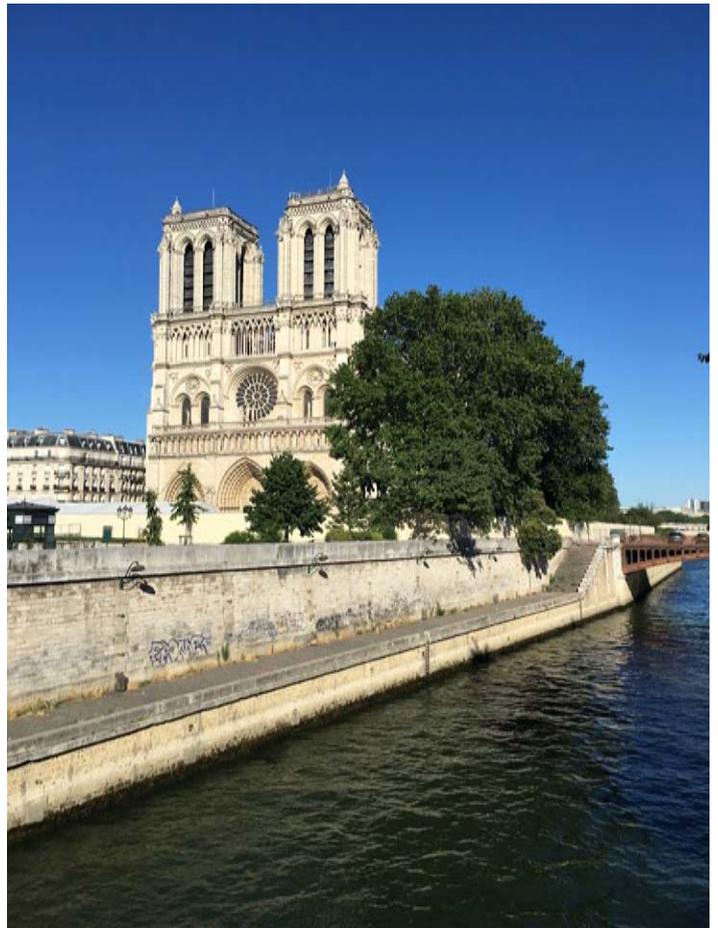
1. Le titre original en est : *The Unquiet Grave*. Sachant que le destin injuste de Palinure fut précisément de n'être pas inhumé et donc de ne pouvoir trouver le repos, la traduction française (*Le tombeau de Palinure*) est absurde. *The Unquiet Grave* est le titre d'une chanson anglaise datant du Moyen Âge dans laquelle un homme pleure tant sur la tombe de son aimée, que celle-ci ne peut trouver le repos.

courte Éric Tabarly qui avait sillonné des années durant les eaux du globe. Avant de disparaître, une vague après l'autre le frappant pour finir par le submerger, il vit se fondre dans les ténèbres les voiles blêmes de Pen Duick. Peut-être ne cria-t-il pas.

Références

<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/Virg/V05-746-871.html>

Connolly Cyril (1990) *Le tombeau de Palinure*, Paris, Fayard [trad. française de (1944) *The Unquiet Grave: A Word Cycle by Palinurus*, London, Horizon]



Notre-Dame (9 juillet 2019)



Et déjà la Nuit humide avait presque atteint la borne du milieu du ciel ;
les marins, couchés sur les dures banquettes, sous leurs rames,
accordaient à leurs corps la détente d' un paisible repos,
quand le Sommeil glissant sans bruit du haut de l'éther étoilé,
écarta l'air ténébreux et repoussa les ombres ;
il te cherchait, Palinure, t'apportant de tristes songes,
à toi innocent ; le dieu s'installe en haut de la poupe,
il a les traits de Phorbas et de sa bouche fondent ces paroles :
« Palinure, descendant de Iasius, l'onde porte la flotte d'elle-même,
des brises régulières soufflent ; l'heure est au repos.
Laisse reposer ta tête et dérobe à la peine tes yeux fatigués.
Je me chargerai moi-même de ta tâche pendant un court moment ».
Levant à peine les yeux vers lui, Palinure répond :
« M'ordonnes-tu à moi de méconnaître l'aspect d'une mer paisible
et la tranquillité des flots ? Me dis-tu de me fier à ce prodige ?
Pourquoi en effet, irai-je lui confier Énée ? N'ai-je pas été abusé
tant de fois par des brises trompeuses et les ruses d'un ciel serein ? »
Telles étaient ses paroles ; attaché à la barre, s'y cramponnant,
il ne la lâchait jamais et tenait les yeux fixés sur les astres.
Voici que le dieu agite autour du front de Palinure un rameau
humide de la rosée du Léthé et somnifère par la vertu du Styx ,
et tandis que le pilote résiste, il fait chavirer ses yeux vacillants.
À peine ce repos inattendu avait-il détendu ses membres,
que le dieu se pencha sur lui et avec une partie de la poupe arrachée
et le gouvernail, le précipita la tête la première dans les flots limpides,
tandis qu'il appelait maintes fois mais en vain ses compagnons ;
le dieu, tel un oiseau, s'envola et s'éleva dans l'air léger.
La flotte n'en poursuit pas moins sa course tranquille,
et vogue sans crainte, selon les promesses du dieu Neptune.
Déjà elle avait progressé, s'approchant des rochers des Sirènes,
périlleux jadis, et couverts d'une multitude d'ossements blanchis ;
alors montait au loin le son rauque des rocs battus par les vagues incessantes ;
Énée remarqua que la flotte voguait à l'aveugle, sans son pilote,
et il prit lui-même la direction du navire sur la mer sombre,
gémissant et ébranlé par l'infortune de son ami :
« Ô toi qui fus trop confiant dans la sérénité de la mer et du ciel,
Palinure, tu resteras, gisant nu, sur une plage ignorée. »
« o *nimum* caelo et pelago confise sereno,
nudus in ignota, Palinure, iacebis harena. »